

Bulletin de la Société
archéologique, historique et
scientifique de Soissons

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1860.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

no 21 31
~~Année 11~~
~~A~~

6002

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ, in homine venerabilis, in
urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XIV.



TOME QUINZIÈME.

Pa 80
20017

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 23



MDCCCLX.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SEANCE.

Lundi 7 Janvier 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

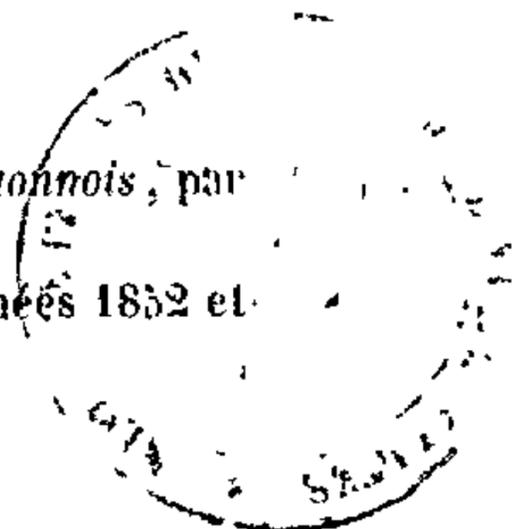
La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1861.

Ont été élus et proclamés :

Président :	M. de Laprairie.
Vice-président :	M. Suin.
Secrétaire :	M. l'abbé Pécheur.
Vice-secrét ^{re} archiviste :	M. Decamp.
Trésorier :	M. Leroux.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1^o *Peintures murales dans les églises du Laonnois*, par M. Ed. Fleury.
- 2^o *Annuaire administratif de la Somme*, années 1852 et 1853.



- 3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 9^e année, livraisons 34-36. Avril-décembre 1860.
- 4° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*.
- 5° *Notice sur quelques objets mobiliers d'église*, par M. Peigné-Delacour.
- 6° *Enguerrand de Coucy et les Grands-Bretons*, par Henri Bardy.
- 7° *Cabinet historique*, 6^e année, 11^e livraison. Novembre 1860.
- 8° *Deuxième étude sur les Inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines*, par E.-H. Protat.
- 9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1860, n° 3.
- 10° *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. IV de novembre 1860.

COMMUNICATIONS.

M. le Secrétaire annonce à la Société l'achat fait en son nom, pour le Musée, par M. Prioux, de la borne milliaire de Bézu-Saint-Germain.

M. le Président rend compte en ces termes des travaux de la compagnie pendant l'année 1860 :

« Messieurs, le rapport que j'ai à vous faire sur les travaux de la Société, pendant l'année 1860, n'aura pas une grande étendue. Je ne puis vous dissimuler qu'ils n'ont été ni très-nombreux, ni très-importants. Je m'empresse d'ajouter, un peu à notre décharge, que ce qui est arrivé ici s'est produit presque partout.

• M. de Caumont, que j'eus le plaisir de rencontrer il y a quelque temps et avec qui j'échangeai quelques observations, me dit qu'il remarquait avec peine un refroidissement dans le zèle du plus grand nombre des sociétés savantes de la province. A quelles causes tient cette espèce de langueur actuelle ? M. de Caumont, si

bien placé pour les découvrir, n'en connaît pas de particulières. Il reconnaît le fait, voilà tout. Je crois que l'on se tromperait si l'on voulait en rendre responsable l'état politique et social du pays, et qu'il faut dire tout simplement que les sociétés obéissent à cette loi naturelle qui veut que le repos succède au mouvement.

• On entend répéter souvent : Mais les sujets s'épuisent, comment en trouver toujours de nouveaux et d'intéressants ? L'objection n'est qu'apparente. Dans les quatorze volumes que nous avons déjà publiés, nous avons, il est vrai, abordé bien des questions ; mais, outre celles qui peuvent être reprises pour être complétées, n'en reste-t-il pas un bien plus grand nombre qui n'ont pas encore été touchées ; que de points d'histoire et d'archéologie sont encore obscurs et pourraient être éclairés ; que de monuments demandent encore une monographie, et, malgré le zèle et l'activité des savants que compte le département de l'Aisne, que de découvertes restent à faire dans le domaine de la géologie et de toutes les autres sciences naturelles.

• Ce ne sont donc pas les sujets qui manquent aux hommes, mais les hommes qui manquent aux sujets.

• De l'indifférence qui règne depuis quelques années, faudrait-il conclure à l'inutilité complète de nos sociétés savantes ? J'ose affirmer que l'on aurait grand tort de raisonner ainsi. Lorsque, comme nous, on s'occupe exclusivement de son pays, ce que l'on publie n'est jamais tout à fait dépourvu d'intérêt. Une autre considération qui me paraît déterminante pour ne pas laisser tomber nos sociétés de province, c'est qu'il n'y a que les morts à qui l'on ne puisse rendre la vie, tandis qu'un corps seulement languissant peut tout-à-coup reprendre sa première vigueur. Une circonstance heureuse, quelques hommes nouveaux et plein d'ardeur suffiront pour ranimer une société qui semblait sommeiller, et ces

circonstances favorables n'auraient pas suffi pour amener la création d'une société nouvelle.

• Mais il reste aux sociétés dont les membres ne produisent pas beaucoup un moyen de se rendre utiles, et ce moyen, dont nous avons usé déjà plusieurs fois, consiste dans la publication d'anciens manuscrits. Tous les hommes qui ont à cœur les progrès de l'histoire de leur pays, portent une grande reconnaissance aux sociétés qui, faisant bon marché de leur amour-propre, consacrent une partie de leurs ressources à éditer des manuscrits qui, enfouis dans des bibliothèques, étaient perdus pour tout le monde.

• Depuis quelques années, nous avons publié un certain nombre d'articles qui rentrent jusqu'à un certain point dans le même ordre d'idées ; je veux parler de la dette que nous avons payée aux sociétés diverses qui se sont succédées à Soissons et dont la première a été l'Académie de Soissons, érigée en 1674 par lettre-patente de Louis XIV. M. Prioux nous a fourni, sur l'ancienne Académie française de Soissons, une foule de documents d'un grand intérêt. Ils nous montrent que cette compagnie correspondait régulièrement avec son illustre sœur de Paris, que tous les ans elle envoyait une pièce ou même plusieurs pièces en vers ou en prose, que les Académiciens de Soissons, qui en étaient porteurs, étaient admis dans le sein de l'Académie et participaient à la distribution des jetons. A la séance de la Saint-Louis 1676, les Académiciens de Soissons assistent au travail du Dictionnaire.

• Avant les révélations de notre collègue, on ne se doutait guère que quatre Soissonnais avaient contribué à la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*.

• Ne pourrait-on pas tirer de ces relations de l'Académie française avec celle de Soissons cette conséquence qu'il y a deux siècles les hommes qui s'occupaient des

lettres étaient plus nombreux qu'aujourd'hui dans notre ville. Je m'empresse d'ajouter, pour rassurer un peu notre amour-propre blessé, que les sujets littéraires qu'on traitait alors étaient souvent bien futiles. Malgré cette espèce de fiche de consolation que je donne à notre époque, en critiquant le passé, il me reste un grand doute sur notre supériorité actuelle. Si le fait que nous venons d'être obligé de constater à Soissons se reproduit, comme c'est assez vraisemblable, dans toutes les villes de province, en un mot si les choses de l'esprit occupent un moins grand nombre d'hommes qu'il y a cent ou deux cents ans, où est donc ce merveilleux progrès que nous croyons avoir fait depuis un demi-siècle ? Ne faudrait-il pas le réduire à l'instruction primaire qui est, en effet, beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était avant la révolution de 1789.

• Je reviens à l'Académie de Soissons. En 1734, l'évêque de Soissons, M^{gr} de Laubrières, fonda un prix relatif à la littérature et à l'histoire ; plus tard, M. de Fitz-James, également évêque de Soissons, donna plusieurs prix. A partir de ce moment, les travaux de l'Académie prirent une direction plus utile et des questions historiques importantes furent traitées par un grand nombre de concurrents. C'est en 1735 que parut l'abbé Lebœuf ; on lui doit, comme tout le monde le sait, des dissertations qui sont encore aujourd'hui consultées avec fruit. L'ancienne Académie de Soissons disparut, à la fin du dernier siècle, comme tant d'autres institutions.

• Parmi toutes les découvertes qui sont venues constater l'importance de la ville de Soissons sous les Romains, on doit citer la pierre milliaire (comme y contribuant pour une large part. M. Prioux, pénétré de cette pensée, nous a donné une note où il reproduit les inscriptions de trois de ces pierres, dont la lecture commence à être très-difficile. Trois ou quatre autres

bornes milliaires sont connues ; il serait à désirer, dans l'intérêt de leur conservation, qu'elles fussent toutes réunies au Musée de Soissons.

• L'excursion annuelle de la Société, qui s'était faite dans les cantons de Braine et de Vailly, a été, pour M. l'abbé Pécheur, notre secrétaire, l'occasion d'un rapport intéressant sur les communes de Condé-sur-Aisne, Chavonnes, Barbonval, Révillon et Glennes. Quoique dans cette promenade archéologique il ne se rencontrât pas de ces monuments comme Pierrefonds, Coucy ou Longpont, la Société n'en passa pas moins une journée agréable et utile. Les bords de l'Aisne et de la Vesle sont remarquablement beaux dans cette partie de notre arrondissement, et l'église de Glennes, qui est très-curieuse, soulève une foule de questions de date et de style fort intéressantes.

• Dans une cour de l'Hôtel-Dieu de Soissons on aperçoit, sur un bâtiment qui semble appartenir au XVI^e ou au XVII^e siècle, plusieurs inscriptions latines tirées des auteurs classiques. Quelle était la destination première de ce bâtiment ? qu'était son propriétaire ? M. Laurendeau croit être sur la voie ; dans tous les cas, il a eu une heureuse idée en relevant ces inscriptions qui peuvent disparaître d'un instant à l'autre.

• A propos de la découverte de voûtes souterraines sur l'emplacement de la nouvelle caserne de gendarmerie, le même membre a lu à la Société une note dans laquelle il est clairement expliqué que ces cryptes, comme on les a d'abord appelées, étaient les caves de la Maison de refuge de l'ancienne abbaye de Longpont.

• Dans mes rapports précédents, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de remarquer que les anciennes minutes de notaires étaient des mines précieuses dans lesquelles, quand on se donnait la peine de puiser, on trouvait sur les noms et les habitudes des habitants des villes

une foule de renseignements qui n'existent pas ailleurs M. Suin poursuit, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, un travail de recherches dans les actes de son étude ; il nous a produit, cette année, deux documents concernant Jérôme Hennequin, évêque de Soissons.

» J'ai payé moi-même ma dette à la Société en donnant une notice sur le petit château de la Folie, près de Pierrefonds (ancien diocèse de Soissons) et des notes sur les découvertes faites lors de la construction du pont de Pasly sur l'Aisne. Quelle conséquence tirer de ces découvertes sans cesse renouvelées de monuments ou de simples objets appartenant à ce que l'on appelle l'époque gallo-romaine ? C'est que, séduits par les charmes tranquilles de nos vallées et de nos forêts, les Romains les avaient couvertes de villas décorées quelquefois, comme à Blanzzy, avec tout le luxe des palais de l'Italie.

» Fidèle à la résolution qu'elle avait prise, quand elle s'est constituée, d'acquitter un tribut de reconnaissance aux hommes qui ont été utiles au pays, la Société a accueilli dans son bulletin un travail sur saint Vincent de Paul. Il ne s'agissait pas d'une vie de saint, genre d'ouvrage qui ne pouvait, à aucun point de vue, faire partie de nos publications ; ce qui nous convenait et ce qui a été fait, c'était une relation exacte et complète de tout ce que saint Vincent de Paul a versé d'aumônes, par ses missionnaires, dans les pays qui ont formé plus tard le département de l'Aisne. Et ce tableau du zèle, de la charité et des bienfaits de saint Vincent de Paul est quelque chose de prodigieux. C'est par millions que l'on peut compter les sommes qu'il a fait distribuer dans ce pays, et par mille les hommes qu'il a sauvés de la mort.

» Dans mon rapport de l'année dernière, je vous annonçais l'organisation de notre Musée et je vous disais qu'aucune de nos séances ne se passerait sans que nous ayons à enregistrer des dons faits à ce nouvel établisse-

ment de la ville de Soissons. Ce que je vous annonçais alors s'est réalisé, et tous les jours nos collections s'enrichissent de quelque objet intéressant. Je n'oublierai pas de vous rappeler que notre Musée doit immensément à notre nouveau trésorier, M. Leroux, secrétaire de la mairie, qui veut bien lui consacrer tous les instants qui ne sont pas réclamés par les devoirs de sa place. »

Objets offerts pour le Musée depuis la dernière séance.

Par M. Jules Vieillard :

Un grand nombre d'échantillons de géologie et de minéralogie, parmi lesquels quelques fossiles curieux.

Par M. Gagnage :

Un chapiteau roman, de la chapelle Saint-Nicolas.

Par M. Quinette, ancien maire :

Un portrait de son père, ministre de l'intérieur en l'an VII.

Par M. Perin, juge :

Divers documents historiques pour les archives de la ville, savoir :

1° Statuts de la maîtrise des pâtisseries-rôtisseurs de Soissons (1758).

2° Règlement du théâtre de Soissons. (23 pluviôse an V.)

3° Bulletin des armées. (11 et 13 mars 1814; siège de Soissons.)

4° Proclamation du sous-préfet de Fourment. (1^{er} juillet 1814)

5° Circulaire du même à la garde nationale. (2 décembre 1814.)

6° Contrib. pour la garde mobile. (1^{er} mai 1815.)

7° Consigne de la place. (1^{er} juillet 1815; commandant Gérard.)

8° Ordre manuscrit du colonel Gérard. (23 juin 1815.)

9° Proclamation du sous-préfet de Gessaint. (9 juillet 1854.)

Par M. Laplanche :

Deux fragments d'un cadran solaire en ardoise, daté de 1685, avec devise latine et armoiries, gravé par Thierry, trouvé dans les déblais du jardin du tribunal, pour la construction de la caserne de gendarmerie.

Par M. Deville-Lavigne, peintre :

Un vieux plan de *Lutèce*.

Par M. Dupont, architecte :

Deux petits chapiteaux du xv^e siècle, trouvés dans une maison de la rue du Pot-d'Étain.

Par MM. Sieyès et de Rivocet :

Un album soissonnais se composant de trente-huit vues de monuments du Soissonnais, dessinées par M. le comte Sieyès, et photographiées par M. Paul de Rivocet.

Par M. Decamp :

1° Une pierre sculptée. (Écusson de la famille Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons.)

2° Un fragment de pierre tumulaire, en marbre blanc, provenant des catacombes de Rome.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Février 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès - verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.*
Juin 1858, juin 1860.
- 2° *Congrès archéologique de France.*
- 3° *Les Electeurs de la Noblesse du Poitou en 1788*, par
M. Gustave Bardy.
- 4° *Annuaire de l'arrondissement de Soissons*, par M.
Decamp, membre de la Société.
- 5° *Revue de l'Art chrétien*, par M. l'abbé Jules Corblet.
5^e année, n° 1. (Janvier 1861.)
- 6° *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. IV. (Décembre
1860.)

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre du 5 janvier 1861, par laquelle la Société archéologique de l'Orléanais réclame le complément des volumes de la Société. Il sera fait droit à la demande des Antiquaires de l'Orléanais, sauf pour le premier volume devenu très-rare.

Il lit ensuite une autre lettre du 30 janvier 1860, par laquelle M. Prioux envoie à la Société un extrait de la *Revue de Numismatique* sur les monnaies gauloises de nos anciens rois. Il consiste en une lettre écrite par M. de Saulcy à M. de Longperrier. M. Prioux ajoute à cet extrait dix médailles qu'il pourra faire graver à peu de frais pour le Bulletin de la Société. En même temps, il annonce que M. de Saulcy veut bien offrir au Musée de Soissons une médaille gauloise de Divitiac (n° 3), et qu'il se propose d'en offrir d'autres à la même collection.

La Société adopte la proposition de M. Prioux et s'empresse de voter des remerciements à l'honorable membre de l'Institut, pour l'intérêt qu'il veut bien porter au Musée soissonnais. La rareté de ces sortes de pièces gauloises ne fait qu'ajouter à la valeur de son offre bienveillante.

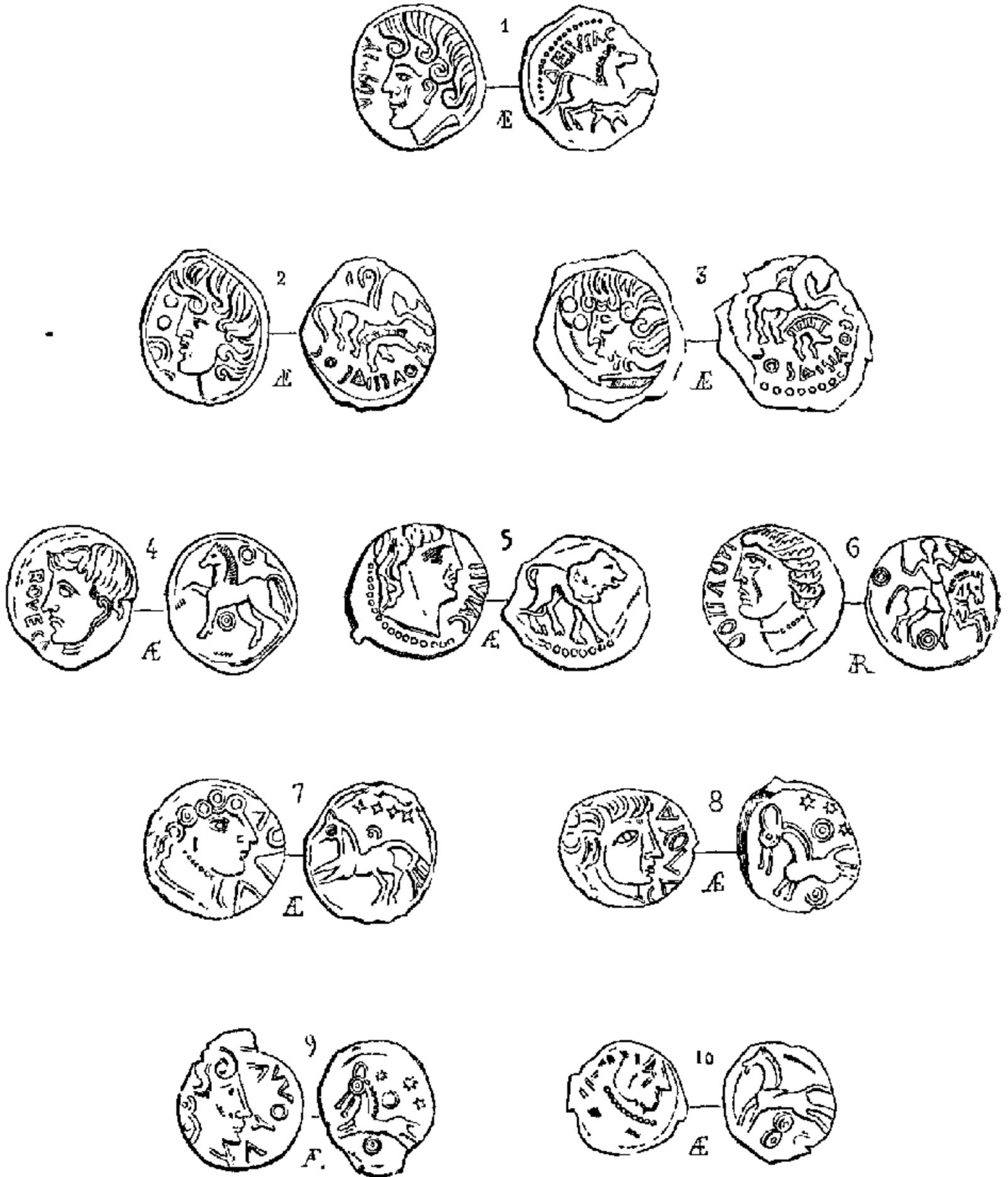
TRAVAUX.

M. le Président lit une note dont M. Prioux accompagne la lettre de M. de Saulcy, et dont l'insertion dans le Bulletin est réclamée et adoptée.

MÉDAILLES GAULOISES DE DIVITIAC ET DE GALBA,
ROIS DES SUESSIONES.

Avant la conquête de la Gaule - Belgique par les

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE



MONNAIES GAULOISES.

Monnaies de DIVITIAC et de GALBA, rois des Suessions.

Romains, les *Suessiones* avaient, comme on le sait, des chefs militaires qu'ils appelaient *Brenn*. Deux d'entre eux, Divitiac et Galba, auxquels Jules César donna le titre de roi, *rex*, acquirent une si grande renommée dans toute la Gaule qu'ils méritèrent par là de transmettre leur nom à la postérité. « Presque de nos jours, dit César au sujet des *Suessiones*, ils avaient pour roi Divitiac, le plus puissant prince de toute la Gaule, dont l'empire s'étendait sur une grande partie de ces contrées et jusque dans la Bretagne. » Divitiac, en effet, réunissant les peuples belges sous sa domination, avait conquis à leur tête les Kimris d'Albion, habitant la partie de la Grande-Bretagne comprise entre la Tamise et la Saverne. Mais à sa mort, les *Suessiones* qui l'avaient accompagné dans cette expédition, revinrent peu à peu dans leur patrie pour y attendre de nouveaux événements. Déjà maître du midi de la Gaule, César se préparait à envahir le nord. A son arrivée dans le pays des *Suessiones*, il y trouva Galba tout prêt à le combattre. « Leur roi actuel dit-il, était Galba, à qui sa prudence et son équité avaient fait unanimement déférer la direction de la guerre. » Nous n'avons pas à retracer ici les importantes affaires de Bibrax, du passage de l'Aisne et celle de *Noviodunum*, dans laquelle les deux fils du roi Galba furent laissés au conquérant comme otages; mais nous avons dû rappeler en peu de mots l'étendue de leur puissance, afin de justifier par avance l'existence et la variété des médailles ou monnaies dont nous trouvons la description dans la lettre suivante, adressée par M. de Saulcy à M. de Longperrier (1) :

« MON CHER AMI,

» Petit à petit l'obscurité se dissipe, et plus j'avance,

(1) *Revue de numismatique*, 1859, p. 15-17, pl. XIII.

plus je crois légitime et fonde mon espoir d'éclaircir la classification générale des vieilles monnaies de nos ancêtres. Aujourd'hui encore je viens mettre sous ton patronage l'attribution de curieuses petites monnaies de cuivre à un personnage historique cité dans les *Commentaires*, et qui a joué un grand rôle dans le soulèvement de la Belgique contre la conquête romaine, soulèvement comprimé par la seconde campagne de César. Je veux parler de Galba, roi des Suessiens.

» On sait que le prédécesseur de ce prince fut le roi Divitiac, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'illustre druide éduen, frère de Dumnoix, et ami de César. Il est aujourd'hui mis hors de doute que les rares pièces de cuivre attribuées d'abord à Divona (1) par suite de la lecture fautive d'une légende incomplète, appartiennent au roi des Suessions. C'est à notre savant collaborateur, M. Hucher (2), que revient l'honneur d'avoir le premier établi la lecture correcte de la légende de ces médailles. Mais pour achever de dissiper les doutes qui pourraient encore se manifester, je fais figurer en première ligne sur la planche annexée à cette lettre (pl. XIII, fig. 1) une charmante médaille qu'avait parfaitement reconnue M. Hucher, et qui, des cartons de M. Lefebvre, de Meaux, est passée dans mes tiroirs. Cette pièce, trouvée à Meaux, porte une légende sur la lecture de laquelle il serait tout à fait impossible d'hésiter, et comme elle est identique de types avec la monnaie publiée par M. le baron Chaudruc de Crazannes, la question me paraît vidée. Je ne m'y arrêterai donc pas plus longtemps, me bornant à dire qu'un spécimen de la monnaie du même roi,

(1) *Rev. num.*, 1841, p. 165. — Duchalais, *Description des médailles gauloises*, n° 24.

(2) *Rev. num.*, 1854 p. 83. — Cf. *Rev. num.*, 1859, p. 89 et suiv.

décrite par M. Hucher (1), a été tiré par la drague du gravier de la Seine, près le pont Notre-Dame, et est venu enrichir ma collection (pl. XIII, fig. 2) (2). J'ai de plus acquis un second exemplaire de cette belle médaille à la vente du cabinet de M. Tôchon d'Anney (pl. XIII, fig. 3), et le règne du Stession Divitiac se trouve ainsi représenté par deux monuments déjà connus.

• Mais ce n'est pas tout, et je suis aujourd'hui en mesure de doubler le bagage numismatique de ce célèbre personnage qui étendit sa domination jusque dans la Grande-Bretagne. Voici la description de deux pièces nouvelles de ce roi, provenant, l'une de Meaux, où elle avait été recueillie par M. Lefebvre, et l'autre de Vendeuil-Caply, cette mine inépuisable de monnaies gauloises. Cette dernière m'a été cédée par M. de Roucy de Compiègne.

• ROVECA. Effigie de Divitiac parfaitement reconnaissable et absolument identique avec celle qui paraît sur la monnaie classée à tort à Divona

• R. Cheval en marche à gauche. Au-dessus et au-dessous un cercle orné d'un globule au centre. Sous les pieds du cheval, les traces d'une légende malheureusement indéchiffrable, et dans laquelle néanmoins je crois apercevoir les restes de la transcription grecque ΠΟΥΙΚΑ de la légende du droit (pl. XIII, fig. 4). Trouvée dans les fouilles du vieux Meaux.

• ... DIVIAC. Tête jeune à droite.

• R. Lion marchant à droite (pl. XIII, fig. 5). Cette pièce a été déterrée à Vendeuil-Caply.

• Avant de passer aux monnaies inédites du roi Galba,

(1) M. de La Saussaye possédant un spécimen plus complet de cette rare monnaie, j'ai dû naturellement donner de préférence la figure de celui-là.

(2) *Rev. num.*, 1854, p. 85

je profite de l'occasion pour publier une charmante pièce d'argent de la même série, et qui a été trouvée à Laon ou très-près de cette ville, et qui repose dans mes tiroirs.

• NOVIOD. Tête à gauche, le cou orné du torques, comme celle de Divitiac.

• R̄. Cavalier à droite, brandissant une épée et tenant de la main gauche le long bouclier gaulois. Au-dessus de la queue et sous le ventre du cheval un cercle orné d'un globule au centre. AR. (pl. XIII, fig. 6)

• Serait elle frappée dans le fameux *Noviodunum Suessionum*? Je laisse à d'autres le soin de le décider. Je laisse également de côté la question que soulève la légende ROVECA, légende que je regarde comme désignant un nom de lieu (un Crouy quelconque), précisément parce qu'elle accompagne sur la même pièce le nom du chef Arcantodane. Je me bornerai, cette fois encore, à rappeler un fait, à savoir la provenance constante des monnaies à la légende ROVECA des environs de Meaux et de Crouy; c'est toi qui m'as suggéré l'idée que ces monnaies pourraient bien avoir été frappées dans la localité qui porte aujourd'hui le nom de Crouy, et j'applaudis aujourd'hui encore à cette hypothèse, comme j'y ai applaudi lorsque tu me l'as communiquée (1).

• J'arrive enfin aux monnaies de Galba.

• CAAOY (TAAOYA). Tête à droite, le cou orné d'un torques perlé et portant une sorte de couronne formée d'anneaux.

• R̄. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe, un cercle orné d'un globule au centre, et au-dessus de ce cercle, un rang de quatre (ou cinq) étoiles. .E Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 7).

(1) Cf. *Revue num.*, 185, p. 109

• AAOYA et CAAOYA. Tête à droite, ornée du torques et sans couronne, la chevelure massée en grosses boucles.

• ṛ. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe et sous le ventre, un cercle avec globule au centre. Au-dessus du cercle supérieur, trois étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 8).

• Des variétés de cette monnaie provenant également des environs de Châlons-sur-Marne présentent, l'une la légende nominale rétrograde AYAAA.; l'autre trois cercles au-dessous du cheval (pl. XIII, fig. 9 et 10).

• Enfin une dernière variété offre sous les trois cercles du revers les traces de la légende MAN, encore inexplicquée pour moi, et très-lisible sur un exemplaire trouvé à Château-Porcien et appartenant à M. Bretagne.

• Huit autres exemplaires, plus ou moins mal conservés, de la même monnaie, proviennent exclusivement de Châlons-sur-Marne, et un neuvième de Meaux. Tous ont été trouvés dans cette région du pays des Rèmes dont les Suessions étaient frères. De plus j'en ai vu cinq ou six parmi les médailles ramassées au camp de Châlons et apportées à S. M. l'Empereur. Cette attribution nouvelle peut donc être adoptée avec une certaine confiance. »

— M. le Président annonce que M^{me} de Bussière met à la disposition de la Société la borne milliaire qui lui avait été donnée par l'honorable M. de Bussière. La compagnie charge son président de lui en exprimer sa reconnaissance.

Un membre observe que la Société pourrait compléter une belle collection de six monuments romains de ce genre si l'on parvenait à réunir aux deux bornes déjà acquises celles de Juvigny et celle de Vic sur-Aisne;

M. Williot se propose d'offrir au Musée une copie de celle qui existait au monastère de Saint-Médard.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société une médaille de bronze qui lui a été accordée par la Société des Antiquaires de Picardie, pour les objets d'antiquités envoyés par le Musée à l'exposition d'Amiens de 1860. On lit d'un côté : *Société des Antiquaires de Picardie. — Exposition d'Amiens de 1860. — Ville de Soissons.* — Et de l'autre : *Napoléon III, Empereur.*

M. le Secrétaire donne ensuite lecture d'une *Réponse aux questions d'organisation académique posées au programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1860)*, par M. de Caumont.

Cette lecture soulève une discussion d'où il résulte qu'une publicité actuelle et étendue est un des moyens les plus actifs pour donner du développement aux sociétés de la province.

Enfin M. Decamp prenant la parole, lit : 1° un extrait des archives de Villers-Cotterêts, envoyé par M. Tronchet, qui concerne la vente de divers objets mobiliers de l'église de cette ville, lors de la révolution, et notamment d'un orgue et de ses accessoires cédés pour 1,450 fr.; 2° un autre extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de Picardie* (1852), sur les saints les plus honorés dans le Soissonnais; 3° un article du *Journal de Soissons* du 3 février 1861, intitulé : *Autographes d'hommes célèbres du département de l'Aisne.*

On décide préalablement le dépôt aux archives de ces divers documents; puis on discute l'article en question dans ce qui concerne Saint-Just, et on conclut que ce célèbre révolutionnaire fut bien le parrain du fils d'un sieur Bigot, de Blérancourt; mais que M^{me} Thorin dont M. Fleury parle beaucoup dans son *Etude sur Saint-Just*, n'en fut pas la marraine, ainsi que ce savant l'insinue;

qu'il ne faut pas confondre ensemble une demoiselle Gellé qui était femme de Thorin en 1790 et M^{lle} Rousseau, seconde femme de ce dernier; que si Saint-Just est né à Décize en Nivernais, sa famille était originaire du Soissonnais et que son père habitait Morsain, canton de Vic-sur-Aisne. Les notes communiquées à cet égard par M. Hurillon, ancien instituteur à Morsain, et tirées des registres de cette paroisse, ne peuvent en effet laisser de doutes sur ce point de biographie.

Sur la demande de M. Suin, M. l'abbé Pécheur s'engage à compiler de nouveau les archives de Morsain, afin de compléter, s'il y a lieu, la découverte due aux recherches de M. Hurillon.

*Objets offerts pour le Musée ou acquis par la Société,
depuis la séance de janvier 1861.*

M. Amand Desboves : un héron tué dans les marais de Cœuvres, préparé par M. Decamp.

M. Alphonse Déquirez : une médaille romaine fruste trouvée dans les sables de la plaine Maupas.

M. Latour-Regnier : une pièce de monnaie chinoise, rapportée de l'expédition actuelle en Chine.

La Société des Antiquaires de Picardie : la médaille en bronze mentionnée au présent procès verbal.

Par l'entremise de M. Prioux : la borne milliaire de Bézu-Saint-Germain.

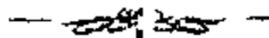
La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mars 1861.

Présidence de M. Suin, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Cabinet historique, n° 2, septième année, première livraison (janvier 1861), et sixième année (décembre 1860).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp rappelle les dons faits à la Société par M. Dugay, maire de Cramailles, et parle ensuite de la communication obligeante qu'il lui a adressée, concernant un trésor trouvé dans la démolition d'une maison à Fère-en-Tardenois. Il consiste en douze médailles d'or et en un grand nombre de médailles en argent fort belles, à l'effigie du cardinal de Bourbon, sous la dénomination de Charles X. Ces médailles ne sont pas rares dans nos contrées, restées si longtemps sous l'empire de la Ligue; néanmoins, la Société

charge M. Decamp de s'occuper de cette découverte.

Le même membre dépose, pour être classée aux archives, une pièce datée du 26 octobre 1724. C'est un acte de vente où il est question d'Eustache Desfossés, seigneur de Jouaignes, et qui peut être utile à ceux qui formeront la liste des seigneurs de ce village.

— M. Williot communique à la Société des documents extrêmement curieux sur la démolition de l'église de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, dont tous les archéologues déplorent amèrement la perte. En 1805, l'église de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes existait encore. Un étranger, M. Vialart de Saint-Moris, passe à Soissons; il va visiter ce monument et, frappé de sa beauté, il veut tâcher d'en assurer la conservation. Dans ce but, il rédige un précis historique. Il fait plus encore, il adresse au Ministre de l'intérieur un long rapport qui démontre jusqu'à l'évidence qu'aux époques les plus désastreuses pour nos monuments, l'amour des arts et de nos antiquités nationales n'a jamais manqué en France d'éloquents interprètes.

Malheureusement, les réclamations de M. Vialart de Saint-Moris n'eurent pas de résultat et la magnifique église de Saint-Jean fut abattue. En 1822, les entrepreneurs de la démolition n'avaient pas encore rempli les conditions qui leur avaient été imposées pour le déblai des matériaux. On ne lira pas, sans un profond sentiment de tristesse, le rapport dont nous venons de parler et qui montre que la destruction de l'église de Saint-Jean-des-Vignes ne devait produire qu'une misérable somme de douze mille francs qui, si elle a été payée, n'a pas été employée à l'usage auquel on la destinait.

Nous faisons précéder la lettre à M. le Ministre de l'intérieur, des passages suivants du précis historique cité plus haut :

« En 1550, les Flamands étant sur le point de faire une irruption en Picardie, on représenta au conseil de Henri II que l'abbaye de Saint-Jean était bâtie sur une colline, d'où l'on pourrait battre la muraille de la ville, jeter du feu dans les rues et approcher le fossé sans danger ; sur quoi il fut ordonné que l'abbaye serait démolie.

• La nouvelle de cet édit jeta la consternation parmi les habitants. On s'affligeait de voir détruire sans nécessité un monument superbe, ouvrage de plusieurs siècles. On représenta que démolir ne remédiait à rien, puisque la montagne resterait, et que les ruines seules de cette maison mettraient l'ennemi à couvert.

• Mathieu de Longue-Joue, évêque de Soissons, fort affectionné à son diocèse, obtint la conservation d'un édifice qui en faisait l'ornement. Le roi Henri II révoqua l'édit et ordonna que l'abbaye de Saint-Jean serait enfermée dans la ville et fortifiée par les soins de l'amiral de Coligny, alors gouverneur de l'Isle de France.

• On dit qu'en 1803 la démolition en a été ordonnée.

• Il est à souhaiter que M. le Préfet réussisse à conserver, ainsi que l'a fait Mathieu de Longue-Joue, un monument cher aux Soissonnais, dont il embellit la riante vallée, qui, d'ailleurs est susceptible d'un emploi utile, et dont la destruction n'offrirait aux concessionnaires que des profits éloignés, incertains et médiocres.

• Des évaluations modernes ont apprécié l'édifice dans son état actuel. 27,000 fr.
sur quoi il convient de déduire. 15,000
au moins, pour les deux tours qui doivent être réservées, et pour les frais de démolition de l'Eglise.

• Reste donc une somme de. 12,000
à espérer sur les produits nets d'une destruction néces.

sairement lente, difficile et périlleuse, à cause de la qualité du ciment et des pierres, du mauvais état des voûtes dont on a volé les ferrements pendant la révolution.

» Il serait plus profitable de vendre cet édifice au plus offrant, à la charge de le conserver et d'entretenir la couverture. »

Lettre à M. le Ministre de l'Intérieur.

« Ce 20 vendémiaire an 14.

» MONSEIGNEUR,

» Pendant un voyage que j'ai consacré à des recherches sur nos antiquités, et que vous avez protégé par une lettre-circulaire aux fonctionnaires publics, j'ai appris avec le plus vif chagrin qu'on avait accordé à M^{sr} l'Evêque de Soissons le produit de la démolition de Saint-Jean-des-Vignes, église magnifique de cette ville. Je ne puis assez m'étonner qu'on veuille détruire ainsi un des plus beaux monuments de l'architecture gothique qui existent en France, et, en même temps, un bâtiment utile et employé actuellement comme magasin pour des troupes, dans la vue de fournir 12 000 francs à M^{sr} l'Evêque. Et quel but d'utilité présente M^{sr} l'Evêque pour les obtenir ? Celui de bâtir, avec le produit de la destruction de Saint-Jean, une chapelle dans un faubourg de Soissons, qu'il dit être trop éloigné pour que les habitants se rendent à la cathédrale. Il paraîtrait qu'il n'y a que faute de zèle pour le culte et que ce n'est pas le moyen de remédier à la cause du mal de bâtir une chapelle ; le fait est que les distances sont fort petites à Soissons ; mais M^{sr} l'Evêque entend nécessairement mieux que moi ces matières. Quoi qu'il en soit, il s'en suivrait que la destruction d'un édifice immense et magnifique aurait produit à l'Etat, par les

soins de M^{sr} l'Evêque de Soissons, une petite chapelle dans le faubourg d'une ville.

• J'ai dit que ce bâtiment était utile et employé actuellement comme magasin ; c'est en effet le seul bâtiment public, à Soissons, qui puisse en servir ; mais on le présente comme étant dans un état de dégradation, sans distinguer que cette dégradation se borne au chœur qui est la plus petite partie de l'édifice et que la nef, morceau superbe, est tout-à-fait saine. On n'a sûrement pas donné ces détails en sollicitant la démolition de Saint-Jean ; mais vous pouvez vérifier ce que j'avance par M de Rully, sous-préfet à Soissons et administrateur éclairé. J'ai dit aussi plus haut que Saint-Jean-des-Vignes était un monument précieux pour les arts ; quel est l'homme de goût qui n'en conviendra pas ? On l'a même reconnu jusqu'à un certain point, en réservant les tours, comme étant également belles par leur proportion et propres à faire un point de vue pittoresque, ou, pour mieux dire, comme faisant tout l'agrément de l'aspect général de Soissons. Mais je prétends que ce serait en vain qu'on voudrait conserver les tours isolées. Ces masses énormes, privées de leurs contre-poids et de leurs appuis ordinaires, n'auraient plus aucune solidité et tomberaient d'elles-mêmes. D'ailleurs, on manquerait son but sous un autre rapport de goût, et il faut en être absolument dénué pour proposer une pareille mutilation. Ces tours ne font un bel effet que parce qu'elles sont accompagnées ; seules, leur proportion même paraîtrait altérée. D'ailleurs, la nef n'est pas moins belle que les tours, ni moins précieuse à conserver. Au lieu de cette dégradation lente du temps, qui orne en détruisant, on ne verrait que l'empreinte du vandalisme, et ce qui resterait du bâtiment serait là pour accuser l'ignorance profonde des destructeurs et causer les plus vifs regrets. J'ajou-

terai encore, Monseigneur, pour prévenir toutes les objections possibles, que Saint-Jean-des-Vignes étant situé à une extrémité de la ville, tout près des remparts, ses ruines, si elles étaient un jour dans cet état, ne pourraient nuire ni à la sûreté, ni à la commodité des habitans.

• C'est bien le lieu de se plaindre ici du peu de cas que l'on fait des ruines en France, et par suite des édifices qui pourraient, si on les laissait subsister, en former de magnifiques. Sans doute elles ne peuvent rester sans inconvénient au milieu des villes; mais partout ailleurs elles doivent être conservées comme faisant l'ornement du pays: il eût été peut-être à désirer que cette distinction eût été établie dans le décret impérial qui a été donné à ce sujet. On n'aurait probablement pas à pleurer la destruction de tant de beaux édifices, particulièrement de Saint-Nicise, de Reims. Ce bâtiment, situé comme Saint-Jean-des-Vignes, a été en effet dégradé par l'acquéreur, le général Santerre; mais dans l'état où il était et où il est peut-être encore au moment où j'écris, il présentait la ruine la plus pittoresque de la plus belle église gothique de l'Europe, et, à ces titres, il méritait bien d'être conservé; mais il vient d'être aliéné une seconde fois par le gouvernement. Pour en conserver au moins le souvenir à la postérité, j'en ai fait prendre plusieurs vues par un artiste habile qui m'accompagne dans mes voyages, précaution d'autant plus nécessaire que les gravures que l'on en a sont trop mal exécutées pour en donner aucune idée. C'est au respect que l'Angleterre a eu pour les ruines de ses monuments religieux qu'elle doit à présent une de ses principales beautés. La révolution, qui en a prodigieusement détruit en France, nous rend encore plus précieux ceux qui nous restent. Pourra-t-on croire que cette fureur de destruction

n'ait point été arrêtée sous le gouvernement de cet homme de génie qui a arrêté la révolution elle même? Pourra-t-on croire que ce soit sous le même souverain, qui assigne des sommes considérables pour la réparation de l'église de Milan, que l'on abatte nos plus beaux édifices? Nos descendants s'écrieront : Il n'y avait donc, dans les lieux où se sont commises les destructions, ni un patriote, ni un homme de goût pour faire des représentations à ce sujet à un prince qui accueille toutes celles qui intéressent sa patrie? Je n'oserais citer que mon patriotisme ; mais n'êtes-vous pas vous-même étonné, Monseigneur, vous qui avez toutes les lumières supérieures qui font goûter les projets utiles, de recevoir si peu de réclamations et que ce soit un homme étranger aux lieux où l'on détruit les monuments qui vous présente des raisons pour qu'on les conserve? J'en suis honteux comme Français ; mais il n'est que trop vrai que notre goût pour les arts n'est pas en proportion avec la gloire que nous avons de compter tant d'artistes célèbres : ils ont été, si j'ose m'exprimer ainsi, des éclairs au milieu des ténèbres. Il est dur d'en convenir ; mais il est malheureusement certain que des nations qui nous sont inférieures sous tant de rapports, pourraient nous donner des leçons sur la conservation des monuments. Elle intéresse si évidemment l'histoire des arts et les arts eux-mêmes, qu'il serait superflu de peser sur cette vérité ; mais elle intéresse aussi la gloire nationale plusqu'on ne pense. Nos ancêtres ont été mal représentés par nos historiens ; aucun, que je connaisse, ne les a montrés rivalisant avec les Grecs par la construction de ces superbes basiliques qui joignent à la légèreté la plus étonnante une solidité à laquelle n'est pas destinée, par son essence, l'architecture grecque et romaine. Aucun de nos historiens, enfin, ne les a peints par leurs monuments,

et c'est de ce côté là qu'ils sont grands et que nous sommes si petits en comparaison d'eux. Au moins ne nous chargeons pas, aux yeux de la postérité, du crime d'avoir détruit les titres qu'ils ont à la gloire, gloire qui fait bien aussi partie de la nôtre, puisque c'est celle de nos ancêtres. Qu'aurions-nous à désirer pour nous-mêmes alors, si ce n'est le silence des historiens à venir. Une autre vue qui n'échappera pas à Votre Excellence, c'est qu'en faisant ou laissant disparaître du sol français les monuments qui en font l'ornement, en affectant de ne nous intéresser qu'aux manufactures et aux usines, nous perdons une source réelle de richesses, en perdant un moyen puissant d'exciter la curiosité des étrangers. Que de motifs pressans, Monseigneur, auxquels il ne manque que d'être présentés par une plume plus éloquente que la mienne. Vous seul pouvez, au surplus, arrêter les actes du vandalisme. Je pourrais vous présenter des plans très peu dispendieux sur les moyens de conserver les monuments d'architecture et sur la formation de musées sur divers points de la France, où on rassemblerait les plus beaux morceaux de sculpture de divers âges de l'art; mais j'attends que vous me fassiez connaître que ce travail vous serait agréable. Je vous observe seulement qu'il n'y a pas de temps à perdre, et qu'à chaque instant la France fait des pertes irréparables en ce genre.

Je reviens au principal but de ma lettre. M. le sénateur Colchen, qui m'honore de ses bontés, a dû vous entretenir, Monseigneur, de la conservation de Saint-Jean-des-Vignes que j'ai tant à louer. M. le Préfet de l'Aisne, avec qui j'en ai causé, désirerait aussi infiniment être autorisé par vous à en suspendre la démolition, en attendant que vous décidiez absolument sa conservation. Comme c'est déjà une chose accordée à M^r l'Evêque et que M. le Préfet de l'Aisne a même

reçu à cet égard des ordres qu'il ne pourra se dispenser d'exécuter au printemps, si je ne suis pas assez heureux pour vous inspirer un peu de l'intérêt que je mets à la conservation de Saint-Jean, c'en est fait de ce beau monument. Mais j'espère beaucoup de vous, Monseigneur; est-il donc si difficile d'ailleurs de remplacer ces 12,000 francs à M^{re} l'Evêque? Ou même y aurait-il un si grand mal qu'il attendît quelque temps et que sa chapelle fût bâtie un peu plus tard? N'est-il pas bien plus intéressant de conserver aux usages de l'administration civile un bâtiment utile, aux arts et à la gloire de la patrie un monument? Je me flatte au moins, Monseigneur, que vous ne blâmez point la liberté que j'ai prise de vous adresser cette lettre. La grande réputation de vos lumières et de vos talents m'a encouragé à vous présenter des idées dans lesquelles vous trouverez au moins le cœur d'un Français.

» Agrécz, je vous prie, Monseigneur, l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

» VIALART DE SAINT-MORYS,

» Prop. à Houdernville, près Clermont (Oise). »

— M. Leroux dépose sur le bureau la liste des dons faits au Musée, depuis le 1^{er} février 1861 jusqu'au 4 mars suivant :

Un anonyme : divers fragments de poteries romaines, trouvés à Mercin.

M. Chartoire fils : portrait du général Rusca, lithographié par Ch. Montpellier.

M. Sangroubert : deux petites statuettes en bois (Suisse).

M. Brelet, gérant du gaz : un échantillon de houille encore adhérent à la roche.

M^{me} Bonouvrier : quelques grains de collier, trouvés dans le sol de son jardin, faubourg de Comp'ègne. Un en verre, un en jais, deux celtiques (d'après Boucher de Perthes), un écrivain, un petit fragment de bélemnite paraissant avoir été travaillé.

M. Williot : du bois pétrifié, brisé en deux fragments.

M. François, horloger : une petite tête de renard en argent, ciselée avec dents en or, yeux en rubis, venant de Crimée.

M. Adam, commissaire de police : une carte de l'histoire sainte (1723).

M. Lefèvre, pharmacien : un calcul intestinal très-volumineux, trouvé dans le corps d'un cheval de dix ans et au centre duquel se trouve un fragment de clou qui a servi de noyau à cette agglomération. (Poids : environ 5 kilog.)

M. Charles Moreau, premier adjoint de la ville : trois jolies statuettes de Pradier.

M. Laplanche : une scorie trouvée à Longpont (à déterminer).

M. Richel, professeur au collège : un minerai de cuivre, des mines de Ponte-Leccia (Corse).

M. Dudrumel, cantonnier à Crouy : des coquilles des grèves et une médaille industrielle.

L'administration : un obus de fort calibre trouvé, encore chargé, dans la plaine d'Orcamps, près Soissons, dans les déblais de l'avenue de la gare du chemin de fer.

Le Commandant du génie : une amphore romaine restaurée, provenant des fouilles de Soissons, une autre brisée, quatre larges tuiles romaines, deux bas-reliefs en marbre blanc, un fragment de corniche de la même époque.

MM. Williot et Wattelet : chacun un fragment d'une flûte en ivoire, et, ce dernier, un autre fragment d'ivoire travaillé, trouvés dans les fouilles du pont de Pasly. Il

faut encore ajouter à ces objets deux bracelets en cuivre qui étaient dans une tombe en pierre.

Enfin, la médaille offerte par M. de Saulcy, portant le n° 3 de la lettre adressée par cet antiquaire à M. de Longpérier.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

SUIN.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

BOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Avril 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Bulletin des Sociétés savantes*. Janvier 1861, tome v, deuxième série.
- 2° *Cabinet historique*. Février et mars.
- 3° *Revue de l'Art chrétien*, par l'abbé Corblet. Cinquième année, n° 3. Mars 1861.
- 4° *Agnès Sorel*, par M. Peigné-Delacour.
- 5° *Bulletin des Antiquaires de Picardie*. 1860, n° 4.
- 6° *Etude historique sur le règne de François I^{er}*, 1859-1860, par M. E. de Barthélemy.
- 7° *Annuaire de l'Institut des Provinces et des Sociétés savantes*. 1861.
- 8° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3^e et 4^e trimestres de 1861, n° 37.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp lit une lettre de M. Pillois, correspondant à Neuilly-Saint-Front, annonçant qu'il a quitté cette résidence pour celle de Vervins, mais qu'il continuera de participer aux travaux de la Société. En effet, il se propose de visiter et étudier les églises fortifiées de la Thiérache, de voir prochainement un *dolmen* qui lui a été signalé, et d'envoyer diverses notices sur des localités du canton de Neuilly. La compagnie accueille avec empressement cette communication et demande l'insertion, dans son Bulletin, d'un acte tiré des registres de l'Etat civil de Gandelu, que lui adresse l'honorable correspondant. C'est une abjuration du calvinisme, du mois de janvier 1686. La révocation de l'édit de Nantes étant du 22 octobre 1685, cette abjuration en fut sans doute la conséquence. Quoi qu'il en soit, cette pièce peut être utile pour servir à l'histoire du protestantisme dans le département de l'Aisne :

« *Registres de l'État civil de Gandelu, canton de
Neuilly-Saint-Front*

» Janvier 1686. — En vertu du pouvoir qui m'a été
» donné par M. Pastel, vicaire (Gandelu était à cette
» époque du diocèse de Meaux), le trente-et-unième et
» dernier jour du mois de janvier, Anne Plette, native du
» diocèse de Meaux, âgée de cinquante-six ans ou envi-
» ron, femme de Philippe Salé, perruquier, demeurant
» depuis un mois à Gandelu, a fait son abiuration ainsy
» qu'il en suit : Je croy de ferme foy tout ce que l'Église
» catholique, apostolique et romaine, croit et professe et
» condamne, et rejette très-sincèrement toutes les hérésies
» et opinions erronées que la même Eglise a condamné
» et rejetté, ainsy Dieu soit en notre ayde et les saintz

» évangiles sur lesquels je jure de vivre et mourir dans
» la profession de cette même foy et ce entre les mains
» de M^r François de Lannoncourt , prestre prieur au
» dict Gandelu, en présence de Nicolas Leclerc, maître
» des escolles, M. Jean Subtil qui ont signcz avec nous,
» et ladite Anne Plette a déclaré ne scavoir escrire ny
» signer. »

M. Suin donne à son tour lecture d'un acte du 16 juin 1534, passé par devant Bouillye, notaire, où plusieurs marchands certifient que de leur temps ils ont toujours connu et savent très-bien les petites mesures de détail de Soissons ; que la première petite mesure de détail est le *lot*, que de leur connaissance il n'a été vendu d'huile, en la ville de Soissons, à petite mesure, que par les marchands vinaigriers. Les signatures principales sont Willot, Hourdé, Traizet, Labouret, Bigot, Mathey, Willefroy, Lefébure, Estocart, noms connus encore aujourd'hui à Soissons.

Le même membre lit un autre acte de Quinquet, notaire, du 2 janvier 1582, par lequel l'évêque Charles de Roucy fait bail du greffe de sa justice temporelle à Jehan Lupet, praticien à Soissons, à la redevance de 3 écus et 20 s. ; enfin, un autre acte de Petit, notaire, du 22 mars 1599, par lequel transport est fait sur la noblesse par Louis de Moi, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de *Gomery* ? des frais de voyage faits par lui aux Etats de Blois, comme député de ladite noblesse du baillage de Vermandois. Ces frais avaient été fixés, par le bailli de Vermandois, à la somme de 540 écus ; il en reçoit 520, reste donc 20 écus à reprendre par lui. Les Etats de Blois, où fut député le seigneur de Gomery, durent être ceux de 1588, où fut assassiné le duc de Guise, puisqu'il n'y en eut pas d'autres tenus en cette ville, depuis cette

époque jusqu'en 1599, date de la pièce communiquée par M. Suin.

M. le Président met à l'ordre du jour l'excursion annuelle du deuxième jeudi de juin. On propose pour but de cette excursion Bourg-Fontaine et plusieurs lieux de la forêt de Villers-Cotterêts, Château-Thierry et Essômes; ensuite, Offémont, les ruines de Sainte-Croix, Saint-Crépin-au-Bois et Tracy (Oise), et l'on arrête que la décision aura lieu à la prochaine séance.

M. Leroux dépose la liste des dons faits au Musée depuis le 6 mars 1861 :

Par M. Dupont, architecte : un fragment de verre peint (tête); un vase cinéraire, terre noire, trace de goudron, venant d'Arcy.

Par M. Muret, de Saint-Paul : portraits de douze évêques de Soissons, photographies prises sur les tableaux du Séminaire.

Par M. l'Allart : un pistolet en buis, sculpté, très-ancien.

Par M. Poirier : un étui du même genre.

Par M. Meurizet : *Essai sur la constitution des Armées françaises* (Br. in-4^e, an VIII), à la Bibliothèque.

Par M. Williot : dix-huit jetons en cuivre jaune, de différents règnes.

Par M. Moreau : une statuette de Pradier, quatre dessins de Charlet.

Par M. Belbeder : deux vases cinéraires, un vase à parfum, une lame d'épée, débris d'armes (d'Epagny),

Par M. Laurent, professeur de dessin : Spartacus; réduction en plâtre de la statue de Foyatier, deux statuettes (charges locales, par Belbeder); douze pièces moulées par le même à Saint-Jean et aux arcades Saint-Pierre.

Par M. P. Deviolaine : un sceau de bulle , en plomb
(du pape Benoît XIII).

Par un anonyme : une tête de Vieillard (peinture
sur bois, Ecole espagnole) (26 sur 19), venant de l'abbaye
Notre-Dame.

Par M. Deville-Lavigne : La Tour Lardier (aquarelle);
l'adoration des Mages (gravure ancienne).

Par M. Williot : portrait de M. de Lanoue, ancien
maire de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.



CINQUIÈME SÉANCE.

• Lundi 6 Mai 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATIONS DE MEMBRES.

MM. l'abbé Jules Corblet et Mougenot, de Nancy, sont nommés membres correspondants.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, t. XXI, 1857-1858.
- 2° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. X.
- 3° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome V.
- 4° *Instruments en silex taillés, trouvés dans le diluvium à Quincy-sous-le-Mont (Aisne)*.
- 5° *Reponse aux critiques du château de Sarcus, etc*, par M. Houbegant.
- 6° *De la conservation de la porte de Nancy*.

- 7° *Etude historique sur les loteries*, par M. l'abbé Jules Corblet.
- 8° *Mémoires sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés antérieurs à 1790.*
- 9° *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy.*

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Jules Corblet, en date du 2 mai 1861, par laquelle ce savant demande le titre de membre correspondant, que la Société s'empresse de lui accorder; d'une autre lettre du 22 avril, de M. Mougenot, de Nancy, demandant aussi le même titre, que la Société lui accorde également.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Sur la proposition faite par M. le Président, la Société décide qu'elle souscrit pour une médaille d'or qui doit être décernée à M. de Caumont, fondateur de l'Institut des provinces et l'un des plus judicieux et des plus ardens provocateurs du mouvement archéologique en France

M. le Président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres correspondants les plus modestes et en même temps les plus laborieux, celle de M. Delahaique (Antoine), instituteur à Nouvion-le-Vineux. M. le Secrétaire se charge de donner quelques détails biographiques sur cet homme regrettable.

M. de Laprairie lit une partie du travail dont il s'est chargé, sur le canton de Soissons, pour le *Répertoire archéologique de la France.*

La question de l'excursion annuelle ayant été de nouveau agitée, la compagnie a décidé qu'elle aurait lieu le deuxième jeudi de juin et que l'on visiterait les localités d'Offémont, de Sainte-Croix-d'Offémont, de Saint-Crépin-au-Bois, de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val, aujourd'hui du département de l'Oise et autrefois du diocèse de Soissons, à l'exception des deux dernières.

M l'abbé Pécheur lit la note suivante sur une trouvaille gallo-romaine faite récemment à Vic-sur-Aisne :

« Une découverte, qui n'est pas sans intérêt, vient d'avoir lieu à Vic-sur-Aisne, auprès de la voie romaine qui allait de Soissons à Noyon, en passant par cette station, la première depuis Arlaines. Cette découverte a été amenée par l'ouverture d'une cendrière, et n'a pas été suivie par un antiquaire. Aussi, ce que j'en ai vu ne peut servir à déterminer à quel genre de construction ou de monument elle appartenait. D'assez nombreux fragments de tuiles à rebords, des débris de vases en terre, grossiers, et quelques-uns en terre de Samos, deux meules qui ont fait partie de moulins à bras, des ossements, voilà ce que j'ai trouvé sur le terrain. En revanche, j'ai vu chez M. Cantois, à Vic-sur-Aisne, un très-beau vase en terre noire d'une conservation parfaite, un autre vase en terre grise, ébréché, mais aussi bien conservé, une grosse clé en fer, une petite médaille romaine, des morceaux de poterie avec le nom du potier, le tout extrait du même endroit. En attendant de plus amples renseignements, j'ai cru devoir signaler d'abord à la Société ces divers objets évidemment d'origine gallo-romaine. »

— M. Waffart donne ensuite une notice sur le calvaire de Courcelles, canton de Braine :

• Toutes les personnes qui sont allées de Soissons à

Reims ont pu voir une petite chapelle située sur le point culminant de la route, à droite, entre Braine et Courcelles, à peu de distance du lieudit *Chauderolles*, où l'on voit encore une partie de la chaussée romaine, dite *Chaussée Brunehaut*.

• Cette chapelle, d'une forme carrée, est solidement construite et voûtée; elle est connue, dans le pays, sous le nom de Calvaire de Courcelles, nom en effet mieux approprié à son origine qui remonte à six siècles.

• Enguerrand, seigneur de Courcelles, le fit bâtir en 1265, à son retour des Croisades. Voici à quelle occasion : Ce seigneur, étant en Terre Sainte, fit, à ce qu'il paraît, le vœu, s'il en revenait sain et sauf, d'établir, près de son château, un calvaire, dans le but évident d'exciter et d'entretenir la foi du Christianisme, qui l'avait fait se joindre aux Godefroy de Bouillon et autres grands seigneurs de l'époque, pour aller combattre les infidèles.

• De retour dans sa patrie, il mit à exécution le vœu qu'il avait formé et choisit, pour établir son calvaire, une distance de Courcelles égale à celle qu'était le calvaire de Jérusalem (environ deux hectomètres).

• L'endroit a été on ne peut mieux choisi, puisqu'il est situé sur le point le plus élevé de la route, ce qui permet de l'apercevoir de toute la vallée de Braine et de Limé, ainsi que des montagnes environnantes.

• A l'intérieur de ce calvaire on voit, avec les insignes de la Passion, Jésus-Christ entre les deux larrons, au-dessus d'une espèce de piédestal qui pourrait, au besoin, servir d'autel; il ne paraît pas cependant qu'on y ait jamais célébré la messe.

• Suivant le prieur Carlier, auteur de l'*Histoire du duché de Valois*, on y allait en pèlerinage le jour du Vendredi-Saint; de nos jours, la procession du Dimanche des Rameaux et celle des Rogations y vont faire une station, quand le temps le permet.

» Ceux qui ont monté les degrés de ce calvaire ont dû remarquer quelques pièces de menue monnaie jetées çà et là , à travers les Incarnes , par quelques passants charitables. Bien qu'il n'y ait jamais d'offrandes importantes , elles n'en ont pas moins excité quelquefois la cupidité des malfaiteurs , qui ont cherché à s'en emparer au moyen d'effraction ; naguères , l'*Argus soissonnais* enregistrait un vol commis de cette manière.

» Il y aurait , selon nous , un moyen d'éviter ces tentatives de vol sacrilège : ce serait d'établir un tronc , solidement fixé , au-dessus de l'embouchure duquel on mettrait cette inscription : « Tronc pour l'entretien et la réparation du calvaire. »

» Ce tronc pourrait être pratiqué dans l'épaisseur du mur et fermé par une porte en fer , à deux clés , dont le maire et le curé de Courcelles auraient chacun une.

» Ces offrandes pieuses des passants, déposées dans ce tronc n'étant pas en vue, ne tenteraient pas la convoitise des voleurs.

» Bien que ce modeste édifice religieux n'offre rien de bien remarquable , son origine et sa haute antiquité lui méritent néanmoins, il nous semble, une place dans les annales archéologiques. Ne serait - il pas convenable aussi de faire inscrire, sur sa façade, la date de sa construction et le nom de celui qui l'a fait édifier ? La plupart des habitants du pays , à coup sûr , ne se doutent pas de l'origine de ce pieux et modeste monument qui a traversé six siècles et fut respecté par le vandalisme de 1793, qui a détruit tant d'autres monuments beaucoup plus importants et dont il reste à peine des traces a jourd'hui. »

— M. le Président , après cette lecture , observe que

le calvaire de Courcelles étant sur le point d'être restauré, M. le vicomte de La Ferté, sous-préfet de Soissons, a bien voulu, dans l'intérêt de la conservation de ce petit monument historique, le consulter sur cette restauration et qu'il a été arrêté qu'elle consisterait à le consolider, en lui laissant surtout les deux chapiteaux du XIII^e siècle qui, seuls, y rappellent l'époque où il a été construit.

— M. Leroux dépose la liste des objets donnés au Musée pendant le mois d'avril :

Par M. Alphonse Geslin : un fragment du saule ayant abrité le tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène.

Par M. Williot : un fragment de bois fouillé, de l'église de Maizy; l'empreinte d'un moule ou cachet en terre cuite, trouvé autrefois près du pavé de Crouy; une pierre gravée, copie d'une borne romaine, trouvée à Saint-Médard.

Par M. Albert Leroux : différents échantillons d'algues, de polypes, pêchés sur le banc de Terre-Neuve.

Par l'Administration municipale : quatre planches de cuivre, gravées (*des Matinées parisiennes*, publication de 1769 à 1770); un sceau en plomb (Louis XII).

Par M. Perin : deux statuettes de Sollier, avec leur console, deux photographies de la cathédrale de Reims.

Par M. Decamp : un plan de l'abbaye du Val-Saint-Pierre, près Vervins.

Par l'Administration municipale : un petit plan de Soissons, en 1604.

Par M. Lauthelin : une vue du port de Soissons (aquarelle de Corbin).

Par M. Lefèvre, de la Croix-d'Or : fragments du bas-

relief antique de Saint-Médard, reproduit par Tavernier; gravure : 12° 20.

La séance est levée à cinq heures

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PECHEUR.





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Jedi 16 Juin 1861.

Présidence de M. Suin, Vice-Président.

Cette séance est remplacée par l'excursion annuelle, et son procès-verbal par le rapport du secrétaire sur les localités parcourues.

EXCURSION DU 16 JUIN, PAR M. L'ABBÉ PÉCHEUR.

« MESSIEURS ,

» La Société avait visité, l'année dernière, la partie nord-est du Soissonnais et s'était avancée jusque dans le Laonnois. Cette année, elle a visité la partie nord-ouest et pénétré jusque dans le Noyonnais et le département de l'Oise. Entrée dans ce département à Jaulzy, elle commença son examen archéologique par Attichy, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Oise, autrefois du Soissonnais, du doyenné de Vic sur-Aisne, de l'archidiaconné de la Rivière, du bailliage de Compiègne et de l'élection de Soissons.

» Je me contenterai, Messieurs, non-seulement pour

Attichy, mais pour les autres lieux de l'Oise dont il sera ici question, de vous donner des aperçus sommaires. Les travaux de M. Graves, sur ce département, m'ont paru si consciencieux, que je ne crains pas de vous y renvoyer pour de plus amples détails.

• Attichy-sur-Aisne, ou Attéchy, est certainement l'ancien *Attipiacum*, villa du domaine royal par où Clotaire I^{er} conduisit, en grande pompe, le corps de saint Médard qu'il faisait transporter de Noyon à Soissons, en 543 (1). Le cortège, avant de traverser la rivière, s'arrêta dans un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Champ Saint-Médard*. La tradition du pays indique le chemin du Noyonvat, ou de Noyonval, comme ayant été parcouru par le cortège. C'est un chemin ancien qui, partant d'Attichy, rejoint la voie romaine de Soissons à Noyon vers la ferme des Loges. Pourquoi ne suivit-on pas cette voie qui conduisait directement à Soissons? Pourquoi fit-on un détour par Attichy? Nous n'avons pu éclaircir cette particularité.

• Quoi qu'il en soit, Clotaire I^{er} donna Attichy au monastère de Saint-Médard, et son église fut dédiée à ce saint évêque. Il devint un beau bourg et forma un grand domaine possédé, dès le XII^e siècle, par la maison de Montmorency dont un membre, Mathieu I^{er}, connétable de France, abandonna à Prémontré quelques pâturages près de son château et consentit à la donation de la cure d'Attichy, à la même abbaye, par Hadvide d'Attichy, laquelle fut confirmée par Louis-le-Gros et

(1) Le nom latin et le nom français d'Attichy ont beaucoup varié, dans le cours du moyen-âge, soit par suite de la corruption du langage, soit par suite de la négligence ou de l'ignorance des copistes. Si l'on en croit l'abbé Carher, Attichy serait d'origine celtique et viendrait d'*Atlegics*, amas de cabanes de bûcherons. (T. I, p. 369.)

par Joscelin de Vierzy, évêque de Soissons, qui dut en réserver la collation à l'Évêché.

• Vers 1500, la terre d'Attichy sortit de cette maison et fut partagée entre plusieurs seigneurs. L'un d'eux, du nom de Hacqueville, en céda la plus grande partie au maréchal de Marillac, dont la sœur porta la seigneurie à Octavien Doni, financier italien de Florence, venu en France avec Catherine de Médicis. Celui-ci eut trois fils dont l'un, Achille, fut jésuite ; le second, Antoine, dit le marquis d'Attichy, fut tué en Flandre, en 1637 ; et le troisième, Louis Doni, fut religieux et évêque. Il eut aussi quatre filles dont l'une, Gèneviève, fut mariée au duc d'Atri ; l'autre à Louis de la Rochechouart ; la troisième, Henriette, fut carmélite ; et la quatrième, Magdelaine, fut ursuline. Ainsi, l'armée, l'église et le cloître s'étaient partagé la famille Doni. La terre étant revenue entière à Angélique Doni, celle-ci la céda à René de Marillac, conseiller d'État, qui établit à Attichy deux sœurs grises pour le soin des pauvres malades. René de Marillac, son fils, ayant été tué à Hochstet, le domaine passa à sa nièce qui le porta dans la maison de la Trémouille, dans laquelle il resta jusqu'à la révolution.

• Le château d'Attichy, rebâti au xvi^e siècle, était vaste, entouré d'eaux, de beaux jardins et d'un parc considérable qui s'étendait jusqu'aux bords de la rivière d'Aisne. Le roi Henri IV y séjourna le 18 et le 20 novembre 1590. Vendu à la révolution, il fut démoli vers 1796. Il reste encore la porte d'entrée, de vastes communs, des fossés toujours alimentés par le ruisseau de Milleville, l'emplacement entouré d'eau du logis seigneurial, qui n'attirèrent qu'un instant l'attention de la Société.

• Il y avait autrefois beaucoup de chapelles, bénéfices simples répandus dans la campagne et dont il reste à

peine le souvenir. Attichy en possédait plusieurs : une de saint Laurent, sur le chemin de Jaulzy, près de l'ancienne Maladrerie ; une de saint Jean du côté de Berneuil ; une de saint Blaise sur la montagne, sans compter celle du château desservie par un vicaire-chaplain. Quant à l'église d'Attichy, composée de parties hétérogènes, elle n'offre à l'œil qu'une construction massive et sans intérêt au point de vue archéologique. Entr'autres curiosités, elle renferme un portrait en pied de Jean de Nesle, fondateur des Célestins de Sainte-Croix-d'Offémont, en 1331, provenant de ce couvent ; le cœur de la princesse de Salm, duchesse de la Trémouille, morte à Nice en 1790, et plusieurs inscriptions relevées par M. Graves. Ainsi qu'en beaucoup de lieux, il y avait, près de l'église, un grand arbre sous lequel on rendait la justice. On appelait celui-ci : *l'Arbre Jacquemart*. Les époques celtique, romaine et du moyen-âge sont caractérisées, à Attichy, par de nombreux débris antiques : des sarcophages contenant des agrafes et des médailles romaines, une meule romaine trouvée près de la chaussée de Noyonval, ainsi que des médailles d'Adrien, des médailles gauloises trouvées au *Bois Jocon*, des haches celtiques trouvées près de la *Faloise*, des vases trouvés dans les sables, au-dessous du bourg. La Société a regretté vivement de ne pouvoir visiter le cabinet de M. Lefèvre, curé-doyen, qui contient beaucoup d'antiquités de ces diverses époques, provenant d'Attichy et des environs.

• La Société ne devait point quitter ce bourg sans évoquer les noms des hommes distingués qui y ont reçu le jour. Elle avait vu inscrit sur un tableau, dans l'église, par les soins de M. Lefèvre, ceux du P. Doni, jésuite, de Louis Doni, dit *le père d'Attichy*, et de M. Léger, curé de Saint-André-des-Arts, à Paris. Louis Doni, né en 1593 au château d'Attichy, et troisième

filz d'Octavien Doni et de Valence de Marillac, sœur du maréchal, fut le plus célèbre des trois. D'abord minime en 1614, il fut élu provincial de Bourgogne et nommé, le 5 octobre 1628, à l'évêché de Riez (Provence), puis transféré à celui d'Autun en 1652. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Histoire générale de l'ordre des Minimes* (Paris, 1624. In-4°). — *Tableau de la bienheureuse Jeanne, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades* (Paris, 1625. In-8°). — *De vitâ et gestis patris Bérulle cardinalis congregationis oratorii in Galliâ fundatoris* (Paris, 1649. In-8°). — *Idea perfecti præsulis in vita B. Nicolai Albergati cardinalis* (Augustodanis, 1656. In-8). — *Flores historiæ sacri collegii cardinalium à temporibus Leonis papæ IX, ad annum 1649* (Paris, 1660. In-f°, 2 v.). Louis Doni mourut de la pierre le 2 juillet 1664 et fut enterré dans l'église des Minimes de Beaune.

La Société ne put malheureusement visiter le village de Berneuil, dont elle se contenta d'admirer la situation du haut de la montagne qui le domine. Ce village possède une église assez remarquable surmontée d'un clocher du XII^e siècle, et un joli château du style Louis XIII. L'église possède, entr'autres débris du Couvent de la Joie, ou Sainte-Claire, un autel en pierre du XVIII^e siècle, représentant l'*Ensevelissement du Christ*, et les portraits de quelques religieuses. Berneuil qui dépendait en partie du marquisat d'Attichy, et en partie de la justice de Saint-Médard, est le *Bernolium* ou *Bernogilum* donné à cette abbaye par la princesse Berthe, sœur de Louis-le-Débonnaire, et qui lui fut confirmé par Charles-le Chauve, en 870, et au concile de Douzy de 871, sous le nom de « *Bernolium seu Bernogilum in pago Noviomensi super fluvium Axona.* » D. Bouquet se trompe donc lorsqu'il traduit (t. 6 des *Historiens de France*) *Bernolium* par Verneuil. Ber-

nothum, Bernoïlum et Bernogilum n'est ni Verneuil sur Oise, ni surtout Verneuil-Courtonne, ainsi que d'autres paraissent le croire, mais bien Berneuil-sur-Aisne dont Saint-Médard posséda, jusqu'à la révolution, une partie de la seigneurie qu'il partageait avec l'abbaye de Sainte-Claire et d'autres seigneurs, tandis qu'il ne posséda jamais rien ni à Verneuil-sur-Oise, ni à Verneuil-Courtonne.

• Jusqu'ici, la Société se trouvait dans l'ancien diocèse de Soissons ; elle entra par Tracy-le-Mont dans celui de Noyon. Après avoir visité rapidement cette importante localité, examiné son église du *xvi^e* siècle, remarqué quelques maisons à tourelles de la même époque et jeté un coup d'œil sur l'admirable panorama qu'offre, en cet endroit, la vallée de l'Oise, elle descendit à Tracy-le-Val. Je ne décrirai pas plus cette localité que la précédente, qui n'est pas de notre ressort archéologique ; mais je ne passerai pas sous silence la satisfaction que tous ont éprouvé en voyant le petit clocher roman de Tracy-le-Val, connu de tous les antiquaires et qui se trouve décrit et gravé dans les livres de MM. de Caumont et Viollet-Leduc. La restauration ou plutôt la reconstruction de l'église attira surtout l'attention de la compagnie. Elle paya un juste tribut d'éloges au talent de M. Verdier, qui en a conçu les plans en véritable artiste. Les seules remarques que la compagnie se soit permises, portèrent sur le trop grand rapprochement des nombreux modillons qui décorent le bas-côté droit à l'extérieur, sur la destination donnée à la petite abside de droite, qui doit servir de sacristie, et dont on eût pu faire une délicieuse chapelle ; enfin, sur cette suite d'*oculi* qui forment les fenêtres du bas côté, dont M. Verdier a pu trouver des exemples, mais dont on ne voit pas d'analogues dans nos monuments religieux du nord où on les trouve toujours isolés, soit à l'extré-

mité des transepts, soit aux absides, soit surmontant des fenêtres allongées.

» C'est une chose digne d'être remarquée que, dans nos contrées, et surtout dans la partie ouest du diocèse de Soissons, dominant les églises des XII^e, des XV^e et XVI^e siècles, et que le même phénomène architectural se présente souvent dans la même église. Il semble que le grand mouvement qui avait fait rebâtir, en partie ou en totalité, la plupart de nos temples, après l'époque romane, se soit reproduit après l'époque ogivale proprement dite. Les églises de Taillefontaine, Bitry, Autrèches, Haute-Fontaine, Cutry, Saint-Crépin-aux-Bois, Trosly, Guny, Saint-Remy-Blanzy, Chouy, pour ne citer que les principales, sont des produits du XVI^e siècle. Pommiers, Nonvion, Fontenoy, Pernant, Cœuvres, Berzy, Courmelles, Pont Saint-Mard, etc., etc., sont du XII^e siècle. Ambleny, Vic-sur-Aisne, Morsain, Tracy-le-Val, etc., etc. sont mi-partie du XII^e et mi-partie des XV^e et XVI^e siècles.

» Cette remarque nous a été suggérée par l'examen de Saint-Crépin-aux-Bois, grande et belle église de cette dernière époque, où la Renaissance le dispute au style flamboyant. Sur le portail, perce de trois portes la première a sculpté des pilastres, des arabesques, des armoiries; le second a fait les voûtes à nervures prismatiques et a contourné les meneaux des fenêtres. La date de 1501 qu'on lit sur l'un des écussons du chœur, ne laisse pas de doute sur l'âge du monument. Outre l'autel principal en marbre, orné de colonnes, de statues, de tableaux provenant du monastère de Sainte-Croix dont nous allons parler, on y trouve en fait de curiosités, dans la chapelle de la Vierge, un panneau représentant une série de portraits, la sépulture, avec inscriptions latines, de Madeleine de Thou, fille de l'historien de ce nom; celle de Antoine Gobelin, seigneur d'Offémont, mort en 1739; des vitraux de 1552 et

une inscription indiquant que N. de Bombelle , veuve du marquis d'Offémont , dame de Saint - Crépin , a fait rebâtir la nef en 1751. La cure de Saint Crépin était à la présentation du chapitre de Soissons.

» En remontant le vallon de Saint - Crépin qui a son ouverture dans la vallée de l'Aisne, à Bethondes, on rencontrait une suite de six étangs dont il ne reste plus que des traces, et on arrivait à Sainte - Croix, situé à la naissance du vallon que domine encore le château d'Offémont et que couronnent les lisières méridionales de la forêt de Laigue.

» Sainte-Croix n'est plus qu'une ruine. C'était jadis un couvent de Célestins de la paroisse de Saint-Crépin. Ce couvent avait été fondé, en 1339, par Jean I^{er} de Nesle, à la place d'un petit prieuré abandonné, nommé Val-Froid. Quatre religieux , tirés de Saint - Pierre - en - Chastre, formèrent d'abord toute la communauté. Celle-ci eut pour bienfaiteurs les seigneurs d'Offémont et Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, qui augmenta le nombre des religieux en 1403. Elle était restée sous la dépendance de Saint-Pierre ; mais , en 1408 , le chapitre général de l'ordre décida qu'elle aurait un supérieur particulier. Elle possédait des fermes , des fiefs, des bois , tant dans le pays qu'aux environs de Noyon

» Le couvent de Sainte - Croix fut enveloppé dans la suppression générale de l'ordre, en 1779, et ses biens furent réunis au domaine d'Offémont, dont ils provenaient en partie. La révolution en fit une ruine. Acquis, à cette époque si désastreuse pour nos monuments , par un garde forestier, celui - ci en exploita les bâtiments dont il vendit ensuite les débris au propriétaire du château, qui les annexa à son parc. Une dépense de soixante-dix mille livres venait d'être faite, par les religieux, pour le rétablissement des édifices que nous voyons maintenant par terre ; et, en effet, les dates que nous lisons en-

core dans le cloître, au - dessus des sépultures des religieux , ne remontent pas au - delà de 1669. Aussi , les ruines de Sainte - Croix ont-elles un caractère tout particulier d'intérêt qu'elles tirent du genre élégant de l'architecture gréco - romaine qui avait présidé à la reconstruction. Une partie du cloître est encore debout. Ses arcades sont soutenues chacune par deux petites colonnes. La voûte est décorée de caissons. De l'église, il ne reste plus que les deux extrémités percées d'ogives à divisions flamboyantes et des restes de voûtes à nervures prismatiques , reposant sur des consoles ; enfin, une tourelle à toit conique de pierre fort aiguë , qui paraît de la Renaissance La porte principale du monastère n'a pas été abattue. Cette petite ruine est d'un effet heureux qui semble rappeler celles des édifices grecs.

» Mais si la demeure des cénobites de Sainte-Croix n'existe plus, il n'en est pas de même de celle de ses bienfaiteurs. Le château d'Offémont s'élève encore sur la crête de la même montagne que le vieux manoir qu'il a remplacé au xvi^e siècle et dont il représente, avec ses tours élevées, l'aspect féodal. Autrefois chef-lieu d'un vaste domaine seigneurial, aujourd'hui belle et solitaire résidence accompagnée d'un parc de quatre cents hectares, de jardins ornés de fleurs, de gazons, d'arbres toujours verts et d'eaux limpides qui baignent le pied de la colline qu'il surmonte. La fondation du premier château d'Offémont remonte aux temps féodaux. On l'attribue à Gérard d'Auchy, descendant de Guy de Beaumanoir, à qui Hugues Capet avait donné ce domaine en 1029. Il avait pour propriétaire, au xii^e siècle, Béatrix, fille d'Hugues de Beaumont-sur-Oise, qui le porta dans la maison de Thorotte, par son mariage avec Guy de Thorotte. De celle-ci, elle entra dans la famille de Nesle, en la personne de Guy de Clermont 1^{er},

comte de Nesle, maréchal de France, qui avait épousé Marguerite de Thorotte, le dernier rejeton de cette maison. Louise de Nesle, fille de Jean IV de Nesle, aussi la dernière de sa branche, donna, en 1524, Offémont avec ses autres terres à François de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France. De ce dernier, mort sans enfants, Offémont passa à son frère aîné, Anne de Montmorency, connétable de France. Henri II de Montmorency perdit Offémont par la confiscation de ses biens. Il passa à François Dreux Daubray conseiller au Parlement de Paris, qui le légua à Claude-Antoine Gobelin, chevalier, comte d'Offémont et de Saint-Crépin. Celui-ci le céda au marquis de Brinvillers, son père, pour une rente viagère. Si l'on en croit la tradition, la fameuse marquise de Brinvillers aurait composé à Offémont ces breuvages dont elle faisait un si tragique emploi Anne-Suzanne-Françoise Gobelin l'ayant porté en mariage à Adrien-Nicolas, marquis de la Salle, celui-ci le vendit, en 1792, neuf cent cinq mille livres à un banquier de Paris, nommé Nouet, qui le revendit à M. Cornuau, père du possesseur actuel, neuf cent quatre-vingt mille francs.

» A notre excursion, qui se termina par la visite d'Offémont, semblait, Messieurs, se rattacher une question intéressante : celle des limites du Sois-onnais et du Noyonnais, déterminées par le Concile de Noyon de 814. Elle fut en effet soulevée; mais elle ne pouvait être poussée bien loin dans une promenade archéologique aussi rapide; c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir faire autre chose que de la mentionner dans ce compte-rendu. D'ailleurs, elle tient à une autre question très-importante, celle des *pagi soissonnais* que je me propose de traiter aussi complètement que possible

» La Société, dans la réunion qui a terminé son excursion et qui, comme toujours, a témoigné du bon

accord qui unit tous ses membres, a exprimé unanimement le regret qu'un mal entendu l'ait privé de voir se joindre à elle Messieurs du Comité de Noyon. Guidés par eux sur un terrain devenu le leur, mais qui, pendant des siècles, nous avait appartenu, nos investigations eussent été plus faciles et nos jugements plus assurés. Nos discussions même seraient venues justifier une fois encore ce vers du poète :

« C'est du choc des esprits que jaillit la lumière. »

Le Président ,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire ,

L'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 1^{er} Juillet 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1^o *Cabinet historique*, septième année, cinquième livraison. Mai 1861.
- 2^o *Troisième étude sur les Inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines.*
- 3^o *Annuaire de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Belgique.*
- 4^o *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie* dixième année, trente-septième livraison. Janvier, février et mars 1861.
- 5^o *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 4^e volume.
- 6^o *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome VI, avril et mai 1861.
- 7^o *Revue de l'Art chrétien*, cinquième année, n^o 3 Mars 1861.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. de Laprairie lit une note sur un haut relief trouvé à Aizy-Jouy. L'obscurité qui régnait dans le réduit où cette statue était placée n'a pas permis à notre président de déterminer le sujet qu'elle représente. Quand elle sera déposée dans le Musée, il en sera fait une description plus éclairée.

« Il y a quinze ou vingt ans on découvrit, sur le terroir d'Aizy, près de la ferme d'Hammerest, un grand nombre d'urnes romaines. Les amphores à deux anses et terminées en pointes, étaient au nombre de sept ou huit, mais toutes brisées; deux cependant n'étaient partagées qu'en deux morceaux qu'on a pu rapprocher. Notre collègue, M. Clouet, possède l'une et moi l'autre. Celle que j'ai conservée a un mètre vingt centimètres de haut; elle porte, sur chacune de ses anses, la marque du potier : H. N. Je crois qu'à peu près dans le même temps, il a encore été trouvé à Aizy quelques restes gallo-romains. Enfin, l'année dernière, j'entendis parler d'une statuette en pierre qui, selon ce que l'on me disait, était entre les mains d'un aubergiste du pays.

« Il y a quelques jours, m'étant rendu à Aizy pour visiter l'église qu'on m'avait présentée comme très-remarquable, je me rappelai la statuette et j'en parlai à M. le curé d'Aizy. Il eut alors la complaisance de me mener chez l'aubergiste qui la possédait et qui, sur nos instances, consentit à la céder au Musée de Soissons.

« Elle était déposée dans un grenier très-obscur. Autant que nous avons pu en juger, elle appartient aux derniers siècles de la domination romaine dans les Gaules; elle représente (1) un guerrier debout, tenant

(1) Il a été reconnu, depuis que ceci est écrit, que c'est un Jupiter armé de la foudre.

un javelot de la main droite et s'appuyant de la gauche sur la lance; il paraît avoir une couronne sur la tête. Cette figure a un mètre environ de haut. Le travail en est peu soigné, et la pierre que l'artiste a employée est un calcaire assez grossier

• Cette statue était plutôt une sculpture de haut relief qu'une œuvre isolée; à en juger par la pierre dont elle fait partie, elle se trouvait placée dans une petite niche, dépendant d'un monument que je crois avoir été un cippe recouvrant une tombe.

• Comme les vases dont je vous parlais plus haut, ce morceau de sculpture a été trouvé en dehors du village par des ouvriers qui travaillaient à une carrière.

• Je ne veux pas vous donner aujourd'hui, Messieurs, une description de l'église d'Aizy; je me bornerai à vous dire qu'elle est une des plus curieuses et des plus belles de l'arrondissement de Soissons, et que le style de la sculpture, surtout au portail de l'ouest et à celui du midi, diffère de ce que nous voyons habituellement aux églises du Soissonnais. Je serais tenté de reconnaître à Aizy bien plus l'influence de Laon que celle de Soissons. •

— Le même membre lit un autre rapport sur l'église de Cutry, canton de Vic-sur-Aisne. Il y joint plusieurs inscriptions qui lui ont été envoyées par M. Leduc, instituteur en cette commune, lequel s'était mis à sa disposition avec une bonne volonté digne d'éloges. Elles proviennent des églises de Cutry et de Laversine :

« Messieurs, le temps et quelquefois les hommes font une telle guerre aux inscriptions qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion de relever celles que nous rencontrons dans nos visites aux monuments. Qui sait si la pierre sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui des caractères qu'on peut déchiffrer existera dans

les mêmes conditions lorsqu'un temps même très-court se sera écoulé? Aux risques de quelques répétitions, reproduisons tout ce que nous pouvons recueillir. Si plus tard il se fait un recueil complet de toutes les inscriptions, on pourra se trouver heureux d'avoir la possibilité de comparer la lecture nouvelle avec l'ancienne.

» L'église de Cutry est un bel édifice de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. Elle se compose d'une large et belle nef avec deux bas-côtés et deux transepts, et d'une abside percée de cinq fenêtres ogivales. Les collatéraux commencent par être très-étroits, puis ils s'élargissent; dans la partie de chaque transept regardant l'est, on a élevé une abside, de sorte que l'abside principale est accompagnée de deux chapelles un peu plus petites, mais du reste semblables. Cette disposition, qui rappelle les premières églises romaines, est d'un bel effet. Toutes les parties de l'église sont voûtées à arceaux. Mais au xvi^e siècle les chapiteaux, quand il y en a, ne présentent plus aucun détail intéressant. On aperçoit, à plusieurs fenêtres, des fragments de vitraux peints du xvi^e siècle; d'où on peut conclure que l'église de Cutry n'avait pas manqué de ce genre d'ornementation.

» Cutry n'est qu'une annexe qui ne reçoit rien pour son église; la population du village est très-peu considérable; il est donc à craindre que ce petit monument si complet ne finisse par souffrir beaucoup du manque de réparations.

» Comme l'ont fait remarquer les personnes qui connaissent bien nos églises de campagne, les tombes de laboureurs y sont communes, et ceci nous montre qu'il y a plusieurs siècles déjà, la classe moyenne comptait pour quelque chose, et qu'elle n'était pas complètement effacée par la noblesse.

» L'étude des pierres tombales confirme, pour les

villages, les conclusions que notre confrère, M. Suin, a tirées, pour les villes, de l'examen attentif des anciennes minutes de notaires.

» Sur la pierre qui porte la première des inscriptions rapportées plus bas, sont représentés un homme et une femme ; l'homme en culotte, avec bas et souliers ; il a sur les épaules un manteau qui descend jusqu'aux genoux. La femme est vêtue d'une longue robe avec grands plis.

» Sur la seconde pierre, on voit l'effigie d'un prêtre dont la chasuble est encore de l'ancienne forme. La ciselure de cette tombe est très-grossière

» Devant l'autel de la sainte Vierge, on peut lire :

1579. — « *Ci gist* hōneste persōne Jehâ Belleue,
» en sō vivât labour a Cutry, natif de Laversine, lequel
» trespassa.. .le... d'apuril mil. .. Et Clarrice Oblet sa
» fême, natif de Cutry, lequel trespassa le XXuni^e Jour
» d'apuril mil V^eLXIX. Priez Dieu pour leurs ames. »

» Devant le chœur, sont les trois inscriptions suivantes :

1577. — « *Cy gist* venerable et discrete personne
» M^e François Senesque, prestre cure de ceans qui
» trespassa le vingt-deuziesme de decembre 1577. Priez
» Dieu pour son ame. »

1646. — « L'an 1646, François de Grecourt a fondé
» un obüt en ceste église tant po^r son salut que po^r le
» salut de lame de feu Jeanne Colliart sa fême quy
» decedda le 12^e de feburier 1644, lequel obüt ce chan-
» tera tous les ans le 4^e nouèbre po^r lequel il a dōne 36
» solz a prendre tous les ans sur sa maison et enclot
» laquelle est assize au-dessus de la d^t église, tenant
» d'un lez et d'un bout a François Harineau daut lez a
» Chapp^{re} et daut bout au chemin, lesquelz 36 solz
» l'église en prendra 12, le cure 18 et le clerc 6.

» Sine GRECOURT. »

1791. — « *Cy gist* le corps de Charles Vigneux,
» pretre curé de cette paroisse par l'espace de 6 ans,
» decede le 27 avril, age de 42 ans, de l'année 1791. »

» L'inscription qui suit est placée à l'extérieur de
l'église et à droite de la porte :

1621. — « *Cy* devant gisent les corps de venerable
» et discrete persône M^e Arnoult Fernestu, en son
» vivant pb^{re} cure de ceste paroisse par l'espace de XX
» ans, et Appoline Parce sa mère et Jeanne Fernestu sa
» sœur, lequel par son testament a dône a leglise et
» au cure quelque héritage pour estre participant aux
» prières qui se feront en ceste eglise et est decede
» le XI^e de lanvier 1621, et les distes Parce et Fernestu
» au mois doctobre en suivant.

» Priez Dieu pour leurs ames. † »

» Je me suis rendu à l'église de Laversine et je n'y
ai rien vu qui pût vous intéresser. On y voit cette seule
inscription :

1721 — « *Cy gist* devant l'altel de la sainte Vierge
» vénerable et discrete personne M^e Abraham-Pierre
» Catherin, natif de la paroisse d'Arcy S^{te} Restitve vivant
» p^{re} cvre de Laversine, decede le 18 octobre 1721,
» age de 62 ans et a fonde en cette eglise vne messe a
» perpetvite a pareil lovr que celui de son decez suivant
» le contract passe pardevant Savuaige notairre a
» Soissons, en datte du vingt nevf de decembre mil sept
» cent vingt et vn.

» *Domine qui plasmasti me miserere mei.* »

» La cloche de l'église de Laversine porte la date du
huit messidor an VI de la République. »

DONS ET ACQUISITIONS CONCERNANT LE MUSÉE,
du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 1861.

Par M. Leroux : une plaque de cuivre repoussée et
gravée.

Par l'administration : quatre gravures de l'alliance des arts.

Par M. Conseil, propriétaire : un liard Louis XIV (1655), trouvé dans son jardin à Orcamp.

Par M. de Tugny, de Beaurieux : un fragment de borne milliaire, venant de Maizy.

Par M. Philippot : une pièce romaine trouvée à Courcelles.

Par l'administration : fragments d'un arbre pétrifié, trouvé dans la tranchée de Villeneuve (chemin de fer).

Par M. Desmarest, Julien : une médaille romaine, petit module, trouvée dans un jardin au Mail, bien conservée.

Par M. Delacharlery : une tête en pierre, trouvée dans les fouilles de son chantier, faubourg Crise, style roman.

Par M. Dupont, architecte : un fragment de bois de cerf, taillé, trouvé dans la grève tirée du puits de la caserne de gendarmerie, rue de Longpont.

Par l'administration : quatre petites aquarelles ; vues de Soissons. Deux portraits lithographiés de M. Méchin et de M. Hoyer.

Par M. Deviolaine, Paul : un ossement fossile trouvé dans la sablière de Vauxrot, très-curieux.

Par M. Leloutre, Stanislas : un petit vase en terre noire, trouvé dans les fouilles de l'aqueduc, rue Saint-Remy.

Par l'administration : une médaille gauloise, en or, du poids de six grammes, trouvée par Nicolas-Pascal Lobinette, de Billy-sur-Aisne, près la croix de ce village.

Par M. Delinge : translation des cendres de Voltaire au Panthéon. (Gravure.)

Par un anonyme : deux fragments de poterie romaine, rouge.

Par M. Degez fils : un oiseau étranger, recueilli sur la Grande Place.

Par M. Gobaille, chanoine : une médaille de Raoul, comte de Soissons, portant, d'un côté, *Radulphus Comes*; de l'autre côté, *Suessonis* avec un petit temple. Trouvée dans le jardin de sa maison, rue Neuve.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Août 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Notice historique sur Trosly-Loire, par M. Martin-Marville, membre de la Société des Antiquaires de Picardie (1860).

Notre-Dame de Reims, par Edouard de Barthélemy (1858).

Programme du Congrès scientifique de France, vingthuitième session, à Bordeaux (1861).

Etudes littéraires, par E. de Barthélemy.

Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques (1861).

Feuille de route de Caen à Cherbourg, par M. de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces (1860).

Rapport verbal sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, fait à la Société française, par M. de Caumont (1860).

Assises scientifiques tenues en août 1860, par l'Institut des provinces, à Dunkerque (1861).

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux,
par M. de Caumont (1858).

*Note sur les silex taillés des départements de la Somme et
de l'Aisne,* par M. Melleville, vice-président de la Société
académique de Laon (1861).

*Bulletin de la Société archéologique et historique du
Limousin,* première livraison, tome XI.

*Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts
et belles-lettres du département de l'Aube,* quatrième
trimestre (1860).

*Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéolo-
giques de Draguignan.* Janvier, avril, juillet et octobre
1860.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. l'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien* et membre de la Société des Antiquaires de France et de celle des Antiquaires de Picardie. M. Corblet remercie la Société de Soissons du titre de membre correspondant qu'elle lui avait décerné dans une de ses dernières séances, et annonce l'envoi prochain de plusieurs de ses ouvrages.

Lettre de M. le Préfet du département de l'Aisne. M. le Préfet envoie le règlement général de l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1862 et invite les membres de la Société à user de leur influence, soit en éveillant l'attention des producteurs sur les avantages publics et privés d'une exposition universelle soit en cherchant à dissiper les préventions ou à vaincre l'indifférence des personnes qui, pouvant tenir un rang honorable à cette Exposition, hésiteraient à s'y présenter. M. le Préfet annonce la formation, à Laon, d'un jury d'admission qui devra prendre les mesures nécessaires pour que le département de l'Aisne ne reste pas

au-dessous de sa glorieuse réputation industrielle dans la lutte qui se prépare.

OFFRANDES POUR LE MUSÉE.

Très belle clé romaine en cuivre, trouvée récemment, en labourant la terre, dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, donnée par M. Pau, cultivateur

Vase romain en terre, trouvé dans les débris nécessités par les derniers travaux de pavage de la rue Saint Remy, à Soissons, offert par M. Leloutre. La Société saisit avec empressement cette occasion pour adresser ses sincères remerciements à MM. Leloutre frères, paveurs à Soissons, pour les dons nombreux qu'ils ont déjà faits au Musée et notamment pour la riche et belle collection de grès à empreintes végétales dont ils l'ont enrichi.

Calcul biliaire sorti des parois abdominales d'une malade, après six peritonites partielles qui, depuis cette expulsion, n'ont plus reparu, offert par M. le docteur Missa.

Buste en plâtre et de grandeur naturelle, de M^{me} la comtesse Dulauloy, née Agathe Desfossés, attribué à Canova, donné par M^{lle} Douville.

Buste aussi en plâtre et de grandeur naturelle, du baron Méchin, préfet de l'Aisne sous l'Empire et député du département sous la Restauration, donné par M. Plocq, ancien adjoint au maire de la ville

Grande vue photographique de la tranchée de Vésigneux, commune de Berzy-le-Sec, donnée par M. Martin, entrepreneur du chemin de fer.

Tableau des variations du cours des grains en France, de 1800 à 1835, donné par M. Leroux.

La Vierge au bouquet, peinture sur cuivre, donnée par M. Gilant Le noit.

Bel échantillon d'argile des lignites, tapissé de *Miela-*

nopsis et de *Paladius*, donné par M. Calland, bibliothécaire.

Deux oiseaux montés et offerts par M. Fillon, naturaliste-préparateur à Villers-Cotterêts. Ce sont : le *Pic leuconote*, originaire de Silésie, et l'*Huitrier-Pie*, échassier des bords de la mer. Ces deux oiseaux ont été tués, en 1860, dans les environs de la forêt de Villers-Cotterêts.

Médaille en bronze, au millésime de 1844 représentant, d'un côté, le donjon de Vincennes, et, de l'autre, la prise de la Bastille, offerte par M. Dufresnoy, fils.

Gros échantillon de pétrification, trouvé immédiatement au dessous du calcaire, dans la carrière d'Hameret, donné par M. Montier, Adolphe, d'Aizy-Jouy.

Petite statuette (0^m 75^c) en cuivre, portant quelques traces d'argenture, trouvée, il y a plusieurs années, dans les fouilles d'un caveau à la cathédrale, offerte par M. Dutreix, tailleur.

Une médaille d'agent de police, en argent, gravée aux armes de la ville, et une plaque d'agent de l'équarrissage, en cuivre, données par l'administration municipale.

Deux pièces de monnaie ancienne, à la croix, argent et cuivre, données par M. Vieillard, teinturier.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Calland, conservateur de la Bibliothèque publique de Soissons, annonce la prochaine publication du catalogue de cette importante Bibliothèque et consulte la Société sur la classification qu'il serait préférable d'adopter. M. Calland engage ensuite la Société à s'occuper sans retard du classement des objets appartenant au Musée et de la rédaction d'un catalogue raisonné. Une collection un peu nombreuse n'offre véritablement

un intérêt réel que lorsque chaque objet est à sa place chronologique, historique ou scientifique. Sans classification, il n'y a que désordre et anarchie, et les objets les plus précieux échappent souvent aux yeux du visiteur le plus intelligent. Sur la proposition de M. Calland, la Société décide qu'à l'avenir, une partie de chaque séance sera consacrée à dresser l'inventaire du Musée, et à classer les objets nouvellement acquis ou offerts. Par ce moyen, tous les membres de la Société seront appelés à participer à cet important travail qui réclame les lumières de tous sans exception.

— M. Decamp fait passer sous les yeux des memores présents deux grands plats en cuivre repoussé et à personnages en relief sur le fond ; on y remarque une vue du Paradis terrestre et, sur le pourtour de l'un de ces plats, se trouve une inscription en caractères gothiques dont la lecture est pleine de difficultés ; sur l'autre on lit, quatre fois répétées, les lettres suivantes :

RAHEWISHNBI

dont le sens est aussi fort difficile à trouver. Ces plats, qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Soissons, sont de très-beaux spécimens d'un art jadis pratiqué avec gloire dans plusieurs villes de la Flandre.

— M. Laurendeau lit la note suivante, sur quelques découvertes d'antiquités opérées récemment dans la rue Saint-Remy, à Soissons :

« Les travaux exécutés dans la rue Saint-Remy, pendant le cours des mois de juin et juillet qui viennent de s'écouler, n'ont pas été sans intérêt pour l'archéologie locale. Ils ont donné lieu à des découvertes insignifiantes peut-être, pour le vulgaire, mais de nature pourtant à attirer votre attention.

» Ces travaux consistaient à faire disparaître l'égout à ciel-ouvert et le trottoir élevé qui obstruaient l'extré-

mité de cette rue, depuis le rempart jusque vis-à-vis la maison portant le n° 16.

» Une différence de niveau du radier qui, dans l'égout souterrain, formait un ressaut, fut une circonstance heureuse qui procura l'avantage de pouvoir baisser de cinquante centimètres l'ancien radier à l'endroit où l'égout était à ciel-ouvert et de construire, en prolongement de l'ancien, un égout couvert tout le long de la rue Saint-Remy, jusqu'au carrefour des rues de Panleu, de la Buerie et des Minimes.

» En creusant une première tranchée latérale nécessaire à ce travail, on trouva d'abord, au pied de la rampe du rempart le puits des anciennes casemates servant autrefois de poudrière, détruites par l'explosion en 1815.

» Les murs de l'égout à ciel-ouvert et son radier étant ensuite enlevés, on creusa jusqu'à cinquante centimètres de profondeur au-dessous de celui-ci. Après avoir enlevé une première couche de terres rapportées, on trouva la grève à quarante centimètres environ au-dessous du radier, depuis l'extrémité de la rue, près le rempart, jusque vis-à-vis les maisons portant les n° 9 et 18, placées en face l'une de l'autre, où, sur une largeur de cinq mètres, on rencontra une terre noire-grisâtre dont on n'a pas atteint le fond, composée de débris de végétaux noircis par la pourriture, de fragments de braises et de débris divers, présentant tous les caractères de la boue épaisse d'un ancien cloaque, dont la direction aurait été en sens inversé de celle de la rue Saint-Remy, et que je crois être un fossé où se déchargeait l'égout de l'ancien théâtre romain, placé non loin de là, et dont la chaussée romaine, trouvée (1) en 1824 sous l'ancienne courtine de la porte Saint-Christophe, pouvait bien être

(1) Letoux, *Histoire de Soissons*, tome I^{er}, pages 64, 65 et 165.

la voie de communication de ce théâtre avec le château d'albâtre, vers lequel elle se dirigeait et que ce fossé aurait longé à une très-petite distance.

• Dans cette terre fangeuse dont je vous présente ici un échantillon contenant un reste de chaussure en cuir, on a trouvé un fragment de poterie rouge romaine, portant une tête de lion en relief, ayant la gueule percée d'un trou rond, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

• Au-delà de cette largeur de cinq mètres de terrain bourbeux, en prolongeant la tranchée dont la profondeur n'atteignait pas deux mètres, on retrouva la grève, couverte de terres rapportées, jusque un peu au-delà de la rue Saint-Gaudin où se présenta alors une terre jaune, sablonneuse, paraissant naturelle, dont je vous présente également un échantillon, qui fut le seul terrain que l'on rencontra ensuite jusque vers la rue de Panleu.

• Dans la partie de la rue Saint Remy, comprise entre la porte cochère de la maison n° 10, de M. Grévin-Letellier, formant le coin de la rue Saint-Gaudin, et la grand' porte de celle portant, sur le rang opposé, le n° 1^{er}, on trouva, à fleur du sol, les fondations de six murs à peu près parallèles, de diverses épaisseurs, dirigés presque perpendiculairement à la rue Saint-Remy, dont ils traversent la largeur du sud quart-sud-est au nord quart-nord-ouest. Le plus épais de ces murs est situé à deux ou trois mètres, est, de la porte de M. Grévin; il est composé de moëllons de grès, liés de mortier de chaux et grève; son épaisseur, qui est de cinquante à soixante centimètres au plus, ne m'a pas paru assez considérable pour être un ancien mur d'enceinte fortifiée. Les autres n'ont guère que trente à trente-cinq centimètres d'épaisseur et sont composés de moëllons et mortier de chaux et grève.

• Un peu plus loin, presque au bout de la rue, vers

celle de Panleu, on découvrit un squelette près duquel se trouvait placé un petit vase en terre noire de poterie romaine, actuellement déposé au Musée, et un massif de maçonnerie en briques.

• Ces substructions, évidemment plus anciennes que la rue actuelle de Saint-Remy, dont l'ancien pavage était assis dessus, indiquent incontestablement qu'autrefois il n'existait pas de rue en cet endroit; de plus, l'aspect naturel du sol doit faire penser que cette partie de la ville était en jardins ou couvert de constructions sans caves, et que l'existence de la rue actuelle de Saint-Remy ne remonte peut-être pas au-delà de 1553, époque à laquelle, suivant Berlette (1), on construisit le bastion Saint-Remy et son égout.

• Le temps m'ayant manqué, depuis ces récentes trouvailles, pour faire les recherches nécessaires à l'examen des diverses questions qu'elles soulèvent relativement à la topographie ancienne de ce quartier de notre ville je me borne aujourd'hui à ce très-succinct rapport. »

— M. Prioux fait déposer sur le bureau quatre *Roolles des monstres ou revues* faites dans les années 1535, 1589, 1608 et 1617. Ces documents sont sur parchemin et bien conservés. Ils fournissent des renseignements curieux sur la solde des hommes d'armes à cette époque et sur la composition d'une compagnie de cent vingt lances, enrôlées pour le service de l'Union catholique ou de la Ligue, sous la conduite du capitaine André Huyard-Despréaux. La Société prend connaissance de ces pièces avec un vif intérêt, et, dans l'impossibilité où elle se trouve de les publier toutes, elle décide l'insertion dans son Bulletin de l'une d'elles au moins, et choisit, à cet

(1) Nicolas Berlette, *Histoire de la ville de Soissons*, f° 292 du manuscrit in-f°, existant à la Bibliothèque communale de Soissons sous le n° 223

effet, celle de l'année 1589, relative à une revue passée à Soissons, et dans laquelle on retrouve un grand nombre de noms appartenant à des familles du pays, encore existantes aujourd'hui. Les trois autres pièces seront déposées aux archives de la Société.

MONSTRE A SOISSONS.

17 Avril 1589.

ROOLLE de la Monstre et Reveue faite dans la ville de Soissons le dix septième jour d'avril mil cinq cent quatre vingt neuf d'une bande de sept vingt dix hommes de guerre à pied français tenans garnison pour le service de l'Union catholique au d. Soissons soules la charge et conduite du capitaine Despréaux André Huyard sa personne et celles de ses officiers y compruses, pour le mois de mars entier dernier passé, par nous Jacques Tournay, juge prevost du dit Soissons, commissaire et Claude du Vergier controlleur extraordinaire des guerres et du paiement qui a esté faict aux dits VIJ^{XX} hommes de guerre, de leurs soldes, estat et appointemens pour le dit mois de mars, pour, au nom et en l'acquit et des charge de M. Guillaume Olivier trésorier de la gendarmerie et cavalerie des armées de la dite Unyon ar^{te}, garnissons et fortiffications des villes et places d'icelle Unyon, desquels capp^{ne}, officiers, les noms et surnoms en suivent

André de Huyard, cappitaine.

Jehan Chesnel, lieutenant.

Jehan Descourtils, enseigne.

Marc Antoine de Vicux Pont, sergent.

Adrien Mercere, autre sergent.

Jehan Regnart, fourrier.

Philippe Sevyn, tambour.

Jacques Pignon, phiffre.

CAPORAUX.

Jehan Legendre ; Pierre Gronas ; Jehan Bailleuel ;
Anthoine Selhier.

L'AMSPESSEDES.

Marc Calans ; Anthoine la Mare ; Estienne Dumont ,
Nicolas Sellen ; Pierre Touppet ; Paris Villers.

PICQUIERS.

Jehan des Granges ; Urbain Pezé ; Jacques Judas ;
Adrien Moreau ; Addenet Couvreur ; Hector Villeite ;
Gilles de la Ruelle ; Michel de Vanla ; Pierre la Garenne ;
Pierre Pezat ; Pierre Foliatt ; Thierry Boucher ; Samson
Lefort ; Anthoine Fransure ; Pierre Camelle ; Ogier de
l'Espine ; Jehan Violayne l'aisné ; Loys de la Marche ;
Zacharie Mahon ; Nicolas la Chappelle ; Jehan Violaine
le jeune ; Charles Bocquet ; Roland Labreuvoy ; Jehan
l'Alemand ; Pierre le Duc ; Gilles Zeigle ; Loys Belin ;
Jehan Prat ; Maurice Sayrot ; Jehan Caron ; Nicolas Rapi-
lart ; Jehan le Fort ; Nicolas du Boys ; Jehan le Sur ;
Jehan Mandé ; Pierre la Carrière ; Toussaints La-
breuvoy ; Pierre Morel ; Jacques Villiers ; Jehan l'Admi-
ral ; Jonas du Deron ; Jehan le Goy ; Anthoine Gourlet ;
Gilles Foucart ; Philippe du Ru ; François Vicque ; La-
valot Judas ; Jehan Fouet ; Jazon Mathieu ; Anthoine
Pilon.

ARQUEBUZIERS.

Claude Morel ; Jehan Sairet ; Pierre Despierres ;
Sébastien Michel ; Melchior Charpentier ; Pierre Dubus ;
Helys Petit ; Adrian Flamen ; Jehan Guyart ; Loys Cressou ;
Anthoine Lemaire ; Josse Moreau ; Nicolas Avoyne ; An-
thoine Soulas , Jacques de la Place ; Olivier de Lorme ;
Loys Gran ; Jehan le Jeune ; Claude Couvreuil ; An-
thoine Lauret ; Charles Lafontaine ; Michel le Grand ;
Nicolas Judas ; Gervays Bauldry ; Pierre Villiers ; Nicolas
Testard ; Thomas Vincent ; Toussaints Ansault ; An-
thoine Cada ; Henry Mosnier ; Pierre Vauvilliers ; Thomas

Crosnier ; Pierre du Molin ; Pierre Petit ; Simon Herches ; Jacques Bocquet ; Laurens Beaupuis ; Loys Denis ; Aldré Rochart ; Charles de la Roche ; Philippe la Roze ; Pacquier le Maire ; Charles le Gros ; Loys l'Estonnet ; Toussaincts Saigues ; Pierre Caron ; Jehan Alix ; Thomas le Testard ; Anne Adam ; Estienne du Mas ; Charles Bocquet ; Jehan le Viseur ; Jehan Charpentier ; Saturnin Rochart ; François Preud'homme ; Adrien Baudichon ; Pierre Lossa ; Jourdain de S^t Ligier ; Noël Quervillon ; Adrien Herpin ; Jehan Benest ; Symon le Sergent ; Guillaume le Sieur ; Nicolas Breton ; Jehan le Lorrain ; François de Saints ; Noël Vigneron ; Jehan Chaudieu ; Jehan Vigneron ; Noël Camel ; Guillaume Hambourg ; Charles Champion ; Symon Dufour ; Loys de la Chesnaye ; Martin Hortier ; Roger de la Motte ; Anthoine Piestres ; Georges Buisson ; Toussaincts Bouffée ; Fiacre Gosset.

Nombre VIJ^{XX} hommes.

Nous André de Huyard, sieur Despreaulx, lieutenant de Monsieur de Mainsville, gouverneur de Soissons et cappitaine particulier d'une bande de cent cinq^{te} hommes de guerre à pied, français, tenant garnison pour le service de l'Unyon catholique au d. Soissons, Jacques Tourday, juge prévost au dit lieu, commissaire, et Claude du Vergier, controlleur extraordinaire des guerres, certiffions à nos sieurs les gens des comptes à Paris et tous autres qu'il appartiendra, à scavoir nous cappitaine sus dit, avons présenté aux dits commissaires et contrôleurs de la monstre et reveue qui a été faicte de nostre dite compagnie au d. Soissons, cejourd'huy, le nombre de sept vingt dix hommes de guerre à pied, français, des nommez en ces présentes Roolles, nostre dite personne et celle de nos dits officiers comprinses.

Nous commissaire les avoir veus et visitez par forme de monstre et reveue desquels après les avoir trouvez en bon et suffisant estat et equippage de guerre pour faire service à la dite Unyon et Religion catholique, apcables d'avoir et prendre et recevoir les gaiges, soldes, estats et appointemens à eulx ordonnez pour Monseigneur le duc de Mayenne, pair, lieutenant général de l'Estat hoyal et couronne de France, pour le mois de mars entier dernier passé, avons prins et reçu le sermen en tel cas requis et accoustumé, et ordonné payement leurs estre fait de leurs dits gaiges, soldes, estats et appointemens du dit mois de mars, asscavoir au dit capp^{ne} pour son estat et appointment XXXIII^l. I Tz.; au lieutenant XVJ^l. II^{ts}.; à l'enseigne XIJ^l.; à ung fourrier, ung tambour et un phifre chacun IIIJ^l. XIIst.; à deux sergens chacun VIIIJ. I^{ts}. XVI. II^{ts}.; à quatre caporaux armez chacun V^l. XX^{ts}.; à six lamspressades chacun IIIJ^l. II^{ts}. XXIIIJ; à cinq^{te} picquiers armez de corcelets chacun IIIJ^l. II^{ts}.; à soixante douze harquebuziers morionnez chacun IIIJ^l. II. IIIJ^{xxv}IIIJ^l., et dix autres arquebuziers chacun IIIJ^l. I^{ts}. XXIIJ^l. I^{ts}., montant et revenant le dit paiement fait en francs M^{cl}. testons C^l. 9^l. ts II^o. L^l. à la somme de six cent soixante escus soleil. Et moy contrôleur sus dit d'avoir assisté a la dite monstre, fait et dressé les Roolles d'icelle, et tous ensemble certiffions qu'en nos présences les dis VIJ^l. X hommes de guerre cy-dessus nommez ont esté paiés et satisfaits de leurs dits gaiges, soldes, estats et appointemens dessus dits par Mr Guillaume Olivier, trésorier de la garnison et cavalerie, artillerie et garnissons des villes et places de la dite Unyon, de laquelle somme de VJ^e. LX^e. soleil, les dits cappitaine et soldats ils particulièrement pour chacun d'eux en droiet soy se sont tenus pour bien contents, paiés et satisfaits. Et en ont quicté et quittons

le dit Olivier, trésorier, sus dit et tous autres. En tesmoing de quoy nous cappitaine commissaire et controleur sus dits avons signé le dit Rool'e dans la ville de Soissons le lundy dix septième jour d'avril, l'an mil cinq cens quatre vingt neuf.

— M. Prioux soumet ensuite à l'examen de la Société son important ouvrage sur la *Civitas Suessionum*, qu'il a rédigé pour le concours ouvert par le gouvernement, sur la géographie des Gaules. Une commission de quatre membres est nommée ; elle devra faire son rapport dans la prochaine séance.

— M. Leroux fait connaître que M. Watelet et lui ont constaté, la semaine dernière, dans une des cours de l'ancienne maison de correction de Soissons, que la végétation qui s'y était établie, depuis l'abandon de cette maison, avait déposé sur le sol une couche d'*humus* de $5\frac{1}{2}$ à 7 centimètres d'épaisseur. Or, la maison de correction ayant été évacuée en 1833 et complètement abandonnée depuis lors, ce terreau, sur un sol pavé qui le sépare entièrement de la couche végétale inférieure, s'est donc formé en vingt huit ans, ce qui donne, pour moyenne annuelle, une épaisseur de 22 millimètres. Sans doute, ajoute M. Leroux, le dépôt des premières années n'a pas atteint ce chiffre moyen ; ce sont les dernières années qui auront fourni ce contingent par une végétation de plus en plus luxuriante. De cette observation, faite dans des conditions exceptionnellement favorables, il résulterait que, dans notre climat, un terrain livré à lui-même, s'augmente, par les détritns de sa propre végétation, de six centimètres en trente ans.

— M. Watelet lit un mémoire qu'il a adressé au Comité institué près le ministère de l'instruction publique, et

dans lequel il résume l'état actuel des sciences géologiques, et plus particulièrement en ce qui concerne le bassin de Paris.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.



NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Octobre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est u
adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. de Vertus, maire de Brécy, est nommé membre
correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, vingt-neuvième année, deuxième série, t. IX, (1860 et 1861).
- 2° *Mémoires de l'Académie du Gard* (1860).
- 3° *Mémoires de la Société Dunkerquoise*.
- 4° *Ambassade en Espagne et en Portugal*, par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast d'Arras.
- 5° *Travaux de l'Académie de Reims*, trentième volume, t. 1859 et 1860, nos 3 et 4.
- 6° *Société académique de Saint-Quentin*, troisième série, t. II (1858-1859).

- 7° *Annuaire de l'Institut des Provinces* (1861).
- 8° *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne* (1860).
- 9° *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. IV.
- 10° *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1861, quinzième volume, deux tomes.
- 11° *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, n° 57 et 58 (1861).
- 12° *Feuille de route de Caen à Cherbourg*, par M. de Caumont.
- 13° *Mémoires de la Société historique du Cher*, premier fascicule du deuxième volume.
- 14° *Assises scientifiques, tenues en août 1860, par l'Institut des provinces, à Dunkerque* (1861).
- 15° *Le Cabinet historique*, septième année, livraisons 4^e, 6^e et 7^e.
- 16° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XI, deuxième livraison.
- 17° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1^{er} et 2^e trimestres de 1861.
- 18° *De l'influence du protestantisme sur la philosophie, les lettres, etc.*, par J. Co blet.
- 19° *Recueil de documents inédits sur l'histoire de Picardie*, compte-rendu, par le même.
- 20° *Notice sur les chandeliers d'église*, par le même.
- 21° *Note sur les silex taillés des départements de la Somme et de l'Oise*, par Melleville.
- 22° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, dixième année, trente-huitième livraison, Avril, mai et juin 1861.
- 23° *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par d'Arbois de Jubainville.
- 24° *Rapport verbal sur divers monuments*, par M. de Caumont.

25° *Organisation de la Société d'agriculture, etc., du département de l'Aube.*

26° *Fables et Poésies de J. Héré.*

27° *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451, par Peigné Delacour.*

CORRESPONDANCE.

Lettre, en date du 14 août 1861, par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes adresse, à M. le Président, un exemplaire du *Répertoire archéologique de l'Aube*, comme pouvant offrir un excellent modèle à tous ceux des membres de la compagnie qui se sont chargés de préparer le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons*.

Lettre de M. le Préfet de l'Aisne, du 28 juillet 1861, par laquelle ce haut fonctionnaire nomme M. de Laprairie, président de la Société historique et archéologique de Soissons, membre de la commission cantonale de Soissons chargée de recueillir les usages locaux qui pourraient exister dans le canton.

Lettre-circulaire, datée du 20 août 1861, par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe M. le Président que les sections du comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendront, les 21, 22 et 23 novembre, des séances solennelles dans lesquelles les membres des Sociétés savantes seront admis à donner lecture des notes et mémoires qu'ils auront préparés, et le prie de lui envoyer les noms des membres de la Société qui voudraient prendre part à ces lectures, avec l'indication des sujets et de leur étendue.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. de Laprairie lit une note sur les armes trouvées à Urcel et qui sont celles d'un évêque de Laon :

• Ces armes doivent être celles de Louis de Bourbon-Vendôme, qui fut nommé évêque de Laon en 1510, à l'âge de 17 ans, mais qui ne prit possession de son siège qu'en 1515.

• Il fut nommé cardinal en 1517, et archevêque de Sens en 1536.

• Mort à Paris en 1557, son corps fut rapporté à Laon et placé dans un caveau qu'il avait fait pratiquer dans le chœur de la cathédrale.

• L'écusson porte bien les armes de la famille de Bourbon ; d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande.

• Seulement, on peut observer que le bâton est plus long que d'habitude, et que le chapcau de cardinal, au lieu d'être garni de cinq rangs de houppes, posées 1, 2, 3, 4, 5, n'en a que quatre. »

— M. Calland prenant la parole après M. de la Prairie, donne lecture d'un mémoire sur le bas-relief de Jupiter trouvé à Jouy :

CURIEUSE DÉCOUVERTE FAITE A JOUY, CANTON DE VAILLY,

D'UN

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN,

représentant

UN JUPITER ARMÉ DE LA Foudre.

Dans quelles circonstances ce bas-relief a été découvert. — Les habitants prennent ce Jupiter pour un guerrier romain; fête donnée en son honneur. — Preuves que la figure représentée sur ce bas-relief est bien celle du dieu Jupiter. — Identité de ce Jupiter avec celui qu'on a trouvé en 1711 à Paris sous le chœur de Notre-Dame. — Dérivation du mot Jouy de Jovis et de celui d'Aizy d'Esus, divinité gauloise; origine druidique

d'Aizy, origine romaine de Jouy. — De la carrière Bourry, emplacement de la découverte. — Chapelle souterraine, autel, inscription. — Difficultés que présente cette inscription; essais d'interprétation. — Beauté artistique du Jupiter de Jouy; date de son origine. — Des trois grandes transformations qui ont eu lieu dans notre contrée. — Regrets qu'inspire la destruction des monuments de l'ancienne religion de nos pères.

Le Musée de la ville de Soissons, qui renferme déjà une si belle collection d'antiquités gallo-romaines de tous les genres, vient de s'enrichir encore d'un monument du même âge, qui dépasse en valeur tous ceux que nous possédons, et qui peut être considéré comme l'une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites depuis longtemps.

Dans le mois de juillet de l'année 1859, sur le bord de l'un des hauts plateaux qui couronnent la petite vallée de Jouy, des ouvriers carriers de cette commune étaient occupés à déblayer les terres qui recouvrent un banc de roche dure exploitée en ce lieu à ciel ouvert, et dont les pierres, d'un excellent grain, sont destinées aux riches constructions de la capitale; quand tout à coup, au milieu d'un amas confus de décombres, en partie calcinés, qui s'interposaient entre les terres et le banc de roche, l'un d'eux amena au jour, avec sa pioche, une grosse pierre taillée, sur l'un des deux côtés de laquelle il vit, non sans étonnement, une figure sculptée en relief qui fixa bientôt son attention, ainsi que celle de ses compagnons de travail. Les uns y virent la figure de quelque ancien saint du pays, d'autres, plus avisés, crurent reconnaître dans le personnage un ancien guerrier romain. Sur ces entrefaites, un cabaretier de l'endroit qui se trouvait sur les lieux, comprenant le parti qu'il pourrait tirer de cette trouvaille dans l'intérêt de son débit s'empressa de faire l'acquisition de cette pierre antique

et la porta avec empressement à son domicile. En effet, il fit annoncer à grand bruit, pour le dimanche suivant, une fête en l'honneur d'un guerrier romain trouvé dans une carrière du pays; le personnage fut placé triomphalement au-dessus de l'entrée de la maison. Singulières vicissitudes des choses de ce monde ! Ce dieu, car c'en était un, qui avait vu autrefois la foule idolâtre s'agenouiller devant lui, servait aujourd'hui d'enseigne à un cabaret de village ! Éveillés par la curiosité, les habitants se hâtèrent d'accourir à cette fête d'un nouveau genre, ne se doutant pas que ce personnage en pierre qui les amuse aujourd'hui a fait autrefois trembler leurs pères. Quoi qu'il en soit, la consommation en liquide fut copieuse et le cabaretier, somme toute, trouva à la fin de la journée que la spéculation n'avait point été malheureuse. Après quoi, le prétendu guerrier fut relégué dans un grenier obscur, où il demeura de nouveau enseveli pendant près de trois ans.

Ce n'est qu'après ce long délai que la Société archéologique, avertie de cette trouvaille par M. de Laprairie, son président, put enfin en faire l'acquisition pour le Musée, acquisition des plus précieuses, puisque le personnage représenté sur ce bas-relief n'est autre chose que Jupiter lui-même, l'ancien dominateur de l'Olympe.

Les détails suivants ne laissent, à cet égard, aucun doute.

Le bas relief de Jouy mesure environ 80 centimètres de hauteur sur 50 de largeur. Jupiter y est représenté debout et dans un état de nudité assez conforme aux habitudes de l'art antique. Il porte le chef couronné d'une branche de laurier; de sa main gauche il s'appuie sur son sceptre, et il tient de la main droite un rayon de foudre contourné et dont les

deux extrémités vont se terminant par un dard. Tout les attributs caractéristiques du maître du tonnerre sont donc ici parfaitement exprimés.

Mais si nous en doutions encore, voici un rapprochement des plus curieux et des plus décisifs : c'est l'identité presque absolue qui existe entre notre Jupiter soissonnais et le Jupiter parisien, dont l'histoire se lie trop intimement à notre sujet pour n'être point rappelée ici en quelques mots. En 1711, comme on creusait un caveau sous le chœur Notre-Dame, on rencontra, à six pieds de profondeur, un vieux mur en moëllons dans lequel se trouvaient enclavées de grosses pierres portant des reliefs en partie mutilés. Ces pierres, provenant d'un ancien autel dédié à Jupiter par les commerçants de Lutèce, ainsi que le constate une inscription, représentaient les principaux dieux gaulois : Esus, Cernunnus et Tarvos-Trigaranus. Mais sur l'une des faces principales l'on distinguait un Jupiter, au-dessus de la tête duquel on lisait le mot IOVIS, mot, pour le dire en passant, que par une flatterie maladroite, on essaya de traduire par celui de LOUIS, en transformant la lettre I en L à la faveur d'une ligne horizontale qu'on y ajouta. La découverte de ce monument produisit la plus vive sensation dans le monde savant. « C'est la plus belle, touchant la religion des Gaulois, qui ait été faite, dit Bernard de Montfaucon, lequel s'empressa de le reproduire dans son magnifique ouvrage des *Antiquités expliquées*. Aujourd'hui ce monument figure au Musée de Cluny et il est considéré à bon droit, par tous les archéologues éclairés, comme le morceau le plus précieux des antiquités de Paris.

Or, le Jupiter de Jouy est complètement semblable à celui de Paris. Ils sont tous deux debout et de la même grandeur; ils sont sculptés en relief sur un

Pierre de même nature, le calcaire tendre du bassin de Paris. Tous deux ont le front ceint d'une couronne de laurier ; ils s'appuient de la même manière sur leur sceptre, et tiennent de la main droite un rayon de foudre renversé. La seule différence qu'il y ait entre les deux figures, c'est que celle de Paris est presque entièrement revêtue de la clamyde, tandis que la nôtre, qui est nue, la tient rejetée sur le bras gauche. Mais l'avantage que notre bas-relief possède sur le premier, c'est que, dans celui-ci, la foudre et le bras gauche qui la portait sont brisés, tandis que, dans le nôtre, cette partie importante est parfaitement conservée.

Enfin, si d'autres preuves étaient nécessaires, un document inattendu et des plus précieux nous serait fourni par l'étymologie même du nom de la commune où cet antique a été trouvé. On a longtemps plaisanté certains de nos archéologues, et, en particulier, le docteur Godelle, qui avaient prétendu faire dériver Jouy du mot latin *Jovi*. Aujourd'hui, et en présence de notre découverte, cette assertion est pleinement justifiée ; en effet, changez *v* en *u* et vous aurez Jouy (1). D'ailleurs, les vieilles chartes nous apprennent que l'appellation latine de cette commune était *Joviacum*, d'où, par abbréviation, Jouy. Mais d'où pouvait provenir cette désignation si caractéristique, sinon du nom de la divinité honorée en cet endroit, et qui y jouissait probablement d'une grande célébrité ? N'est-ce pas ainsi que nous voyons les communes de Liesse, de Saint-Hubert, de Saint-Martin, etc., n'avoir d'autre nom que celui du saint qu'on y honore.

Et puisque nous venons de parler de Jouy, comment ne pas dire un mot de la commune d'Aizy qui lui est

(1) Le nom *Jovis* est au nominatif ; Ennius et d'autres l'appelaient *Jovis* et le commun *Jupiter* (Montfaucon.)

contiguë, qui se lie si étroitement à l'histoire de la première, et dont le nom évoque un des côtés les plus mystérieux de la religion de nos pères. L'origine de Jouy est désormais assise sur les documents les plus authentiques ; en présence de la lumière qui jaillit de toutes parts, celle d'Aizy ne peut plus être un mystère. La première nous donne le secret de la seconde. *Esus* était une des divinités les plus anciennes et les plus honorées dans la Gaule (1). Les Gaulois représentaient ce dieu de la guerre sous une forme hideuse. Lucain nous apprend que les soldats romains qui n'avaient jamais vu dans leur pays de dieux d'une figure plus épouvantable, furent saisis d'effroi la première fois qu'ils s'approchèrent du sanctuaire de ce dieu. *Esus* avait probablement à Aizy un autel en grand renom dans la contrée. Le premier soin des Romains, en pénétrant dans cette localité, fut de combattre le culte de ce dieu qui leur répugnait, en élevant à côté et face à face un temple à Jupiter (2). Longtemps en concurrence et jaloux de leurs prérogatives, ces deux autels seront restés ainsi distincts et séparés, ayant chacun leur sacrificateur et leurs revenus particuliers, jusqu'au moment où le christianisme les renversa, en les rem-

(1) Lucain dit que les Gaulois offraient à *Esus* des hommes pour victimes :

Galli Hesusum atque Teutamem humano cruore placabant.

(2) « *Esus*, dès le règne de Tibère, se vit réduit à n'être que souffert, et seulement à partager avec Jupiter. On n'est pas bien informé de ce qui arriva depuis ; mais il est à croire que le rétroissement allant toujours croissant, ce dieu céda la place au Jupiter romain. — *Esus* vient du mot grec *Zeus* ; il n'y a d'autre différence qu'une simple transposition de la première en la seconde lettre. La langue des Gaulois était le plus ancien grec, c'est-à-dire celui que Cadmus apporta de Phénicie en Grèce. » *De la religion des Gaulois*, par Dom. MARTIN, t. I.

plaçant chacun par une église (1). Et par là nous arrivons à expliquer un fait demeuré un problème jusqu'ici : la juxta-position de deux paroisses demeurées distinctes, quoiqu'elles ne soient distantes l'une de l'autre que de cinquante mètres et qu'elles ne forment guère entre elles que la valeur d'une commune. Et remarquez encore ce fait : en parlant de ces deux communes on ne dit jamais Jouy-Aizy, mais Aizy-Jouy ; la tradition ayant voulu consacrer par là l'antériorité d'origine de l'une sur l'autre. Aizy est l'emplacement de l'ancien culte purement gaulois et druidique ; Jouy, autel rival, n'est que de seconde formation ; il ne date que de l'arrivée des Romains. — Il est probable que des fouilles pratiquées avec soin sur l'emplacement des églises de ces deux paroisses amèneraient des révélations importantes.

En présence d'un monument qui, au point de vue de l'histoire locale, prenait une telle importance, nous sentimes la nécessité de nous rendre à Jouy pour interroger de plus près les lieux, consulter les traditions et recueillir religieusement toutes les circonstances propres à jeter le plus grand jour sur cette découverte (2).

On sait combien l'indifférence qui règne dans les campagnes, sous le rapport archéologique, présente d'obstacles à ces sortes de recherches. Heureusement, nous eûmes la chance assez rare de trouver pour guide un jeune ouvrier intelligent et zélé qui avait assisté lui-même aux fouilles, pris quelques notes, et

(1) On a remplacé à Jouy Jupiter par Saint-Bandry, et à Aizy Esus par Saint-Médard.

(2) Nous étions accompagnés, dans cette excursion, de M. Leroux, secrétaire de la Mairie, et de M. Watelot, professeur du Collège et officier de l'Université.

tracé même le plan des lieux. Ce jeune homme, qui est d'Aizy, mérite ici une mention particulière : il se nomme Louis Lacour-Thoury.

Après avoir remonté le vallon de Jouy pendant l'espace de deux kilomètres, nous arrivâmes enfin en haut du plateau et au lieudit la *Carrière Bourry* : c'est ainsi qu'on désigne l'emplacement où s'est opérée la découverte. Quelle peut être l'étymologie de ce mot que les gens du pays prétendent fort ancien ? Est-ce un vieux mot celtique ? Ou bien est-ce quelque ancien mot grec ou latin altéré ? Il serait très-intéressant d'éclaircir ce point philologique qui contient peut-être quelque révélation. Dans l'insuffisance de nos lumières, nous faisons ici appel aux savants qui s'occupent plus spécialement de ce genre de recherches. A l'aide d'un os, d'une facette d'os, Cuvier est parvenu à reconstruire tout entiers des animaux anté-diluviens dont les espèces sont complètement éteintes. De même, un philologue exercé peut, par l'interprétation d'un mot, muet pour le vulgaire, évoquer le passé, exhumer des monuments détruits, et faire revivre des périodes d'histoire évanouies dans la mémoire des hommes. C'est ainsi, en effet, que dernièrement, à l'aide d'un mot perdu dans Hérodote, M. Mariette, cet habile explorateur de l'Egypte a pu retrouver le sérapéum, ancienne sépulture du dieu Apis, ensevelie à plus de quatre-vingts pieds de profondeur sous les sables. Appliquée à la vieille terre des Pharaons, la philologie opère en ce moment des miracles : elle fait parler des morts enbaumés depuis 6,000 ans. Les papyrus, contemporains de Moïse, sont retrouvés, déchiffrés ; et bientôt nous connaissons, il faut l'espérer, le point de départ, resté jusqu'ici mystérieux, des divers systèmes politiques et religieux qui ont régi le monde ..

Mais ne nous écartons pas de notre sujet. La première

question que se pose l'observateur en arrivant sur les lieux, est de se demander comment un autel consacré à Jupiter a pu être élevé sur cette montagne éloignée de tout centre important de population, et qui se trouve même à une distance de plus de deux kilomètres du village de Jouy, auquel cependant il a laissé son nom. Une seule supposition nous paraît probable. Quelque dolmen consacré à Teutatès s'élevait sans doute originairement en cet endroit, et les Romains ne pouvant vaincre la vénération obstinée des Gaulois pour ce lieu d'autant plus sacré pour eux que les mystères qui s'y accomplissaient dans la profondeur des forêts étaient plus redoutables, les Romains, disons-nous, auront insensiblement remplacé le culte de Teutatès par celui de Jupiter. On sait que les Druides, originaires d'Orient, aimaient à dresser leurs autels sur les montagnes élevées et solitaires. Comme les Orientaux, ils sacrifiaient sur les *hauts-lieux*. Les patriarches eux-mêmes en agissaient ainsi. N'est-ce pas en effet sur une haute montagne qu'Abraham conduisit son fils pour l'immoler à Dieu ? Tout semblerait donc indiquer que ce lieu était l'emplacement d'un ancien dolmen. Ici, en effet, comme à Vaurezis où se trouve le dernier monument druidique de notre contrée (1), le plateau est élevé, solitaire et côtoyé par une chaussée romaine construite elle-même probablement sur quelque ancienne chaussée gauloise. Combien n'est-il pas à regretter qu'un observateur attentif ne se soit pas trouvé sur les lieux au moment où l'on fouillait ces ruines ! Peut-être aurait-il eu à constater les débris des autels de Jupiter et de Teutatès confondus et ensevelis ensemble !

(1) Voir la notice intéressante publiée par M. de Wulfroy sur ce monument, le plus ancien et le plus curieux du Soissonnais

Malheureusement, nous arrivions trop tard. N'oublions pas qu'il y a déjà trois ans que cet emplacement est livré à l'exploitation des ouvriers carriers. Non seulement les couches épaisses de terre qui recouvraient le calcaire avaient été déblayées, mais la roche elle-même, base du monument dont nous recherchions les traces, avait été entamée sur un large espace et à plusieurs mètres de profondeur.

Enfin, après bien des efforts et des demandes de tout genre posées particulièrement à notre guide dont nous ne saurions, encore une fois, trop louer le zèle et la pénétration, voici les principaux points que nous sommes parvenus à mettre en lumière et à établir avec certitude :

Premièrement, il y avait en cet endroit un caveau, ou plutôt un sanctuaire, une crypte, qui mesurait quatre mètres de profondeur et presque autant de largeur. Cette crypte pénétrait dans le banc de roche à environ un mètre de profondeur ; le reste, c'est-à-dire la partie supérieure, avait été creusé dans le limon diluvien qui, à cet endroit, présente une épaisseur de trois mètres. Quelques restes de construction en petit appareil romain qui se trouvaient encore debout au fond du caveau, sur les bords du banc de roche, indiquaient que les parties latérales du monument avaient été revêtues de murs pour contenir les terres. Mais cette crypte avait-elle été voûtée ? D'un autre côté, par quel moyen y pénétrait-on ? C'est sur quoi il nous a été impossible d'obtenir aucun renseignement satisfaisant.

En second lieu, cette crypte, écroulée sur elle-même, était remplie de pierres calcinées, de débris de charbons et de cendres, et de fragments de vases ayant probablement servi à l'exercice du culte ; le tout portant les traces d'un violent incendie. Six pieds de terre

recouvraient ces décombres dont le souvenir avait même péri dans la mémoire des gens du pays.

En troisième lieu, et c'est ici la partie la plus importante de nos renseignements, une espèce d'estrade ou plutôt d'autel formé de trois marches taillées dans le roc, s'élevait au fond de la crypte. C'est au bas de cet autel, et au milieu des décombres, que s'est rencontré notre bas-relief. Une entaille pratiquée sur le haut de la dernière marche semble indiquer que c'est là qu'il avait été placé. Les marches de cette estrade, nous assurent les ouvriers, était profondément usées. Enfin, sur la dernière de ces marches, se trouvait une inscription qui doit être pour nous d'une grande valeur si elle a été transcrite avec exactitude et si l'on parvient à l'interpréter. Nous avons tout lieu de croire à la sincérité et à l'intelligence de notre guide qui nous parut l'avoir copiée avec la plus scrupuleuse fidélité ; mais il est si facile en pareille matière de se tromper, quand on n'a pas l'expérience nécessaire ! La première précaution à prendre , en pareil cas, eût été sans doute de conserver intacte la partie de cette roche qui portait ces antiques caractères ; malheureusement, livrée à la mine, la pierre fit explosion, et ce document historique fut anéanti pour toujours. Quoi qu'il en soit, voici l'inscription telle qu'elle nous a été présentée (1) :

L M C C I X.

C'est ici que nos difficultés commencent, et qu'un document qui pouvait tout expliquer, vient au contraire compliquer la question.

Sans doute, si, comme le vulgaire, nous ne consultons

(1) Les caractères tracés en creux et d'une hauteur de 7 centimètres environ trahissaient une main peu exercée; mais ils avaient un cachet romain bien marqué.

que la première impression des yeux, nous lirons couramment dans cette inscription un millésime, que nous traduirons ainsi : *l'An 1209*. Mais il y a ici un premier obstacle : c'est qu'à cette époque le mot *l'An* ne s'exprimait jamais comme date que par *Anno*. On peut encore, il est vrai, dans l'hypothèse d'un millésime, considérer L comme l'initiale d'un nom propre, et lire par exemple : *Lucius 1209*. Mais que de difficultés ne présente pas cette date si rapprochée de nous ? Comment accepter ce chiffre qui nous forceraît de croire que le paganisme aurait pu prolonger son existence sur certains points de notre contrée jusqu'au commencement du XIII^e siècle ? Il fut sans doute très-difficile d'éteindre le culte payen qui, chassé des villes, se cantonna dans les villages, et, de ceux-ci, se réfugia au fond des forêts. Mais jusqu'ici aucun fait de notre histoire locale ne nous a permis de constater la moindre trace de cette longue prolongation du culte des idoles dans le Soissonnais. Dès le VI^e siècle, le christianisme était en possession de toutes les communes.

Néanmoins, malgré toutes les invraisemblances que présente ce millésime, il est une certaine supposition qui serait moins en contradiction avec les faits, et qui nous permettrait, jusqu'à un certain point, de l'admettre. En effet, on pourrait supposer, sans violenter nos traditions historiques, qu'à la chute du paganisme, la crypte de Jouy, interdite au culte payen, devint la propriété particulière de quelque famille qui, soit par religion, soit par curiosité, conserva ce monument que sa situation, isolée d'ailleurs, rendait peu dangereux. Cet état de choses se serait prolongé jusqu'au moment où, vers les premières années du XIII^e siècle, sur quelque ordre émané de l'autorité diocésaine, ou même du mouvement spontané du propriétaire, cet ancien *sacel-*

lum, ce caveau donnant peut-être lieu à quelque retour de superstition, aurait enfin été livré aux flammes. Et, à cette occasion, nous citerons un fait entièrement analogue à celui-ci et même encore plus extraordinaire. On sait qu'à Paris, l'église de Saint-Germain des-Prés a été bâtie sur l'emplacement, d'un ancien temple d'Isis. Or, les religieux de ce monastère conservèrent, dans un coin de leur église l'ancienne statue de cette déesse, non-seulement jusqu'au XIII^e siècle, mais jusqu'à la moitié du XVI^e, époque à laquelle la destruction en fut décidée à raison de certaines dévotions superstitieuses que le menu peuple venait clandestinement pratiquer devant cette ancienne idole.

Mais si aucune interprétation, dans le sens d'un millésime, ne paraît acceptable, et s'il faut chercher dans une autre voie l'explication des caractères de Jouy, voici une nouvelle version que nous soumettons aux archéologues. On peut d'abord convertir le second *C* en *O*. Cette conjecture se fonde sur deux raisons : la première est que les lettres tracées en creux et obstruées par un ancien limon n'auront peut-être pas été suffisamment dégagées à l'endroit de l'*O*, que des yeux peu exercés et prévenus par l'idée d'un millésime se seront hâtés de le prendre pour un *C*. — En second lieu, pressé par nos questions, l'ouvrier a reconnu que le premier *C* n'était pas entièrement semblable au second et qu'il en différait par un point fortement accentué à l'ouverture supérieure de la lettre, point caractéristique qui ne se trouvait pas sur l'autre : d'où il est permis de conclure, sans rien forcer, que le second *C* n'était probablement qu'un *O* dont la partie droite, mal formée peut-être et obstruée par un limon séculaire, aura donné le change au copiste peu expérimenté. Ceci posé, nous traduisons ainsi : *Lucius, Miles Cohortis IX (nonæ), Lucius, soldat de la neuvième cohorte*. Cette inter-

prétation reçoit un certain caractère de probabilité d'un ancien bas relief trouvé à Reims et qui présente les plus grandes analogies avec le monument qui nous occupe. Ce bas-relief représente la déesse Ardoina Camulus, et — rapprochement bien curieux, — un Jupiter semblable au nôtre. Or, on lit au bas de ce monument : QU ARTINIUS REMUS MILES. COH. VII ; ce qui signifie : *Quartinius de Reims, soldat de la septième cohorte* (1). Que si maintenant vous vous rappelez les vases, les tombes, les armures, les nombreuses traces d'antiquités romaines trouvées dans les environs de Jouy, et qui semblent attester l'existence d'un ancien camp romain placé sur ce haut plateau dont la position domine la route de Soissons à Laon et celle de Vailly à Coucy, vous arriverez à conclure que c'est un soldat romain qui aura, soit par désœuvrement, soit par esprit de religion, gravé cette inscription au bas de cette crypte placée dans son voisinage. On nous objectera que ce n'était pas la 9^e légion, mais la 25^e qui résidait dans le Soissonnais. Mais durant les cinq cents années de l'occupation, n'y a-t-il jamais eu chez nous que cette légion ? Et, d'ailleurs, il n'est pas ici question de légion, mais de cohorte. Or, chaque légion se composait de dix cohortes. La 7^e, nous l'avons vu, était à Reims ; la 9^e campait probablement aux environs de Jouy, et c'est ce qui nous expliquerait peut-être en même temps l'implantation du culte de Jupiter dans cette localité.

Sommes-nous parvenus à résoudre complètement le problème ? nous ne le pensons pas. Le champ des conjectures reste ouvert, et nous laissons à d'autres Œdipes plus habiles le soin de nous donner le dernier mot de cette énigme qu'il est très-important pour nous

(1) *La Religion des Gaulois*, par Dom MARTIN, t. 2.

de connaître, et dont l'interprétation doit appeler nécessairement l'attention du monde savant.

On le voit donc, ce monument, tant par les problèmes qu'il résout que par ceux qu'il soulève, appelle et provoque la sérieuse attention des archéologues. Mais s'il est d'un haut intérêt au point de vue historique, il est loin d'être sans valeur sous le rapport de l'art. Malgré certaines négligences de détails, malgré même un je ne sais quoi de rustique et de gaulois empreint dans toute la personne de ce Jupiter, mais qui d'ailleurs ne compromet en rien la majesté de son attitude, il faut reconnaître que l'ensemble de cette figure révèle dans son auteur un artiste de la bonne école. Le modelé en général y est ferme, correct et savant. Les muscles y sont accusés avec science et vigueur; et quoique l'exécution en paraisse hâtée, on y sent partout la présence d'une main sûre et exercée. Ici encore, on trouve dans le style de ce bas-relief une telle similitude avec celui de Paris, qu'il n'y a pas à douter qu'ils ne soient tous deux de la même époque, et peut-être sortis de la même carrière et du même atelier; et par là nous arrivons naturellement à pouvoir constater la date certaine de son origine. Nous lisons en effet, sur l'un des côtés du bas-relief de Paris, une inscription qui porte que cet autel a été érigé par la société des négociants de Lutèce à Jupiter, sous le règne de l'empereur Tibère. Contemporaine de cette époque, notre pierre daterait donc des premières années du christianisme, et aurait traversé plus de dix-huit siècles pour parvenir jusqu'à nous.

Que d'enseignements dans cette simple pierre retrouvée par hasard sur la montagne de Jouy! Au culte sombre et barbare des Druides, les Romains, maîtres de la Gaule, substituèrent les dieux de l'Ausonie, plus rians et plus humains. Les dolmens sanglants sont renversés

et la figure radieuse de Jupiter olympien remplace partout la figure sauvage du dieu Teutatès. Mais bientôt une révolution se prépare. L'humanité grandissait. Jupiter tombe à son tour du haut de ses autels brisés. C'était le Dieu des heureux de ce monde. Jamais il n'avait eu un sourire, ni pour l'indigent, ni pour l'esclave. Sous son règne, le pauvre n'avait point de Dieu. Ce type du bonheur égoïste, ce dieu qui ne sait que lancer la foudre et s'enivrer de nectar et d'ambroisie, pouvait-plaire aux riches patriciens de Rome et d'Athènes; mais il ne répondait plus aux aspirations plus épurées de l'humanité souffrante. C'est alors qu'apparaît sur le monde la noble et suave figure du Christ, type céleste de justice et de mansuétude. A sa voix, partie de la Judée, le monde des esclaves, les nations opprimées, secouent et brisent leurs chaînes. Les autels de Jupiter s'écroulent partout avec fracas; et c'est probablement au milieu de ce cataclysme que le bas-relief de Jouy aura été enseveli sous les décombres de son sanctuaire incendié.

C'est ainsi que, rattachée à la religion de nos pères, une simple pierre peut prendre à nos yeux une haute importance historique, en nous aidant à constater les diverses étapes que l'humanité a parcourues dans sa marche ascendante.

Et, à cette occasion, qu'il nous soit permis, en terminant, de déplorer la perte à jamais regrettable de tant de monuments d'art et d'histoire qui ont disparu à cette époque, et qui nous permettraient aujourd'hui de suivre avec tant d'intérêt, d'âge en âge, l'histoire des transformations religieuses du Soissonnais. Dans un article resté célèbre, M. de Montalembert a reproché avec raison au vandalisme révolutionnaire la destruction de tant d'objets précieux qui, aujourd'hui, nous ont défaut. Mais ne pouvons-nous pas avec le même

droit déplorer ce zèle, plus pieux qu'éclairé, qui a porté les premiers chrétiens à faire disparaître du sol tout ce qui avait appartenu au paganisme. Que de ruines amoncelées, que de chefs-d'œuvre détruits dans toutes les parties de l'empire romain ! En vain quelques sages essaient d'arrêter cette fureur de dévastation ; en vain saint Augustin lui-même laisse-t-il entendre qu'au lieu de les détruire, il vaut mieux consacrer au vrai Dieu ces temples, ces idoles, travail des grands maîtres : le mouvement iconoclaste emporta tout. Que sont devenus, par exemple, ces autels, ces bas-reliefs, ces inscriptions qui devaient orner les temples de notre ville occupée et embellie, pendant près de cinq cents ans, par le polythéisme romain ! A peine avons-nous pu retrouver une pierre votive élevée à la déesse Isis. Qu'avait-on également fait à Paris de ce précieux autel de Jupiter dont nous avons parlé et qui fut retrouvé sous le sanctuaire de Notre-Dame ? Ce monument, si curieux à tant de titres et qui contenait l'histoire de la fusion du culte des Gaulois avec celui des Romains, fut *scié et brisé pour faire des moëllons*. Heureusement, vers le xvi^e siècle, grâce à la renaissance des lettres, ces préjugés se dissipèrent. On ne vit plus, comme aujourd'hui, dans ces monuments que de purs symboles, intéressant à la fois l'art et l'histoire. On se mit alors à les recueillir de toutes parts avec autant de zèle qu'on en avait mis autrefois à les détruire. Les papes eux-mêmes donnèrent l'exemple, et les débris de ces antiques idoles, recueillis avec respect dans les musées de Rome, en constituent aujourd'hui la principale richesse.

Accueillons donc avec le même empressement cet ancien symbole de la religion des Gaulois nos pères, qu'un hasard inespéré vient de mettre en notre possession. Le Jupiter de Jouy complètera la riche collection

de monuments gallo-romains que possède déjà notre ville, et que des musées plus importants que le nôtre pourraient nous envier.

— M. l'abbé Pécheur complète le mémoire de M. Caland, par une note sur l'étymologie de Jouy :

« On ne peut douter qu'un grand nombre de localités ne tirent leurs noms du culte qu'on y rendait, soit à des divinités celtiques, soit à des dieux romains ou gallo-romains. Nous en apporterons quelques exemples qui ne peuvent qu'ajouter un nouvel intérêt à la découverte du simulacre de Jupiter trouvé à Aizy-Jouy.

» Jouy nous a toujours paru venir de *Jovis*, *Joveum*, lieu consacré au culte de Jupiter, et Aisy, ou Esy, des hommages qu'on y rendait à Esus, le Mars des Gaulois. Il y a, en France, une multitude de lieux du nom de Jouy qui ont la même étymologie. Jouy en Parisis s'appelait, en latin, *Joviacum* (de *Jovio* ou *Jovis*) et a donné son nom au *Pagus Joviacensis*, auquel a succédé l'archidiaconé de Josas. Joinville ou Jouville vient de *Jovis-Villa*, nom qui lui est donné dans les vieilles chroniques.

Les païens ont toujours préféré les hauts lieux, les montagnes, pour l'exercice de leur culte. De là nous sont venus : Martimont (*Martis-Mons*), Mont-Martre (*Mons-Martis*, *Mons-Mercurii*), qui prit le nom de *Mons Martyrum* après le supplice de saint Denis et de ses compagnons. Frédégaire (c. 55, lib. v) et les autres chroniqueurs, Abbon, dans son *Siège de Paris* (lib. 2) l'appellent *Montem Martis*, *Cacumina Martis*. Dans le deuxième livre des *Miracles de saint Denis*, il est appelé *Mons Martis*.

» Le nombre des lieux tirant leur nom de Jupiter paraît l'emporter sur les autres. Je citerai, entr'autres, le *Mont-Gevin*, près de Vertes-Feuilles, nommé dans

la chronique de Longpont, au XII^e siècle ; le *Mont-Joet*, donné en 1140 à l'abbaye de Valsecret ; le *Mont Jau*, mentionné dans une charte de Louis-le-Hutin, de 1312, en faveur du monastère de Chésy ; *Janvilliers* (*Jovis Villaris*) dont l'autel fut confirmé à Coincy, en 1193 ; le *Mont-Guiaut* (Mont-Guyon ou Dion) , qui désigne la butte de Thau, près d'Hartennes ; [enfin, le *Mont-Jou* ou *Mont-Jeu* (*Mons-Jovis*), aujourd'hui le Mont-Saint-Bernard, qui a son analogue dans le *Mont-Jau* ou *Mont-Joet*, près de Château-Thierry ; le *Mont-Juvien*, sur la hauteur de Crécy-au-Mont ; et *Mont-Jay* (*Mons Gaii*, *Mons Jovis*), dans le Parisis.

» Ces exemples suffisent pour autoriser pleinement l'étymologie donnée à *Jouy* en Soissonnais et que vient de confirmer d'une manière inattendue notre bas-relief de Jupiter trouvé en ce lieu. »

— M. Vuafart lit le mémoire suivant sur l'ancien *Bibrax*. Ce mémoire, demandé à l'honorable membre par M. le Président, qui regrettait que les Bulletins de la Société ne contiennent aucun travail sur cet oppide, est le résumé des opinions émises jusqu'ici sur son emplacement.

SUR LE BIBRAX DES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

Où faut-il le placer ?

Cette question, tant controversée, n'est pas encore résolue de manière à ne laisser aucun doute. Toutefois, elle nous semble moins incertaine que ne l'exprime le compte-rendu du Congrès de Reims (1).

La plupart des auteurs qui l'ont traitée ont placé *Bibrax* au nord et sur la rive droite de l'Aisne ; mais

(1) *Congrès scientifique de Reims*, 1845, p. 279.

ils sont loin d'être d'accord sur l'endroit, se partageant entre Laon, Bruyères, Sissonne, Bièvre, Berriex, Saint-Thomas, Braye-en-Laonnois et en Rethelois, etc.; d'autres, d'un avis contraire, l'ont placé sur la rive gauche de l'Aisne, tantôt à Braine, tantôt à Fismes.

En faisant connaître les diverses opinions émises sur cet important sujet, nous espérons contribuer à élucider la question.

Parmi les auteurs du XVIII^e siècle qui s'en sont occupés, nous citerons d'abord l'abbé Lebœuf. Dans une longue dissertation sur le Soissonnais, ce savant, dont le mémoire a été couronné par l'Académie de Soissons, en 1735, a réfuté l'opinion de Sanson et Liébaux, géographes qui plaçaient *Bibrax* au midi de l'Aisne, le premier à Fismes, le second à Braine. Avec très-peu de réflexion il est, dit-il, aisé de comprendre que *Bibrax* devait être au nord de cette rivière; il suffit de lire avec attention la description de César, et tout bien considéré, c'est Bièvre, ville alors située sur la cime d'une montagne inculte; elle est traversée par un grand chemin qui va de Laon à Reims, et, pour cette raison, pourrait être appelée *Mons BifRACTUS*, quoique le chemin n'ait pas fait de cavités sur la crête, à cause de la proximité du roc. C'est cette place de *Bibrax* ou Bièvre que les Belges confédérés essayèrent de prendre et qu'ils ne purent emporter, parce qu'elle fut promptement secourue par ceux de César (1).

Bibrax était à huit mille pas de la plaine de Pontavert et de Chaudardes, où devait être le camp de César, sur le rivage septentrional de l'Aisne; en outre, il y a analogie parfaite entre *Bibrax* et Bièvre.

L'auteur d'une lettre signée A. D., de Laon, sur la

(1) *Memoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1735, dissertation de l'abbé Lebœuf.

situation de *Bibrax*, indique Bruyères, et dit que l'abbé Leboeuf a raison « de soutenir » que Laon se trouve trop « éloigné de la rivière d'Aisne, pour que les huit milles » de César, *millia passuum octo*, puissent se rapporter « à cette ville ; il ajoute ensuite : Si Laon est trop » éloigné, par la même raison Bièvre est trop rapproché. Laon est à cinq lieues de Pontavert, Bièvre « n'en est qu'à trois, sur le grand chemin de Laon à » Pontavert. Sur le même chemin, on trouve Bruyères « à quatre lieues de l'Aisne, qui a toutes les apparences » d'une ville ancienne ; elle a quatre portes dont l'une « dite des *Romez* ; dans la rue qui conduit à celle de » Reims, il y a un vieux bâtiment ou hôpital ayant « une porte d'entrée peu large, aux piliers de laquelle » sont deux belles et anciennes statues de hauteur « d'homme, que des curieux prennent pour des prêtres » gaulois ou druides.

« Le nom de Bruyères pourrait bien avoir quelques » rapports à celui de *Bibrax*. On y aurait trouvé trois » médailles de bronze, représentant les empereurs » Trajan, Gallien et Tacite, avec des inscriptions au » revers. »

L'auteur invite l'abbé Leboeuf à donner quelques réflexions nouvelles sur ce doute qui mérite d'être éclairci (1).

La réponse de l'abbé Leboeuf ne se fit pas attendre ; en voici les principaux passages :

« L'on n'est plus partagé maintenant que touchant le » lieu sur lequel il faut faire l'application des huit mille » pas de la distance dont la ville gauloise, appelée » *Bibrax*, était des bords de l'Aisne.

« La lieue gauloise, d'après Sanson, n'étant que

(1) Lettre sur la situation de *Bibrax*, *Journal de Verdun* juillet 1759

• d'un mille et demi, revenait à la moitié de nos lieues
• communes qui ont trois mille pas géométriques. A
• ce compte, les huit mille pas de César, entre le bord
• de l'Aisne vers Pontavert où était son camp et *Bibrax*,
• devait fournir la distance de trois de nos lieues, à un
• tiers près. En s'éloignant d'un quart de lieue du
• bord de l'Aisne, c'est le moindre espace que le camp
• pût y occuper; si on cherche, du côté des terres,
• un lieu dont le nom ressemble le plus à celui de
• *Bibrax*, et dont la forme soit en même temps propre à
• une ville ou forteresse gauloise, on voit par la pointe
• du compas, si la carte est juste, que la distance des
• huit mille pas cherchés ne peut tomber sur Bruyères,
• revendiqué par l'écrivain de Laon, parce qu'il est
• trop éloigné, non plus que sur Berrieux, parce
• qu'il est trop voisin des bords de l'Aisne.

• Le nom de Bruyères vient du mot de *Brugaria* ou
• *Brogaria* qui partout, dans l'origine, signifiait terre
• à broussailles (inculte).

• Bruyères, malgré ses quatre portes, est moderne,
• relativement à César. Les statues de la porte de
• l'hôpital ne sont rien moins que des prêtres druides
• ou gaulois.

• Lorsqu'au XII^e siècle, les maisons de Dieu ou lépro-
• series ont commencé, on plaçait aux portes quelques
• statues, dont les rouleaux contenaient des sentences
• pour exhorter à faire l'aumône. En outre Bruyères,
• étant situé dans un vallon, n'a rien qui convienne à
• l'histoire des anciens temps; on n'y trouve ni la res-
• semblance du nom, ni la distance de la rivière
• d'Aisne, conforme aux commentaires de César; il
• faut revenir à Bièvre, qui est plus proche d'une lieue
• de l'Aisne et dont le nom a une analogie parfaite avec
• le latin *Bibrax*; le double B y est, la lettre V équi-

» valent au B; les lettres I et R s'y trouvent également.

» Que veut-on de plus ?

» De ce que Bièvre n'est plus qu'un village aujourd'hui, il ne faut pas conclure qu'il n'ait pas été une ville du temps des Gaulois ; il y a beaucoup d'exemples semblables. La fameuse Alise, si célèbre du temps de César, située sur une montagne escarpée de trois côtés, où est une belle plaine, qu'en reste-t-il de cette superbe *Alesia Mandubiorum* ? (1) N'est-ce pas le cas de dire : *Nunc seges est ubi Troja Fuit* ?

Dudon de Saint-Quentin, Jacques Robbe, avocat, né à Soissons, et d'autres écrivains, ayant pris la ville de Laon pour la place connue sous le nom de *Bibrax*, l'abbé Lebœuf leur a opposé le raisonnement suivant :

« La montagne de Laon est encore plus éloignée de l'endroit où était le camp de César que ne l'est Bruyères; si c'était cette montagne qui eût été *Bibrax*, César aurait dû compter de son camp jusqu'à quinze ou seize milles, ou bien il faudrait dire que ce camp n'était pas sur le bord de l'Aisne, mais bien à deux lieues, ce qui est faux. Ce ne sont donc que des écrivains peu versés dans la lecture de César qui ont osé ajouter, au nom *Laudunum* de la montagne de Laon, l'autre nom gaulois de *Bibrax*. M. de Valois rapporte leurs opinions en parlant de Laon, page 290 de sa notice, et il n'en paraît pas autrement touché. » (2)

Dormay aussi a d'abord indiqué Laon; mais après réflexion, il a abandonné cette opinion et a désigné ensuite tantôt Sissonne, tantôt Bruyères. (3).

(1) Lettre de l'abbé Lebœuf, sur *Bibrax*, *Journal de Verdun*, septembre 1750.

(2) *Dissertation sur le Soissonnais*, par l'abbé Lebœuf.

(3) Dormay, *Histoire de Soissons*.

L'habile géographe d'Anville s'exprime ainsi sur *Bibrax* :

« César en fait mention comme d'une ville des *Remi*,
» distante de huit milles du camp qu'il occupait sur la
» rivière d'Aisne, après l'avoir passée en marchant
» contre les Belges qui avaient pris les armes; *ab ipsis*
» *castris, oppidum Remorum nomine Bibrax, aberat*
» *millia passuum octo,* » et ajoute, en ce qui concerne
l'opinion de Dudon et autres qui, d'après plusieurs
légendes, veulent que *Bibrax* soit *Laudunum claratum*
ou Laon : « Cette ville est à une distance de la rivière
» d'Aisne qui double, à peu près, celle qui est indiquée;
» il serait difficile que le secours que César fit partir
» au milieu de la nuit, fût arrivé assez promptement
» pour faire suspendre l'attaque dès le jour suivant. »
D'Anville combat l'opinion de Sanson et adopte celle de
l'abbé Leboeuf, en plaçant *Bibrax* à Bièvre qui con-
serve évidemment le nom de *Bibrax*. Il termine ainsi :
« La distance de huit milles, marquée par César, est
» également convenable à l'égard des environs de
» Pontavert. On lit dans les *Commentaires* que, sur le
» fleuve près duquel il avait assis son camp, il y avait
» un pont : *in eo flumine pons erat.* » (1)

L'abbé Expilli est de l'avis de d'Anville et de l'abbé
Leboeuf, pour placer *Bibrax* à Bièvre, paroisse située à
deux lieues sud est de Laon. (1)

César, dit le père L'Empereur, après avoir reçu le
serment et les otages des Rémois, sera entré dans leur
ville, pour aller passer l'Aisne à l'endroit où cette
rivière servait de borne au pays des *Remi*; ce ne peut
être que Pontavert ou Neufchâtel; plus haut, l'Aisne ne
borne plus le pays des Rémois, qui s'étend beaucoup

(1) D'Anville, *Géographie de l'ancienne Gaule, tirée des monu-
ments romains*, 1760.

(2) *Dictionnaire historique et géographique*, par l'abbé Expilli.

au-delà ; plus bas, elle coule dans le Soissonnais. Il pense que le camp était à Neufchâtel et le pont à Pontavert. Sans se prononcer sur la situation, il faut, suivant lui, que cette place soit à trois lieues de Neufchâtel, entre l'occident et le septentrion. S'il était obligé de la trouver, il la chercherait au bas de quelque montagne, comme est située l'ancienne *Bibracte*, car il pense que l'étymologie est la même, et que leur nom vient d'avoir été bâties sur une montagne dont la croupe est fendue en deux ; c'est ce que signifie encore, en allemand, le terme *Bibracht*. (1)

Voici ce qu'on lit dans *Thomas Corneille et de La Martinière* :

« Perrot d'Ablencourt a traduit *Bibrax* par Braine ;
» Vigenère dit aussi Bresne ; cependant Sanson, dans
» ses renseignements sur la carte de l'ancienne Gaule,
» dit : *Bibrax* ne se peut mieux expliquer que de
» Fismes. Jacques Robbe réfute Perrot d'Ablencourt
» et Sanson par une dissertation dans laquelle il dit que
» ce n'est ni Braine, ni Fismes, villes situées toutes
» deux (au midi de l'Aisne, mais bien la ville de Laon
» qui doit être *Bibrax* ; elle est nommée, dans plusieurs
» anciens monuments : *Mons Bibrax*. Sa situation sur
» une montagne qui est seule dans la plaine lui a fait
» donner le surnom de *Bibrech-dun*, qui vient du
» langage gaulois *teutonisé*, mont séparé ou morceau
» de montagne ; et ce qui prouve cette vérité, c'est que
» son autre nom, *Laodun* ou *Labdun*, en langage gau-
» lois, signifie la même chose. Les Latins en ont fait
» *Laodunum* et *Laudunum*, et les Français Laon.

« C'est une erreur de croire que cette ville fut nom-
» mée *Bibrax* parce que le mont a deux bras ; la

(1) Le père L'Empereur, *Dissertations historiques sur divers sujets d'antiquités*. 1 vol. in-12. Paris, 1703.

• raison est que César, qui était latin, ne pouvait pas
• écrire autrement *Bibrech*, comme les Gaulois et les
• Allemands le prononcent. » (1)

Le père Briet dit dans ses *Parallèles*, *Bibrax de quo tanta controversia*, Braine, *Aliis* Beuvray en Rethelois; l'un et l'autre sont une faute; Braine était au pays des *Suessons* ennemis de César; pourquoi auraient-ils attaqué leur propre ville? et *Bibrax* étant aux Rémois, en quelque canton du Rethelois que soit placé ce Beuvray, il ne saurait être *Bibrax*. (2)

Sanson place le camp sur le bord de l'Aisne, à l'endroit où cette rivière séparait les Rémois des autres Belges, ce qui ne peut être qu'entre le pays des *Remi* et des *Suessons*, et non loin de Reims, afin que les vivres puissent parvenir promptement et avec sécurité au camp romain.

« Pont-à-Vère répond, de tout point, au camp de
• César; ce lieu est sur l'Aisne à l'endroit où il existe
• un pont, sur les confins du pays des *Remi*, près de ce-
• lui des *Suessons*, non loin de Reims.

• Braine ne répond pas bien à la position de *Bibrax*,
• parce qu'il est hors des limites des Rémois, et qu'il
• fait partie du pays des *Suessons*. Neuschâtel-sur-
• Aisne ne conviendrait pas mal; mais César, qui parle
• souvent de l'Aisne, n'aurait pas manqué de désigner
• une ville située sur cette rivière; c'est donc bien
• plutôt Fismes qui est à la distance de huit mille pas
• de son camp et près des frontières des *Suessons*. » (3)

Lemoine, historien de Soissons, fait passer l'Aisne, à l'armée de César, sur un pont que l'on croit

(1) *Dictionnaire historique de De la Martinière et de Thomas Corneille*, à la lettre B.

(2) Le père Briet. *Parallèles*, 2^e partie, liv. 6, chap. VII

(3) Sanson. *Disquisitiones geographiæ in pharum Galliæ antiquæ* 2^e vol, vol. p. 157.

communément être celui de Pont-à-Vère (Pontavert), à cinq ou six lieues de Reims, et désigne pour emplacement du camp le bord septentrional de cette rivière. Il est opposé à l'opinion de Dudon et de Guilbert, abbé de Nogent-sous-Coucy, qui placent *Bibrax* à Laon. Il est de l'avis de l'abbé Leboeu pour la situation de cette place, et, suivant lui, les Belges, en quittant le siège de *Bibrax*, vinrent camper à l'endroit où est à présent le village de Bouconville. (1)

D. Lelong, auteur d'une *Histoire de Laon*, dit que César passa l'Aisne à Condé, près de Berry-au Bac, — qu'on voit près de Condé des vestiges d'un ancien camp appelé le vieux Reims, et que là pourrait être celui de Titurius. Il place *Bibrax* à Laon, et c'est sans doute pour justifier cette opinion que, contrairement à ce qui est admis, il dit que huit mille pas romains faisaient quatre petites lieues; en y ajoutant l'espace occupé par le camp, on serait à peu près dans le vrai; mais cette assertion n'est pas exacte puisque, d'après Pline et Strabon, vingt-quatre stades ou trois milles romains font une de nos lieues communes. Or, à ce compte, les huit milles désignés dans les *Commentaires* forment deux lieues et deux tiers; donc Laon n'est pas à la distance voulue.

Un manuscrit, communiqué à D. Lelong par Lalouette, chanoine de Laon, le corrobore dans son opinion. Ce manuscrit indique que l'armée de César se développait dans la plaine d'Amifontaine jusques vers Saint-Thomas, dont les environs auraient été témoins des petits combats de cavalerie dont parle César. Il est à présumer, dit D. Lelong, qu'en cette occasion, César aura fait construire le retranchement qu'on voit sur cette montagne et qu'on nomme Camp de César ou le vieux

(1) Lemoine. *Histoire des Antiquités de Soissons*.

Laon (1). On verra la valeur de cette assertion lorsque nous parlerons d'un mémoire de M. Devismes, sur le même sujet.

Le comte Turpin de Crissé traduit d'abord *Bibrax* par Bièvre, et, plus loin, dans une note à l'occasion de l'abandon de la place par les Belges, il désigne Braine; ceci est sans doute une erreur de l'éditeur.

A cette traduction sont joints deux plans très-bien faits, dont l'un représente le camp de César et la position de Q. Titurius Sabinus, ainsi que celle des Belges lorsqu'ils vinrent sur César, après avoir échoué dans leur attaque contre *Bibrax*; l'autre montre l'armée belge essayant de traverser l'Aisne à gué, pour détruire le fort et le pont gardés par T. Sabinus. (2)

Wailly a traduit *Bibrax* par Fismes, sans dire sur quoi est basée son opinion (3).

Devérité, dans une *Histoire de Picardie*, désigne Braine.

César, dit Marlot, fit passer l'Aisne, qui est sur la frontière du pays rémois, à son armée, dressant son camp de telle sorte que l'une des ailes était à couvert par les rivages du fleuve, afin de favoriser les convois qui lui venaient de Reims et des autres cités; il y avait aussi un pont sur la même rivière qu'il fit garder par quelques troupes, faisant passer de l'autre part Q. T. Sabinus avec six compagnies.

L'Aisne, passant à l'endroit de Neufchâtel et de Pontavert, sépare, en descendant, les Rémois d'avec la Seigneurie des Soissonnais, où l'armée romaine entra incontinent après qu'elle eut fait lever le siège devant *Bibrax*.

(1) D. Lelong. *Histoire du diocèse de Laon*, 2 vol. in-8°. 1770.

(2) *Traduction des Commentaires de César*, par Turpin de Crissé. 2 vol. in-4°.

(3) Wailly. *Traduction des Commentaires de César*.

Les Soissonnais, *Suessiones*, gouvernés par le roi Galba, au temps de César, avaient un large et fertile territoire de douze villes; leur seigneurie était depuis la frontière de celle des Rémois jusques au pays des Beauvoisins et des Ambianois. (1)

Arrivant aux auteurs de notre siècle qui se sont occupés de la question de *Bibrax*, citons en première ligne l'opinion de Napoléon. Voici comment il s'est exprimé dans un ouvrage écrit sous sa dictée à Sainte-Hélène, peu de jours avant sa mort :

« Les commentateurs ont supposé que la ville de » Fismes ou de Laon était celle que les Belges avaient » voulu surprendre avant de se porter au camp de » César, c'est une erreur; cette ville est Bièvre. Le » camp de César était au-dessous de Pontavert; il était » campé la droite appuyée au coude de l'Aisne, entre » Pontavert et le village de Chaudardes, la gauche à » un petit ruisseau; vis-à-vis de lui étaient les marais » qu'on y voit encore. Galba avait sa droite du côté de » Craonne, sa gauche au ruisseau de la Miette, et le » marais sur le front. Le camp de César, à Pontavert, » se trouvait éloigné de 8,000 toises de Bièvre, de » 14,000 de Reims, de 22,000 de Soissons et de 16,000 » de Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions » du texte des Commentaires

» Les combats sur l'Aisne ont eu lieu au commencement de juillet. » (2)

MM. H. Martin et P. Lacroix ne trouvent pas très-compatible avec le texte la position donnée aux Romains, par l'abbé Lebœuf, sur la montagne de Craonne, Oulches, Vauclerc et le bout du bois de Cuissy.

Le village de Berrieux, autrefois Bébrieux, au-dessus

(1) Marlot, *Histoire de Reims*, t. I.

(2) Napoléon, *Précis des guerres de J. César*.

de Corbeny et un peu plus près de Pontavert que Bièvre, pourrait, disent ils, disputer à cette bourgade le nom de *Bibraæ* et conviendrait parfaitement à la position que Napoléon donne aux deux armées. Le débat ne leur semble sérieux qu'entre Bièvre et Bébrieux (Berrieux). « Laon, distant d'au moins cinq grandes lieues de l'Aisne, distance plus que double de celle de César, est tout à fait hors de cause.

« L'erreur de Dudon et de ceux qui sont de son avis, pourrait provenir du nom de *Vieux Laon* que conserve encore aujourd'hui la hauteur qui domine le village de Berrieux. Si on admettait cette hypothèse, fort acceptable suivant eux, à Berrieux resterait définitivement "héritage de *Bibraæ* »

« Braye-en-Laounois, ou Braye-en-Rethel'is, n'ont aucun rapport avec *Bibraæ*. Braye est un nom gallique donné à une multitude de bourgs ou de villages, et qui signifie vase, limon, terrain humide et fangeux. »

La marche de César à *Noviodunum* (Soissons) fut de près de neuf lieues, assez forte étape pour une armée dont une grande partie devait être fatiguée par les événements de la veille. (1)

Un mémoire anonyme, publié dans l'*Annuaire de l'Aisne* en 1813, contrairement à l'opinion généralement admise que le passage de l'Aisne, par César, eut lieu à Pontavert ou dans les environs, le place à Pontarcy; mais la distance de l'un à l'autre est, dit-il, si peu importante, qu'on ne doit pas élever de difficultés à ce sujet.

« César fit construire des ponts où il savait en avoir besoin, et avait fait fortifier ceux de Pontarcy et de Pontavert, ce qui faisait les débouchés et les communications de son armée. La tête du pont que les

(1) H. Martin et P. Macroix, *Histoire de Soissons*.

» Belges voulurent attaquer est celle de Pontarcy ; il
» en reste encore des vestiges qu'on aperçoit au pas-
» sage du bac du côté du Laonnois, lorsque les eaux
» sont basses. De là à Vieil-Arcy, ancien fort où fut
» campé T. Sabinus, il y avait une chaussée dont on
» voit des restes.

» D'après l'auteur, *Bibrax* était à Bray-en-Laonnois,
» qui se trouve presque vis-à-vis de Pontarcy. Du côté
» de Laon sont les hauteurs que César aura occupées
» quand il vit les Belges filer sur Bray. Ce village
» moderne est dominé, du côté de Laon, par une hau-
» teur sur laquelle aura été le fort de *Bibrax* ; sur cette
» éminence est une ferme appelée Frémont ou Froid-
» mont, comme si on disait plate-forme de la mon-
» tagne ; *Fréjus, Forum Julii*, le terrain marécageux
» qui environne le village de Bray, est le petit marais
» qui séparait les deux armées ; les distances, suivant
» l'auteur, seraient conformes à celles données par Cé-
» sar, ce qui n'est pas exact. (1)

» César, dit M. Walckenaër, fait mention d'une ville
» des Remi, nommé *Bibrax*, distante de huit milles
» des bords de l'Aisne, où il était campé. *Bibrax* ne
» pouvait être Laon, comme le veulent certaines lé-
» gendes. M. Walckenaër est d'avis que ce devait
» être Bièvre, ainsi que le conjecturent l'abbé Lebœuf
» et d'Anville. » (2)

M. Devisme, ancien magistrat à Laon, dans un mé-
moire qui semblerait écrit pour réfuter des opinions
émises plus tard, a donné une longue et exacte descrip-
tion du camp de Saint-Thomas, et, d'après son opinion,
il ne voit pas là l'ouvrage de César après son passage

(1) *Annuaire du département de l'Aisne*, 1815. Auteur ano-
nyme.

(2) Walckenaer, *Géographie des Gaules*.

de l'Aisne. Le camp de Saint-Thomas, dit-il, étant à deux lieues de cette rivière, César n'avait pas placé à cette distance une division quelconque, qui aurait été facilement enveloppée par l'ennemi.

M. Melleville, dans un mémoire très-détaillé, réfute d'abord l'opinion émise par quelques savants, que les Belges s'étaient réunis à Soissons, et celle des écrivains qui font passer l'Aisne, par l'armée de César, les uns à Pontavert, les autres à Pontarcy, et continue en disant que ceux qui placent ce passage à Condé-sur-Suippe, entre Guignicourt et Berry-au-Bac, sont dans le vrai.

« Entre Condé et Guignicourt un vaste champ, sur
» le bord de l'Aisne, porte, de temps immémorial, le
» nom de *Champ de la Bataille*; un peu plus loin, un
» autre endroit s'appelle le *Champ du de Profundis*.
» Ces deux noms significatifs doivent se rapporter au
» combat qui eut lieu lorsque les Belges voulurent
» traverser la rivière à gué, autrement ils n'auraient
» pas de sens. »

M. Melleville, contrairement à l'opinion généralement admise que le camp devait être à Pontavert ou aux environs, le place à Saint-Thomas même. D'après le mémoire de M. Devismes, que nous venons de citer, et celui de l'abbé Lecomte dont nous parlerons, cette opinion n'est pas admissible. M. Melleville, voulant que la ville actuelle de Laon soit l'ancien *Bibrax*, avait besoin, pour donner raison à sa manière de voir, d'éloigner le camp de près de huit kilomètres du bord de l'Aisne, sans quoi Laon ne pouvait plus être *Bibrax* qui, d'après le texte formel des *Commentaires*, était situé à huit milles du camp. *Aberat millia passuum octo* (1).

(1) Melleville, *Mémoires de la Société archéologique de l'Aisne*, 1845.

Dans un travail très-intéressant sur les itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, M. Piette, d'accord sur ce point avec D. Lelong et M. Melleville, fait passer l'Aisne, par César, à Condé ; mais il est d'un avis contraire en ce qui concerne la position du camp. César, ayant fortifié la tête du pont qui était sur la rivière, *in eo flumine pons erat*, le fait franchir par son armée, et là il pose son camp, *atque ibi castra posuit*.

• En présence d'un texte aussi net, aussi précis, il est
• imposé de chercher le camp de César ailleurs
• que sur la rive même de l'Aisne, dit M. Piette ;
• aussi le place-t-il sans la moindre hésitation au point
• culminant de la colline, entre Berry-au-Bac et
• Guignicourt, sur la rive droite de l'Aisne, dont les
• pentes larges et adoucies s'étendent, vers le nord,
• jusqu'aux marais de la Miette. L'armée gauloise occu-
• pait la rive droite de ce ruisseau, depuis sa naissance
• à Amifontaine jusqu'à son confluent avec l'Aisne,
• au-dessous de Berry-au-Bac. Les escarmouches ou
• petits combats de cavalerie auraient eu lieu dans
• l'espace de moins de deux mille pas existant entre les
• deux armées.

• C'est vers le nord-est que Galba a dû essayer de
• faire franchir à son armée la rivière d'Aisne dont les
• eaux, affaiblies par les chaleurs de l'été, rendaient
• quelques endroits guéables. César, averti à temps par
• Titurius, repassa le pont avec toute sa cavalerie, ses
• frondeurs et ses archers, et tailla l'ennemi en pièces,
• pendant qu'il était embarrassé dans le passage.

• Quant à Bibrax, continue M. Piette, on pourrait,
• sans trop de hardiesse, reconnaître cet oppide gaulois
• dans les lignes de Saint-Thomas. Sa situation sur la
• route des confédérés et la distance exacte de huit
• mille pas (11,800 mètres) qui le sépare du camp de
• César, sur le bord de l'Aisne, peut donner quelque

• vraisemblance à cette supposition qui, néanmoins, • pourra rencontrer plus d'un contradicteur. • Quoiqu'il en soit, M. Piette n'hésite pas à la produire, parce qu'elle ne lui semble manquer d'aucune des probabilités qui résultent du récit du seul historien qui ait fait mention de *Bibrax*. (1)

M. Prioux, trouvant de l'analogie entre *Bibrax* et Braine, et s'appuyant sur l'Itinéraire d'Antonin, où Fismes est figuré sous le nom de *Fines*, a écrit, dans son *Histoire de Braine*, que cette dernière ville était l'ancienne place de *Bibrax*. (2) Inutile de réfuter cette opinion que M. Prioux nous a dit avoir abandonnée.

L'abbé Lecomte, dans un mémoire lu au Comité archéologique de Soissons et présenté au Congrès scientifique de Reims, réfute d'abord un mémoire présenté au même Congrès, dans lequel, pour les mêmes motifs que M. Prioux, l'auteur, M. Gros-Jean, place le camp à Fismes et *Bibrax* à Braine. S'il en était ainsi, dit avec raison l'abbé Lecomte, ce ne serait pas l'Aisne, mais bien la Vesle, que César aurait dû passer.

Ensuite, dans une argumentation d'une logique serrée, l'abbé Lecomte discute les diverses opinions des auteurs qui mettent le camp et *Bibrax* tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite de l'Aisne. Arrivant à celle de M. Melleville, il démontre que le camp qui devait être aux bords de l'Aisne, *ripis castra muniebat*, ne peut être placé à Saint-Thomas, et que *Bibrax* devant être à huit milles du camp, *Aberat millia passuum octo*, la ville de Laon ne peut prétendre à l'honneur d'avoir été cette place célèbre qui a résisté à une armée de plus de deux cent mille hommes.

(1) Piette, *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1858. Tome VII^e. P. 185 et suivantes.

(2) Stanislas Prioux, *Histoire de Braine et de ses environs*.

Rappelant l'opinion de Napoléon qui, après avoir promené son œil perçant et observateur sur toutes les hauteurs de Craonne et d'alentour, se déclare sans hésiter pour Bièvre et place le camp entre Pontavert et Chaudardes; l'abbé Lecomte se range à cette opinion. (1)

Dans une notice sur le même sujet, M. Jacob, fils, est d'avis que la ville de Laon est l'ancienne place de *Bibraæ* et dit, en terminant, qu'en 1650, époque des troubles de la Fronde, il restait encore à Pontavert quelques arches ruinées de l'ancien pont, que le maréchal de Praslin fit abattre pour arrêter la marche de l'ennemi et l'empêcher de passer l'Aisne. (2)

M. Peigné-Delacourt, dans une visite qu'il fit à Bièvre en 1858, a été frappé de la conformité du promontoire qui domine le village actuel avec les points du mont de Noyon, du camp d'Epagny et d'Offémont, qui présentent les caractères de la position des oppides gaulois.

« Partout une vallée profonde où un ravin circonscrit
» l'enceinte et la défend contre les attaques du dehors;
» la gorge de cette presqu'île et le plateau supérieur
» sont à Bièvre, comme dans les autres localités, dis-
» posés de façon à pouvoir être facilement défendus.
» L'espace enclos est suffisant pour contenir les soldats
» chargés de la défense et, au besoin, pour attaquer
» les assaillants. On doit y joindre la conformité du
» nom, car on sait combien les mutations du B en N
» sont fréquentes et que, d'autre part, la question
» de la distance des 8,000 pas indiqués par J. César,
» entre l'Aisne et *Bibrax*, s'approche de l'espace com-
» pris entre ce dernier point et Pontarcy où M. Peigné-

(1) *Argus soissonnais* des 24 et 26 février, et 1^{er} mars 1846

(2) G. Jacob, fils. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 1.

• Delacourt place le passage de l'Aisne (1). • Nous n'avons pas à discuter ici l'opinion de l'honorable membre de la Société des Antiquaires de Picardie, dont deux mémoires tendent à démontrer que l'*oppidum Noviodunum* n'est pas la ville de Soissons.

M. Grattier, fondateur de la même Société, lui a répondu par un mémoire lu au sein de cette Société. (2)

Enfin, M. de Saulcy a publié, dans la *Revue européenne* du 15 juin 1859, un travail ayant pour but d'établir que César aurait passé l'Aisne à Pontarcy, campé sur la colline de Comin, et que *Bibrax* serait l'emplacement actuel du camp de Saint-Thomas. M. Melleville a fait à ce travail une réponse très-longue, dans laquelle, après avoir discuté les raisons données par M. de Saulcy, il dit que pour justifier l'opinion du camp sur la colline de Comin, il faudrait au moins retrouver quelques traces des retranchements que César fit établir autour dudit camp. En voyant la belle conservation et l'intégrité du camp de Saint-Thomas, si voisin de Comin, il lui est impossible d'admettre que des travaux défensifs aussi importants ne puissent laisser aucun vestige reconnaissable.

Arrivant à l'emplacement de *Bibrax*, M. Melleville dit qu'en indiquant le camp de Saint-Thomas comme étant cet emplacement, M. de Saulcy oublie qu'en commençant son mémoire, il a posé lui-même la question que *Bibrax* doit être cherché au moins à huit milles ou treize kilomètres au nord de l'Aisne (p. 382 du mémoire), et qu'une distance semblable doit séparer cette place forte du camp (p. 384 dudit mémoire).

(1) Peigné-Delacourt, *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et divers autres lieux du Soissonnais*, 1859.

(2) *Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspantium*, par M. Grattier. 1861.

M. Melleville ajoute qu'il faut s'expliquer catégoriquement sur l'emplacement de *Bibrax* et choisir entre Berrieux et Saint-Thomas. « Si *Bibrax* était à Berrieux, » il ne pouvait être à Saint-Thomas, et *vice versa* ; » rien ne prouve que le village de Berrieux ait porté » le nom de Bébrieux, nom qui serait dérivé de *Bibrax*.

» Quant à Saint-Thomas, il ne remplit pas mieux les » conditions exigées pour être l'emplacement de cette » mystérieuse cité. Sa distance du plateau de Comin » est trop forte de quatre à cinq kilomètres, et plus » faible de deux mille cinq cents mètres que celle » exigée par le programme de M. de Saulcy ; en outre, » son nom ne rappelle en rien celui de *Bibrax*, et on » peut affirmer qu'il n'a jamais varié.

» En définitive, M. Melleville, pour les raisons déduites par lui, dit qu'elles s'opposent à faire traverser » l'Aisne, par César, à Pontarcy, à asseoir son camp » sur la colline de Comin et à chercher la position » de *Bibrax* à Berrieux ou à Saint-Thomas. » (1)

L'exposé que nous venons de faire démontre le puissant intérêt qu'inspire le chapitre des *Commentaires de César* ayant trait au passage de l'Aisne par ce général romain, et le désir de tous de retrouver l'emplacement de la fameuse ville gauloise qui a résisté à une armée considérable à laquelle César lui-même accordait beaucoup de bravoure et de valeur.

D'après ce que l'on sait maintenant, la question de l'endroit où l'Aisne fut franchie par l'armée romaine et la position exacte de *Bibrax*, sur la rive droite, divisent seules les écrivains et les savants qui s'en sont occupés, car personne que nous sachions aujourd'hui n'admettrait le camp et la place de *Bibrax* sur la rive gauche de l'Aisne.

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome I, 1860

Pour répondre à la question que nous avons posée en commençant, il nous paraît utile de revenir au texte même des *Commentaires*.

Donc, lorsque César apprit, par ses coureurs et les Rémois, que l'armée ennemie venait à lui et qu'elle n'était pas éloignée, il se hâta de traverser la rivière d'Aisne qui coule dans le pays des Rémois, et lui sert de borne à l'endroit où elle commence à se rendre dans le pays des Soissonnais. *Flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus transducere maturavit.*

En examinant la carte des Gaules et celle de France avant sa division en départements, on reconnaît que le pays rémois devait avoir ses limites aux environs de Pontavert, et qu'à partir de ce lieu l'Aisne entrait dans le Soissonnais.

Atque ibi castra posuit; quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, etc. Il campa au-delà sur le bord de cette rivière qui, par cette position, couvrait une partie de son camp et ses derrières, ainsi que toutes les villes des Rémois et les autres d'où il tirait ses vivres.

In eo flumine pons erat, il y avait sur la rivière un pont; César le fit garder et laissa, de l'autre côté, Q. Titurius Sabinus, l'un de ses lieutenants, avec six cohortes. Il fit faire, autour de son camp, un rempart de douze pieds de haut, avec un fossé de dix huit de profondeur, et, dans cette position, il attendit l'armée ennemie.

A huit milles du camp de César était *Bibrax*, ville des Rémois. *Ab ipsis castris, oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum octo.*, les Belges l'attaquèrent vivement en chemin, et l'on soutint leur attaque avec peine pendant tout le jour.

De ce texte si précis et si clair, il résulte pour nous, comme pour M. Piette et tous ceux qui veulent le

reconnaître, la preuve que le camp était sur la rive même de l'Aisne, et qu'il est impossible de le chercher ailleurs ; cela étant, c'est donc à huit milles de la rivière qu'il faut trouver l'emplacement de *Bibrax*.

Dans l'opinion de ceux qui, comme MM. Melleville, Piette et D. Lelong, placent le passage de l'Aisne par César à Condé, c'est à la distance de huit milles de ce lieu qu'on doit chercher cet emplacement ; seulement, les hommes d'un grand savoir étant divisés, d'abord sur la position du camp et ensuite sur l'emplacement de *Bibrax*, la question se complique. En effet, tandis que M. Piette, restant dans les termes rigoureux des *Commentaires*, désigne la position du camp sur la droite de l'Aisne, entre Berry-au-Bac et Guignicourt, M. Melleville le met à Saint-Thomas ; M. Piette indique les lignes de Saint-Thomas comme pouvant être l'emplacement de *Bibrax* que M. Melleville place à Laon, sans égard pour la distance de l'Aisne, plus que double de celle indiquée par César.

L'opinion de M. Piette, que d'ailleurs il ne présente que comme hypothèse, a le mérite de conserver exactement les distances. Celle de M. Melleville, en ce qui concerne Laon, ayant été suffisamment réfutée, nous n'y reviendrons pas.

Quant à ceux qui veulent que le passage de l'Aisne se soit effectué à Pontarcy, nous leur ferons observer que ce village faisant partie du Soissonnais (1), le passage en cet endroit serait en désaccord avec le texte *in extremis Remorum finibus*. Ensuite, quoique émise par des hommes d'un incontestable mérite, cette opinion ne répond pas aux distances en ce qui con-

(1) C'est l'opinion de la plupart des auteurs du XVIII^e siècle qui ont écrit sur cette question, et, ainsi que nous l'avons dit, l'inspection de la carte des Gaules corrobore cette opinion.

cerne la situation de *Bibrax*, situation sur laquelle ces mêmes hommes ne sont pas d'accord. Ainsi, l'auteur anonyme dont nous avons analysé le mémoire place *Bibrax* à Braye-en-Laonnois, M. de Sauley, sur l'emplacement de Saint-Thomas et M. Peigné-Delacourt, à Bièvre. Or, ces trois opinions ont le tort : la première de rapprocher les distances de deux kilomètres, la seconde de les éloigner d'autant et la troisième de plus d'un kilomètre, toujours en plaçant le camp sur le bord même de la rivière.

Nous arrivons à l'opinion qui place le passage de l'Aisne, par César, à Pontavert et désigne Bièvre comme étant l'emplacement de *Bibrax*. Outre que cette opinion réunit le plus grand nombre de partisans, elle a pour elle l'appui d'un homme dont personne, à coup sûr, ne contestera l'aptitude à juger une pareille question. La manière dont s'est exprimé Napoléon I^{er} est tellement claire, nette et précise, que si elle ne la résout pas, elle donne au moins de fortes présomptions en sa faveur.

Etant allé dernièrement de Laon à Bièvre, nous avons, en passant, visité Bruyères. Ce bourg ne nous a paru rien présenter qui puisse faire supposer qu'il aurait pu y avoir là une ville gauloise fortifiée ; sa situation dans une vallée ne nous semble, avec l'abbé Lebœuf, nullement convenir à une place de ce genre.

L'entrée de l'ancienne Maladrerie dont il a été question existe toujours (1), mais toutefois sans les statues, que le temps ou la main de quelques vandales auront détruites.

Le village de Bièvre, par lui même, n'a rien qui puisse faire reconnaître ni même soupçonner la place forte que la tradition lui assigne ; mais lorsqu'on est

(1) *Journal de Verdun*. Juillet 1750.

parvenu au sommet de la montagne qui domine ce village, on est frappé, disons-le avec M. Peigné Delacourt, de l'aspect que présente ce promontoire, et de sa ressemblance avec la position de ces places fortes où les Gaulois trouvaient réunis les moyens d'une défense facile, et, au besoin, toute sécurité pour attaquer les assaillants.

La distance exacte de huit mille pas de Bièvre à la position entre Pontavert et Chaudardes, où les hommes les plus compétents désignent l'emplacement du camp, est pour nous une forte présomption que nous avons visité le terrain et marché sur l'emplacement de cette curieuse cité qui a donné depuis longtemps et donne encore lieu à tant de controverses.

L'impression qui nous est restée de la vue de ces localités, c'est qu'elles nous paraissent parfaitement convenir aux grands événements qui s'y sont accomplis à plus de dix-huit siècles de distance ; et, pour nous, un des rapprochements les plus curieux de tous ceux que l'on peut faire entre les deux César ancien et moderne, est celui qui les a amenés l'un et l'autre à combattre, à peu près sur le même terrain, des armées beaucoup plus nombreuses que les leurs, l'un pour la conquête des Gaules, l'autre pour la défense de l'empire que sa maison puissante avait formé ; et, pour que le rapprochement soit plus complet, le champ de bataille, chaudement disputé, leur est resté à tous deux. Mais hélas ! tandis que César, arrivant dans les Gaules, y rencontrait des adversaires courageux et dont il redoutait la valeur, la plupart fascinés, par son génie et sa fortune, se rangeaient d'eux-mêmes sous sa domination. Napoléon, dont le génie n'était pas moins grand et que la fortune avait couronné pendant tant d'années, luttait en 1814, à Craonne, avec des forces beaucoup

trop inégales pour pouvoir résister longtemps à l'Europe entière coalisée contre lui.

En résumé, pour nous, le passage de l'Aisne par César s'est effectué à Portavert ou dans les environs, et le camp était entre ce pays et Chaudardes. Quant à *Bibrax*, nous maintenons sa position sur le plateau au dessus de Bièvre, ces conditions réunissant tout ce qui est indiqué par César lui-même.

En terminant, nous exprimons le vœu, auquel vous vous associez, nous l'espérons, messieurs, de voir enfin cette question résolue définitivement, par des recherches faites sur le terrain même, comme il s'en fait en ce moment pour Alèse.

— M. Prioux présente à la Compagnie sa *Civitas Suessionum*, mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des *Suessiones* dont il l'accompagne. Il n'y a qu'une voix pour louer l'exécution de cet intéressant travail.

— Un membre informe la Société qu'il a été fait don, au Musée, d'une importante collection de minéraux et autres objets d'histoire naturelle. Elle provient de l'abbé Véron, qui habitait Soissons il y a une quarantaine d'années et qui l'avait formée lui-même.

ACQUISITIONS FAITES POUR LE MUSÉE DEPUIS
LE 5 AOUT 1861.

Les principaux objets acquis pour le Musée sont :

Une borne milliaire, donnée en 1851, par M. de Bussières. — Un fut de colonne avec son chapiteau d'ordre dorique, trouvé dans la rivière d'Aisne, à Fontenoy, vis-à-vis Arlaines, et donné par M. de Rivocet — Un portrait de M. Hoyer, ancien professeur de

dessin. — Un Jupiter, bas-relief antique, trouvé dans une carrière à Aizy-Jouy. — Un médaillon en pierre, aux armes d'un évêque de Laon, cardinal, trouvé à Monampteuil. — Un tableau à l'huile, représentant Silène et Eglée, acheté. — Cinq autographes sur parchemin, dont : un du président de Thou (1656); un de Saint-Vincent-de-Paul (1654); un d'André Scaron (1658); un de Boileau Despréaux (1698), donnés par M. Duru, ancien percepteur. — Une charte de 1287, concernant une donation faite aux moines de Saint-Etienne (Saint-Paul), de Soissons, donnée par M. Boujot. — Une pierre tumulaire, portant un fragment d'inscription et, au-dessous, une croix de St-André, trouvée au *Ban-de-pierre*, route de Coucy, terroir de Leuilly, par M. Lagimère, conducteur des ponts-et-chaussées, et auprès de laquelle il y avait des sépultures où la tête du squelette était protégée seule par des pierres posées de champ et à plat. — Divers autres objets ont également été donnés par MM. Lacroix, gendarme à Soissons; Maquaire, instituteur à Margival; Lebon, fils, de Soissons; Mitoire, peintre; Mignot-Liance; Judas, fils; Troupeau, contrôleur (contributions indirectes); Tugny, propriétaire; Perin, juge; Watelet; Obin, concierge à la mairie.

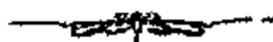
La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire

A. DECAMP.



BULLETIN

DÈ LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 9 Novembre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

Monseigneur Christophe, évêque de Soissons et Laon, est nommé membre honoraire de la Société.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° Trois petites brochures de M. Boucher de Perthes
- 2° *Rapport de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des antiquités de France*, par M. Alfred Maury.
- 3° *Essai d'une nouvelle classification de la famille des Graminées*, par M. Remy.
- 4° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VII.
- 5° Au nom de M^{lle} Leroux Douville, légataire universelle de M^{me} la comtesse du Lauois : une collection

considérable de cartes, de presque toutes les contrées de l'Europe, chacune en leurs langues respectives, et ayant servi au général du Lauois dans ses campagnes.

6° De M. Cousin, notaire à Longueval : un gros atlas, ayant appartenu au comte de Vaubois et acheté par un particulier à la vente qui suivit le décès du comte.

La Société fait déposer à la Bibliothèque communale ces collections géographiques, à cause de leur étendue considérable.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp montre à la Compagnie un fragment de vase portant la marque du potier, *Officina Primi*, ramassé par lui dans des décombres provenant de travaux faits dans la rue de l'Hôpital.

Ce débris romain donne lieu, à plusieurs membres, de parler sur la direction que le cours de la Crise devait suivre pour gagner le fossé qui entourait la muraille romaine, au coin de l'Évêché. On espère que les fouilles opérées dans ces quartiers amèneront une solution à cette question qui est jusqu'ici restée indécise.

Le même membre signale, dans une petite cour attenante à la cathédrale, une pierre tombale à dessins ciselés et qu'on vient malheureusement de scier pour en faire un caniveau. Il a pu en relever une grande partie et demande que des mesures sérieuses soient prises pour sauver ce fragment. On y lit cette inscription : « François Chrétien, chanoine de la cathédrale. »

— M. de Laprairie répond qu'on s'est déjà occupé de ce monument funéraire et qu'on fera en sorte que ce débris soit conservé. Ensuite, prenant la parole,

il continue de lire son travail sur le Soissonnais , destiné au *Répertoire archéologique de la France*.

— M. Decamp, la prenant de nouveau, indique, dans le tome VII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, les armoiries de Languet de Gergy, archevêque de cette ville et ancien évêque de Soissons. Elles sont « d'azur, à un triangle d'or appointé de trois toiles de gueules. » Languet de Gergy fut nommé à l'évêché de Soissons en 1715, transféré à Sens en 1735, et mourut en 1753. Il est connu par des ouvrages ascétiques et surtout par ses luttes théologiques avec les Jansénistes qui avaient de nombreux partisans dans le diocèse de Soissons.

— M. Suin entretient ensuite la Société de diverses pièces provenant de M^{me} la comtesse du Lauois, contrats de mariage et autres, qui ne sont pas sans intérêt, comme portant les noms de plusieurs grands propriétaires du Soissonnais et pouvant servir à l'histoire du pays. On sait que M^{me} du Lauois, née Desfossés, était de Coucy-le-Château.

Plusieurs de ces pièces ont paru à la Société mériter d'être signalées et même d'être déposées dans ses archives.

La première pièce est un dénombrement du fief (aujourd'hui ferme) du Faux, près de Coucy, du mois d'août 1353. (Pièce n^o 1^{er}.)

Un autre titre (n^o 2) de la ferme du Faux donne lieu, à M. Suin, de rectifier une erreur historique concernant François, comte de Lameth, qui avait tué le marquis d'Albret au château de Pinon :

« Il semble, d'après quelques personnes qui ont écrit des notices sur les villages célèbres des environs de Coucy, qu'aussitôt après le meurtre du marquis d'Albret, par M. le comte de Lameth (1678), celui ci, crai-

gnant d'être poursuivi et obligé de quitter la France. ait de suite vendu précipitamment tous les biens considérables qu'il avait dans le Soissonnais et le Laonnois.

• Les choses ne se passèrent pas aussi promptement, car, dans les titres de la ferme du Faux (vieux mot français qui veut dire hêtre), on trouve une vente passée devant Dejean, notaire à Paris, le 8 décembre 1716, dans laquelle comparaissent les directeurs de l'union des créanciers de François, comte de Lameth. Au nombre de ces directeurs figure messire François-César de Roucy, chevalier, comte de Sissonne, parent sans doute d'Henriette de Roucy, pour laquelle périt le marquis d'Albret.

• Cet acte contient vente de la seigneurie de Quincy et de la ferme du Faux, près Coucy, à François de Brodart, écuyer, cornette au régiment d'Orléans.

• Les de Brodart étaient proches parents des Desfossés qui, plus tard, héritèrent la ferme du Faux.

• L'abandon fait par M. de Lameth, à ses créanciers, a été passé devant Bru, notaire à Paris, prédécesseur de Dejean, les 21, 24 et 26 juin 1704.

• Un arpentage de la terre du Faux a été fait par Maillart, géomètre (sans doute de Coucy), les 4, 5, 8 et 9 janvier 1703, à la requête de très haut et très puissant seigneur messire Claude-François de Lameth, seigneur de Pinon, Quincy, etc.

• La terre du Faux tenait de plusieurs côtés à la terre de Courval. •

Tous les titres de la terre du Faux se trouvaient au château de Villeneuve et ont été remis à M^{lle} Douville.

• Les pièces suivantes ont trait à l'arrestation du citoyen Desfossés et à la réclusion de ses deux filles, Armande et Agathe Desfossés, dans la maison de réclusion établie dans l'ancien collège de Soissons.

La première (n° 3) est une levée de scellés sur les titres, papiers et effets du citoyen Desfossés.

La seconde (n° 4) est un extrait du registre des délibérations du Conseil général du district de Soissons, séance du 13 fructidor an II. Il y est question du transfèrement des citoyennes Desfossés, mises en arrestation en vertu de l'arrêté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, du 16 pluviôse, dans la maison des citoyennes Aubin.

La troisième (n° 5) est un arrêté du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, du 3 brumaire an III, ordonnant la mise en liberté des susdites citoyennes. Signé : Dumont, Bentabolle, Reverchon, Clausel, Reubell, Merlin de Thionville.

La quatrième (n° 6) est un autre arrêté du 4 brumaire an III, signé Pérard, représentant du peuple dans le département de l'Aisne, ordonnant la mise à exécution du précédent.

Pour l'intelligence de ces pièces intéressantes pour l'histoire de la révolution dans notre pays, M. Suin ajoute la note suivante.

« M. Desfossés, père d'Armande et d'Agathe Desfossés, fut député de la noblesse du Vermandois aux Etats généraux, et exécuté à Paris, comme suspect, le 8 thermidor an II. Pérard, député de Maine-et-Loire, fut envoyé, à la suite du 9 thermidor, dans le département de l'Aisne, pour épurer les autorités. Il fit mettre en liberté beaucoup de détenus. Armande Desfossés épousa M. de Commines de Marsilly et mourut en 1830. Sa sœur Agathe épousa le général de division Charles-François Randon, comte du Lauois, qui fut, en 1813 et 1814, commandant en chef de l'artillerie de la grande armée. Ils possédaient le château de Villeneuve, près de Soissons (l'ancien couvent des Célestins.) M^{me} la comtesse du Lauois est décédée à Paris

le 18 mai 1861. Elle établit sa principale héritière M^{lle} Agathe le Roux Douville, sa petite nièce ; mais elle n'oublia pas la famille du citoyen Hochard, employé aux subsistances des troupes, résidant à Soissons, et sans doute mari d'une demoiselle Aubin, chez lequel on avait ordonné le dépôt des papiers de son père. Cette famille lui ayant rendu, ainsi qu'à sa sœur, les plus signalés services pendant la révolution, elle légua une somme de 20,000 francs à la petite fille de M^{me} Hochard. •

De nouveau la Société remercie M. Suin du zèle qu'il apporte à recueillir tout ce qui peut intéresser notre histoire locale, et elle apprend avec satisfaction, de la bouche de M. Perin, que cet honorable membre vient enrichir sa belle collection d'un dénombrement de la seigneurie de Buzancy, de l'an 1609.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Décembre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et est adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Travaux de l'Académie de Reims, année 1860-61.
31^e volume.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 novembre 1861, par laquelle Son Excellence l'informe que, par arrêté du 9 du même mois, il a attribué à la Société une allocation de 300 fr. La Compagnie, appréciant comme il le mérite ce nouveau témoignage d'intérêt et d'encouragement, vote des remerciements unanimes à M. le Ministre.

M. le président lit une lettre en date du 1^{er} décembre,

par laquelle M. Prioux demande de pouvoir ajouter au titre de son travail sur le *Civitas Suessionum*, ces mots : *publié sous les auspices de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*. La Société, consultée, a été d'avis d'accéder à la demande d'un de ses membres les plus laborieux et les plus actifs.

— M. Choron fait passer sous les yeux de la Compagnie une hache celtique, offerte pour le Musée par M. Auguste Danez. Trouvée, en 1849, sur la route de Villers-Cotterêts à Noyon, dans des éboulements de terrain, à la montagne de Liverseau, au sortir de Cœuvres, elle est d'une grandeur inusitée : 25 centimètres de longueur sur 7 de largeur.

— La parole est à M. Laurendeau qui lit le rapport suivant sur des fouilles faites à Soissons, du côté de l'hôpital général :

« MESSIEURS,

• Dans notre séance du 5 août dernier, je vous ai rendu compte des trouvailles faites dans la rue Saint-Remy, à l'occasion du prolongement de l'égout de cette rue. Comme il est presque impossible de fouiller le sol de notre ville sans rencontrer quelques restes d'antiquités, il ne s'y fait pas de fouille qui ne doive attirer l'attention des archéologues. Je vais donc vous entretenir, aujourd'hui, de celle qui vient d'être exécutée, pendant les mois d'octobre et de novembre, pour la construction d'un égout, depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la rue de Panleu, se dirigeant par la rue nouvellement percée sur l'emplacement de l'ancienne maison de correction, rue qui n'a pas encore reçu de nom, mais que je puis appeler provisoirement la rue de la Gare, puisque c'est à cause de la gare du

chemin de fer qu'elle est ouverte et que c'est par elle que devront passer les voyageurs et les voitures qui, des rues de Panleu et des Minimesses, se rendront à cette gare.

• Vis-à-vis l'hôtel du Soleil-d'Or et à partir de la porte Saint-Martin, point le plus bas, jusque vers l'entrée de la rue des Charliers, le sol naturel, composé de sable jaune et de grève au-dessous, sauf quelques parties qui avaient été déjà remuées et mélangées, se trouva à la surface sous le pavage. (Le pavage, en cet endroit, vient d'être relevé de 20 à 25 centimètres environ.) Un peu plus loin, en dehors du mur de la maison de correction et en avant de l'angle du trottoir de la maison formant actuellement le coin des rues Saint-Martin et de la Gare, on découvrit un grand puisard ou puits-perdu cylindrique, recouvert d'une voûte demi-sphérique en pierre, ayant à la clef une ouverture fermée d'une large dalle. Trois tuyaux en terre cuite venant de l'intérieur de la maison de correction, mais très-obliquement à son mur extérieur et à deux mètres au plus du niveau du sol, y avaient leur orifice. Dans toute la longueur de la nouvelle rue on ne trouva rien que des voûtes de caves, des fondations de bâtiments, des terres de jardin, des décombres, des terres rapportées ou remuées et, en plusieurs endroits, le sable du sol naturel. A gauche, vers le milieu de cette rue, dans une fouille pour la construction d'une grande cave, où M. Létrillart va faire construire une maison, le sol naturel a été trouvé à environ 2 mètres 50 centimètres de la superficie. Il est composé d'un banc de sable jaune d'un mètre d'épaisseur, terreux à sa partie supérieure et approchant ensuite de la nature du tuf; au-dessous se trouve de la grève mélangée de ce sable, puis de la grève pure. Dans la rue de l'Hôpital, dont le sol est beaucoup plus

élevé qu'à la porte Saint-Martin, la tranchée ouverte parallèlement au bâtiment de l'hôpital, à la distance de trois mètres de son mur de face, fut creusée à la profondeur de trois mètres, depuis l'angle aigu que forme la rue de la Gare jusqu'au point où se trouve le tuyau de descente des gouttières du bâtiment de cet établissement. A l'extrémité de la rue neuve de l'Hôpital, on rencontra le sol naturel (sable jaune), dont on n'enleva qu'une épaisseur de quinze centimètres au plus. Dans toute la longueur de la tranchée jusqu'au tuyau de gouttières indiqué plus haut, et jusqu'à la profondeur de deux mètres environ, le sol se trouvait composé de couches minces parallèles de cran, de terre, de gravois ; quelques-unes contenaient des restes de pavage, indices certains de l'exhaussement successif de la voie publique en cet endroit. Au dessous, les couches étaient plus épaisses et autrement composées : depuis l'angle aigu de la rue de la Gare, jusqu'un peu au-delà de la rue Neuve de l'Hôpital, la couche inférieure, reposant sur le sable, était de terre de jardin presque sans mélange. Entre celle-ci et les couches minces supérieures se trouvaient plusieurs zones composées de terre mélangée de pierres, de gravois, de grès, etc., où l'on trouva un vase de poterie rouge romaine. Plus loin, au point le plus élevé de la rue, où l'on a fait un regard à l'égout, vis-à-vis la maison portant le n° 10, on trouva une chaussée romaine dont la partie supérieure est à peu près à la profondeur de deux mètres. Elle est composée de pierres dures de diverses natures dont beaucoup ne sont pas plus grosses que le poing, liées par une terre ou ciment grisâtre formant un tout très dur et très solide. Cette chaussée a cela de remarquable que, latéralement à son massif, la partie supérieure s'élargit en une couche de pierrailles d'une épaisseur de 30 à 40

centimètres du côté du milieu de la chaussée, et s'amincissant du côté opposé ; faisant ainsi l'effet d'une berne empierrée. La fouille ne descendit pas jusqu'à la base de cette chaussée. Dans les déblais en provenant, on trouva une pièce romaine en bronze, à l'effigie de Faustine. Cette monnaie et le vase de poterie romaine ont été déposés au Musée. Au-dessous du tuyau de descente se trouve, sous le trottoir de la rue, un massif de maçonnerie qui ne fut pas entamé par la tranchée ; c'est la fondation de l'ancien angle du bâtiment de l'hôpital, prolongé, à l'est, en 1817 ou 1818. Au delà de ce massif et jusqu'à la porte d'entrée de l'hôpital, le terrain ne présente plus le même aspect ; les terres sont plus mélangées, plus friables, ce qui a occasionné, malgré les étais, quelques petits éboulements ; les couches ne sont plus aussi minces, conséquemment aussi nombreuses ; et vis-à-vis la porte de l'hôpital il n'y a plus de couches : ce sont des terres inclinées mêlées de cran. Immédiatement après cette porte et jusqu'à la grande porte située en face de la rue de Panleu, où la tranchée ne dépassait pas deux mètres de profondeur, on a coupé plusieurs murs : ce sont les fondations des murs d'une petite cour et d'un ancien bâtiment, dépendant de l'hôpital, qui s'avançaient en dehors du bâtiment actuel et qui furent démolis en 1823 ou 1824. Vis-à-vis la troisième fenêtre à partir de l'angle du bâtiment de l'hôpital, on a découvert un puits, comblé vraisemblablement lors de la démolition du vieux bâtiment dont je viens de parler.

• Par suite de l'acquisition, faite par l'administration des hospices, de l'enclos des Vignes de Saint-Jean, lequel était séparé du jardin de l'hôpital par la ruelle de Crise faisant autrefois, jusqu'au rempart, le prolongement de la rue de Panleu, cette ruelle fut concédée par la ville à cette administration, à la charge de

percer une nouvelle rue, entre l'hôpital et la maison de correction, qui correspondrait sur le rempart avec l'extrémité de la rue des Charliers. Cette rue, qui porte actuellement le nom de rue Neuve de l'Hôpital, a été ouverte au public le 15 octobre 1822 et la fermeture de la ruelle de Crise eut lieu le 18 mars 1823. (Ces dates sont extraites du registre de travaux de M. Servoise aîné, entrepreneur de bâtiments.) C'est alors qu'on démolit le vieux bâtiment dont on vient de retrouver les fondements ; qu'on prolongea, de ce côté, le grand bâtiment et qu'on éleva, sur l'emplacement de la ruelle de Crise, la grande porte faisant face à la rue de Panleu. Lorsqu'on fit la fouille pour ce prolongement de bâtiment on reconnut que là était le point où le canal de dérivation de la Crise passait anciennement « Plus on creusait, » moins on trouvait de terrain solide pour « pouvoir asseoir les fondations de la nouvelle construction. On fut obligé, pour éviter la » dépense imprévue d'une fouille trop dispendieuse, » de faire un plancher composé de poutres et de » charpentes provenant des bâtiments démolis. » (Ces renseignements m'ont été donnés par M. Servoise aîné, qui en était l'entrepreneur.) La première pierre de cette portion de bâtiment fut posée, en mai 1825, par M^{me} la Dauphine, lors de son passage à Soissons, au retour du sacre de Charles X.

« Tel est, messieurs, le résultat de mes observations sur les travaux qui viennent d'être exécutés. Pour vous renseigner sur la disposition des rues de ce quartier de notre ville avant les changements qui y ont été opérés depuis, j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux un plan manuscrit de la ville de Soissons, dressé en 1821 ou 1822, par M. Grandin, arpenteur géomètre, pour la distribution des eaux des fontaines publiques.

« Je vais aussi profiter de ce compte-rendu pour

vous signaler quelques découvertes faites, il y a quelques années, dans la rue des Minimesses, voisine de celle de l'Hôpital, auxquelles la chaussée romaine qu'on vient de découvrir dans celle-ci donne plus d'intérêt.

» A l'un des angles rentrants que forme la rue des Minimesses, où fut construite, en janvier 1859, la maison de M. Desbruyères, laquelle a une cour et une grille sur la rue, on trouva, dans la fouille pour la cave et les fondations du bâtiment principal de cette habitation, les fondations d'un ancien bâtiment incendié et les restes d'une aire de grange composée de terre jaune mêlée de paille que la force du feu avait rougie en la cuisant. A côté, il y avait un trou, creusé dans le sol naturel, rempli de décombres brûlés et d'une grande quantité de mottes de cette terre mêlée de paille rougie au feu. Dans ces décombres, on trouva une petite statuette en bronze. L'ouvrier qui fit cette trouvaille se l'appropriâ et la prenait pour un crucifix mutilé, mais à la description qu'il m'en fit, elle me parut être un autre sujet. L'ayant emportée chez lui, à Billy, elle fut égarée, m'a-t-il dit, par sa petite fille et il ne put me la communiquer. Le sol naturel (banc de grève surmonté de 70 centimètres environ de terre sablonneuse) a été trouvé en cet endroit à 5 mètres du sol actuel de la rue, le dessus était de bonne terre de jardin. Dans les maisons voisines construites la même année, on ne trouva rien que des terres de jardin, puis le sol naturel à 5 mètres 50 centimètres du sol de la rue et le niveau de l'eau à 6 mètres 66 centimètres.

» Un peu plus loin, dans la même rue, lors de la construction, en 1843, de la maison appartenant à M. Auguste Pincherut, située en face de la caserne des Minimesses, on trouva dans la fouille pour la construction de la cave, à deux mètres environ du sol de la rue,

un ancien pavage, composé de grands morceaux de grès dont la situation oblique à la rue des Minimesses, était à peu près dans la direction de la rue de la Surchette d'un côté, et de l'aile septentrionale du bâtiment du Séminaire de l'autre, c'est-à-dire dans la direction du sud-est au nord-ouest. Cette portion de pavage, qui se continue sous la rue des Minimesses, était située à l'endroit où est à présent le salon de cette maison. Puis à environ deux mètres plus bas que cet ancien pavage, c'est-à-dire à environ quatre mètres du sol de la rue, mais un peu plus loin que l'ancien pavage, vers l'école des Frères, on trouva, dans des terres rapportées, des squelettes humains dont les os étaient friables; dans cette fouille on ne découvrit aucun vestige d'anciennes constructions. Il paraît qu'en cet endroit le sol naturel est à une profondeur de plus de quatre mètres. C'est, du reste, ce que nous apprend l'historien Leroux (1): « En examinant avec le plus grand soin, dit-il, la fouille exécutée, en 1827, pour la construction de la glacière, sur la place des Ecoles, nous avons reconnu que le sol primitif, tel qu'il se rencontre tout autour de Soissons, ne se rencontrait là qu'à la profondeur de sept mètres... Déjà on avait vu, en 1821, par les sondes faites le long de la rue du Vieux Rempart, dans le jardin de la caserne des Minimesses, que le sol primitif ne se rencontrait qu'à plus de trois mètres de profondeur. » (Le sol de ce jardin était alors plus bas que celui de la rue des Minimesses.)

» Quelle est, messieurs cette voie romaine dont on vient de constater l'existence dans la rue de l'Hôpital et sur la direction de laquelle le peu de largeur de la tranchée exécutée ne me permet pas d'affirmer si cette voie a été coupée par elle, perpendiculairement ou

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, t. 1^{er}, p. 463.

obliquement, sur le sens de sa largeur ? D'après la description que je viens de faire de la fouille, on doit conclure qu'elle n'a pas été coupée dans celui de sa longueur.

• Si je ne me trompe, cette chaussée romaine serait celle de la Marne qui, du pont du faubourg actuel de Crise, devait se diriger sur la rue des Vieilles-Etuves ou sur celle des Chaperons-Rouges. En effet, si du pont du faubourg de Crise on tire une ligne droite dirigée sur l'extrémité de cette dernière rue, cette ligne passera exactement sur le point où la découverte qui nous occupe vient d'avoir lieu ; cependant, je n'affirme rien.

• Je me propose de vous présenter incessamment, messieurs, un petit travail sur les anciens faubourgs de Saint Remi, de Crise et de Saint-André, sur la position des portes de la ville qui y correspondaient et sur les anciennes églises Saint-Remi et Saint-Martin, dont la position est incertaine par suite des contradictions de nos historiens •

Après une nouvelle discussion sur le cours de la Crise dans le vieux Soissons, amenée par le rapport de M. Laurendeau, M. de Laprairie donne lecture de son travail pour le *Répertoire archéologique de la France*, et dont la teneur va suivre :

• Messieurs, un travail immense, celui d'un dictionnaire archéologique pour toute la France aurait paru, il y a quelques années, un projet d'une exécution impossible ; cependant ce projet non-seulement a été conçu par M. le Ministre de l'instruction publique, mais il est même en partie réalisé par la publication de parties déjà importantes de ce dictionnaire. Pour arriver à son but, M. le Ministre a fait appel à toutes les Sociétés savantes de la France ; sans leur existence et sans leur concours, on ne pouvait compter sur le succès. En effet, les habitants seuls du pays, dont il s'agit

de faire la statistique monumentale, peuvent visiter ses plus pauvres villages et ses plus petits hameaux. Pour que les intentions du Gouvernement soient remplies, il faut que l'inventaire de tous nos monuments, grands ou modestes, antiques ou modernes, soit complet. En un mot, il faut qu'on y trouve la description ou au moins une indication suffisante de tout ce que le temps, les guerres et les révolutions nous ont laissé.

» Il n'est pas nécessaire d'insister sur la grandeur d'une pareille œuvre, tout le monde la comprend. Son utilité n'est pas moins évidente.

» La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons s'est engagée, envers le Gouvernement, à fournir les documents pour les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry, et je sais qu'ils sont en grande partie recueillis

• Je pense, messieurs, qu'il sera agréable pour chacun de nous de trouver dans notre bulletin la statistique, fruit de nos recherches et de nos peines ; je vous propose donc de décider qu'avant d'être adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, notre travail sera imprimé pour faire partie de nos publications. Je dépose aujourd'hui ce qui concerne le canton de Soissons, canton dont je m'étais chargé.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

CANTON DE SOISSONS.

Belleu. *Bellus locus.* — ÉPOQUE ROMAINE : La route actuelle de Soissons à Château-Thierry recouvre la voie romaine de la Marne dans sa partie qui traverse le terroir de Belleu. Lors de la construction de la route de Fère-en-Tardenois, il a été trouvé des sépultures gallo-romaines. Pres des squelettes avaient été places des vases grossiers et un bracelet en cuivre.

MOYEN-AGE : Église paroissiale de Saint-André, du XII^e siècle en partie ; deux bas côtés : un du XVI^e siècle et l'autre du XIX^e. Longueur de l'église, 20^m., dont 6^m. pour le chœur. Largeur de la nef, 6^m. ; des bas-côtés, 5^m 50^c. Le chœur est carré et placé sous la tour. Les arcades sont ogivales et les colonnes engagées qui supportent les voûtes sont surmontées de chapiteaux en grande partie mutilés, mais où l'on retrouve le style roman bien accusé, avec ses grandes feuilles déchiquetées, souvenir de l'acanthé grecque. Deux chapelles à l'extrémité des bas-côtés et sur la même ligne que le maître-autel ; au nord, fenêtres à meneaux, du XVI^e siècle, portant en verre de couleur un écu taillé, de l'un en l'autre, au premier ; d'argent à l'étoile à six rais d'azur ; au second, d'azur à l'étoile à six rais d'argent. Au midi, voûte à arceaux et fenêtres paraissant du XIII^e siècle. Petit rétable en pierre, style Louis XIII, portant l'inscription : *Cernitis ut prouum flectat caput, ut pia pendat brachia et ingratas vocet ad sua vulnera gentes*. Chaire en bois ; panneaux sculptés de figures de saints auxquels on a donné le nimbe crucifère. Tour en pierre surmontée d'un clocher à huit pans également en pierre ; ce clocher, d'un joli effet dans le paysage, n'a pas de style et ne peut être antérieur au XVI^e siècle. Il est orné de crochets très-plats et percés de jour irréguliers ; deux gargouilles, provenant d'un monument plus ancien, ont été placées à deux des angles de la tour. Une poutre ou trabe, sur laquelle ont été représentés Jésus Christ et les douze apôtres a été enlevée (anciennement) de l'église et placée extérieurement contre le mur du chevet. Déjà dans le plus mauvais état de conservation, ses sculptures vont achever de disparaître.

Berzy - le - Sec. *Berziacus* — ÉPOQUE ROMAINE :

Deux vases, remplis de monnaies du Bas Empire ont été trouvés au hameau de Chazelles.

MOYEN AGE : L'église de Berzy est un joli monument appartenant au style roman. La nef est séparée de ses deux collatéraux par trois travées à plein-cintre. Les piliers qui portent les arcs sont ornés de deux colonnes engagées, placées dans l'intérieur de l'arcade. Les chapiteaux se composent de simples feuilles aquatiques. Cette nef, qui n'a jamais dû être voûtée, est maintenant plafonnée. Le chœur au contraire, où l'on voit l'ogive, est voûté à arceaux : ce sont de très-gros tores qui tombent sur des colonnes engagées. L'abside, percée de trois fenêtres romanes, porte une voûte dont les arêtes sont composées de trois tores cylindriques; un autel en marbre tout moderne y a été placé. Chapiteaux romans très-curieux, à personnages et à rinceaux de feuillage, dans le chœur et dans l'abside. La nef a 16^m. de long, le chœur 5^m. et l'abside 4^m. La largeur est de 6^m.; les bas-côtés ont 3^m 40^c. Une seule porte donne accès dans l'église. Son cintre se compose d'archivoltes reposant sur des colonnettes anneelées; elle est surmontée d'une seule fenêtre à plein cintre avec colonnettes. Une tour carrée, avec toit à double égout; s'élève au-dessus du chœur. Chacune de ses quatre faces est percée de deux fenêtres qui, ainsi que les contre-forts, sont ornés de colonnettes. Un fronton triangulaire termine l'abside. Quelques chapiteaux et surtout un cordon ou corniche, composée de rinceaux et de petites têtes saillantes, très-finement travaillés, règnent autour des fenêtres et des contreforts. Tout l'extérieur de l'église de Berzy est d'une pureté de style très-remarquable. On peut assigner à ce monument le milieu ou la fin du XII^e siècle.

CHATEAU : L'ancien château de Berzy a été converti

en ferme et son enceinte subsiste encore en grande partie; elle forme un carré un peu irrégulier de 50^m. environ de côté; aux quatre angles et, contre les courtines, il existe des contre-forts qui étaient surmontés de tourelles. La porte est bien conservée. Deux tours d'un beau style se dressent à droite et à gauche; elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportait une corniche et formait des machicoulis. Ces deux tours n'ont la forme cylindrique qu'à leur sommet, leur partie inférieure se trouve composée de quatre piliers décrivant à leur base une croix grecque. Le château de Berzy paraît être de la fin du XIII^e siècle. Au hameau de Chazelles, dépendance de Berzy, il existait une chapelle devenue aussi un bâtiment agricole. C'est encore le XIII^e siècle qu'on rencontrait ici. Quelques restes de peinture, appartenant à la même époque, s'apercevaient à l'archivolte de la principale fenêtre. Elle vient d'être démolie.

Billy-sur-Aisne. *Biliacus ad Axonam.* — MOYEN-AGE.—ÉGLISE: La nef est romane, à deux travées seulement en plein-cintre et sans caractère; elle a 12^m. de long et 8^m. de large; les bas-côtés n'ont que 3^m. de large. Celui du midi a été refait au XVI^e siècle. Transept et sanctuaire également du XVI^e siècle. Mauvaise construction. Pans coupés et colonnes sans chapiteaux. Fenêtres ogivales géminées. Longueur du transept ou chœur, 7^m.; du sanctuaire, 6^m. 50^c. Siège en bois sculpté, pour le curé, du XVII^e siècle. Fonts baptismaux très-anciens, en pierre, dont les quatre angles abattus sont ornés d'une seule grande feuille peu saillante, de celles auxquelles on a donné le nom de fléchière.

EXTÉRIEUR: La tour seule mérite d'être indiquée. Elle est carrée, peu élevée, mais d'une belle construction. Les deux faces du midi et de l'ouest ont été refaites;

les deux autres sont d'un bon roman. Elles sont percées chacune de deux fenêtres portant plusieurs rangs d'archivoltes dont le dernier en quatre feuilles à pointes de diamant. — Patron : saint Léger. L'abbé de Saint-Crépin-le-Grand présentait à la cure; le même et l'abbesse de Notre-Dame percevaient les dîmes.

Chavigny - le - Sort. *Cavigniacum Siccum.* (Etat du diocèse de Soissons, 1783.) *Caviniacum*, *Cavegni*, *Chavegni* (XII^e et XIII^e siècles, *Cart. de Saint-Léger*) — ÉPOQUE ROMAINE : Ce village est situé à deux ou trois cents mètres de la voie romaine de Boulogne.

MOYEN AGE : Eglise romane. Nef sans caractère. Pas de collatéraux. Chœur (surmonté d'une tour) voûté à arceaux croisés, gros t res ayant reposé sur des colonnettes qui n'existent plus. Abside très-peu profonde en cul de four. Les deux bras du transept sont voûtés comme le chœur, les chapiteaux sont très-simples. Deux autels sont placés dans des renforcements ornés d'un tore et de deux colonnettes. Cette disposition remplace évidemment les deux petites absides qui, dans les premiers siècles, accompagnent l'abside principale. Largeur du chœur ou de la croisée, 5^m.; longueur, 5^m. 60^c. Profondeur de l'abside, 2^m. 25^c. Les transepts présentent un carré de 5^m. Une pierre tombale où sont représentés deux personnages sous une double arcade surmontée d'une tête de mort et de branches de laurier. L'homme est en culotte courte, il porte des bas et des souliers avec rosette, un gilet, un manteau court avec collet rabattu. Il a les mains croisées sur la poitrine. La femme est vêtue d'un spincer, et d'une robe à grands plis bien marqués; elle a sur la tête une espèce de bonnet plat.

INSCRIPTION : Cy gisent les corps de Antoine Durant, natif de Ressons-le-Long, vivant laboureur, et de

. . . . Puquet , native de , père et mère de
. . . . Claude Durant, prestre curé de cette église de
Chavigny, led^t Durant décédé le 17 novembre 1640, âgé
de 63 ans, et lad^{te} Puquet décédée le 5 mai 16.. âgée
de 78 ans. Priez Dieu pour leurs âmes.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE : Porte romane plein-cintre,
avec tores reposant sur quatre colonnettes et une archi-
volte à dents de scie. Tour carrée, très-large et très-
peu élevée, avec contreforts n'ayant qu'une faible saillie,
mais portant un cordon de billettes. Les arcs plein-cin-
tre des fenêtres de cette tour tombent sur de gros cha-
piteaux dont plusieurs ont leur corbeille ornée d'une
sorte de treillis sculpté il est vrai, mais offrant à peine
un relief. Les contreforts de l'abside ont des demi co-
lonnes engagées dans leur partie supérieure.

Courmelles. Columella — EPOQUE ROMAINE : Plu-
sieurs médailles d'empereurs romains ont été trouvées,
en 1859, dans les fondations d'une maison de Courmelles.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE. — ÉGLISE : Sa longueur totale
est de 31 mètres, savoir : 15^m pour la nef, 8^m pour le
chœur et 8^m pour le sanctuaire. Sa largeur est de 7^m et
les bas-côtés qui s'arrêtent au chœur ont 5^m de large.
La nef se compose de trois grandes travées ogivales avec
de simples retraites pour archivolttes. Les piliers qui
supportent les arcades décrivent en plan une croix grec-
que ; ils n'ont pas de chapiteaux, mais une moulure
(souvent employée au XII^e siècle) en tient lieu. Les col-
latéraux sont sans caractère, sauf une petite fenêtre
plein-cintre donnant sur la façade de l'ouest. Le chœur,
surmonté de la tour, est voûté, et ses arceaux se com-
posent de trois gros tores. Le grand arc repose sur
des chapiteaux d'un beau style roman. L'abside est
voûtée en cul de four et à arceaux ; les colonnettes qui
les supportent sont ornées de chapiteaux curieux ; à

l'un d'eux on voit un sagittaire, à un autre un personnage à cheval sur un animal fantastique dont il cherche à déchirer la gueule. Le tailloir, découpé en feuilles diverses, se continue comme corniche sur toute l'abside. Les transepts (si on peut donner ce nom aux deux chapelles qui sont à l'extrémité des collatéraux) sont bien de la même époque que l'église, mais ils ont été refaits et voûtés au XVI^e siècle.

EXTÉRIEUR : La façade de l'ouest est simple, mais d'un bon effet. Petite fenêtre romane au sommet du gable ; au-dessous, une rosace à huit lobes surmontant deux fenêtres plein-cintre. Jolie porte avec fronton et plusieurs rangées d'archivoltes dont la dernière est formée d'un cordon de roses ayant étamines au centre. Une tour carrée est placée sur le transept. Elle est percée sur chaque face de deux fenêtres plein-cintre portant des colonnettes. Contreforts aux angles. Toit d'ardoises en pyramides à quatre côtés. L'abside de Courmelles est une des plus remarquables qui existent dans le Soissonnais. Une double corniche, composée de feuillages et de têtes d'animaux, en fait le tour. Les fenêtres romanes sont garnies de plusieurs rangs de tores avec leurs colonnettes. Ces fenêtres à plein-cintre sont enfermées dans une ogive plus grande, portant une archivolte de rinceaux. Celle du centre est placée en outre dans une espèce de fronton qui fait une petite saillie.

Les contreforts, très-élégants, sont formés de trois colonnettes portant chapiteau. Toute cette partie de l'église de Courmelles est d'une grande richesse d'ornementation, et la sculpture presque tout entière est exécutée avec une rare habileté de ciseau.

Crouy. *Crociacum, Croviacum.* — ÉPOQUE GALLOISE : Un rocher qui se détache des derniers lits de pierre des collines bordant la vallée de l'Aisne et qui fait

saillie sur la vallée porte le nom de *Pierre frite*; bien qu'il doive son existence à la nature, les superstitions dont il était encore l'objet il n'y a pas longtemps, doivent le faire regarder comme un monument gaulois.

ÉPOQUE ROMAINE : Il n'existe qu'un souvenir des vainqueurs de la Gaule se rapportant à Crouy. Le fisc y aurait possédé une terre, et c'est ce domaine qui, donné vers 569 par Clotaire, serait devenu la célèbre abbaye de Saint-Médard (Fortunat, *Vie de Saint Médard*).

MOYEN-AGE : L'église a deux parties bien distinctes : le chœur et le transept, d'une construction peu ancienne, se composent de grands murs droits de la plus complète insignifiance. Et la nef, de ce beau style ogival très simple, attribué ici à la fin du XII^e siècle, ayant 19 mètres de long et s'ouvrant sur ses collatéraux par quatre travées dont les arcades sont portées par des piliers barlongs, sans chapiteaux, ornés seulement de tailloirs ou moulures bien profilées. Une simple retraite tient lieu d'archivoltes. Dans l'origine, aucune partie de l'édifice n'était voûtée; plus tard, les bas-côtés ont reçu des voûtes d'arête; la nef est plafonnée. La grande arcade qui s'ouvre sur le chœur porte sur des espèces de pilastres qui ont reçu des colonnettes dans leurs angles; ces colonnettes ont des chapiteaux romans. On voit, au fond du sanctuaire, un bel autel en marbre, avec ornements en cuivre (XVII^e ou XVIII^e siècle), qui provient de l'église Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons; un autre autel en bois, de même style, sculpté, est placé dans l'autel de droite (midi). La façade de l'ouest a un beau caractère d'église fortifiée. Deux contreforts très-saillants sont réunis par une grande arcade plein-cintre formant terrasse; un mur crenelé devait la couronner. Aux deux angles, des tourelles en encorbellement ont été élevées sur les contreforts. La porte est ogivale, avec colonnettes et archivolttes. Deux fenêtres ont été percées

vis-à-vis des collatéraux, elles sont très-petites et à plein-cintre.

Cuffies. *Cuffiacœ* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin, à une seule nef avec chœur, abside et transept. Longueur : de la nef, 18 mètres; du chœur, 5 mètres 50 centimètres; de l'abside, 4 mètres 50 centimètres. Largeur : de la nef, 6 mètres 50 centimètres; du chœur et de l'abside, 5 mètres 50 centimètres. Les transepts ont 5 mètres carrés. La nef, percée de fenêtres irrégulières et couverte par un plancher avec poutres saillantes, est dans le plus triste état. Deux petites fenêtres plein-cintre engagent à en faire remonter la construction au XI^e ou au XII^e siècle. Le chœur, les transepts et l'abside ont des voûtes dont les arceaux retombent sur des masques de la plus grossière exécution. De larges fenêtres à ogive sont percées dans les trois pans de l'abside, ainsi que dans les transepts; cette partie de l'église de Cuffies est du XV^e siècle. Les fonts baptismaux peuvent remonter au XIII^e siècle; ils sont formés d'une seule pierre ornée de grandes feuilles de peu de relief. Petit clocher en ardoises tout à fait insignifiant.

Juvigny. *Juvigniacum, Juvenacum.* — ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir est traversé par la voie romaine de Soissons à Vermand. Des mosaïques ont été découvertes à Juvigny. La tradition prétend qu'elles ont fait partie d'un palais habité par Riccius Varus, ou Flavius Jovinus, d'après l'abbé Lebœuf. Quatre bornes milliaires. La première, dans le cimetière, ne portait pas d'inscription; la seconde, dans une petite cour près de l'église, également sans inscription. Sur la troisième, placée près de cette dernière, on lit, d'après M. Prioux (*Civitas Suessionum*) :

IMP CA EITI
SEVERO PIO . . RTIV
AUG. ARABICO . R . N
PARTHICO MA . . . M O . . C
III^e IM . . . I . I M AURELIO ,
M TOU . . . F C
CO.
.
R V . O . EC.
CO.

Enfin, sur la quatrième, qui se trouve à l'extrémité du village, on découvre les lettres suivantes :

NI NUS PI
PARTO
.
.
. . . . IA
IIPII II.
. . . RH IMV . .
L S II V M
IINIIVIS.
I RVI
NII . . . IVS
NI ABSARIIS
II VII
AB AUG

En dehors du village, près de la voie romaine, il existe un lieu où l'on rencontre beaucoup de tuiles à rebord; c'est là qu'on place la bataille où Siagrius fut vaincu par Clovis.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : Dans la *Vie de saint Arnould* il est dit que Clovis, victorieux, alla se reposer *ad*

Juviniacum in pago Suessionico. La villa romaine était sans doute devenue le palais du roi mérovingien.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Juvin, à trois nefs et transept. Longueur : de la nef, 16 mètres ; du chœur, sous la tour, 5 mètres ; de l'abside, 4 mètres. Largeur : de la nef, 7 mètres ; des bas côtés, 3 mètres 50 centimètres ; du chœur et de l'abside, 5 mètres. Transepts, 6 mètres carrés. La nef se compose de quatre travées, dont les arcs plein-cintre n'ont pas d'archivoltes ni même de retraites ; comme ornementation, quelques dents de scie à peine indiquées. Des plafonds à cette nef et à ses bas-côtés. L'abside, voûtée en cul de four, est éclairée par des fenêtres très-étroites. Le chœur et les transepts ont des voûtes croisées dont les arceaux sont formés de gros tores de la fin du XII^e siècle. Le maître autel est surmonté d'un rétable en bois sculpté, avec colonnes torsées, de l'avant-dernier ou du dernier siècle. La porte de l'ouest est à plein-cintre. Un petit contrefort a son larmier sculpté en damier. Tour carrée, basse et large, surmontée d'un clocher en ardoises sans caractère. La partie basse de cette tour paraît très-ancienne et pourrait remonter au X^e siècle ; on y voit une corniche composée d'un cable. La partie supérieure porte un cordon de billettes ; on remarque que les deux angles nord-est et sud-est ont été abattus ; ce qui donne une apparence octogonale à cette partie de la tour, quand on se trouve derrière le chevet de l'église. Elle est percée de petites baies plein-cintre.

Leury. *Luriacum, Leuriacum, Levriacum.* — ÉPOQUE MODERNE : Eglise de Notre-Dame et de Saint-Nicodème, construite, disent les anciens du village, il y a une centaine d'années. Une seule nef sans bas-côté, abside ni transept. Voûte en pierres, divisée en trois parties ; en plein-cintre avec arceaux et arcs doubleaux, retom-

bant sur des pilastres sans chapiteaux. Longueur de l'église : 19 mètres; largeur : 6 mètres; hauteur : 5 mètres 30 centimètres. Pierre tombale, portant l'effigie d'un prêtre en étole et la date de 1680. Dans la sacristie, autre pierre tombale représentant une femme vêtue d'une longue robe et ayant un petit chien entre les deux pieds; on y lit la date du 16 octobre 1380, et on y trouve la mention d'une donation faite à l'église de Saint-Nicodème, à la charge de services religieux.

Mercin. *Murocinctus, Murcinctus, Morcinum.* (Etat du diocèse, 1783.) — ÉPOQUE ROMAINE: Une partie du territoire est traversée par la voie romaine qui paraît avoir existé entre Soissons et Paris. On trouve, sur le cadastre, un lieudit de *Rome*.

MOYEN-AGE : Église romane, malgré les ogives qu'on y rencontre. Nef de 15 mètres de long sur 6 mètres de large, avec un seul collatéral au nord qui s'ouvre sur la nef par quatre arcades ogivales, sans chapiteau ni moulures; un second bas-côté a existé au midi, mais des restes de petites fenêtres à plein-cintre font supposer que ces bas-côtés sont postérieurs à la construction de l'église. Le chœur, qui est sous la tour, a 5 mètres de long et 6 mètres de large; à la suite est un petit sanctuaire carré qui n'a que deux mètres de long. Ces deux parties de l'église de Mercin ont des voûtes dont les arceaux, composés de trois boudins, retombent sur des colonnes engagées. Ces colonnes portent des chapiteaux qui, pour la plupart, sont ornés de ce que l'on pourrait appeler l'acanthé, du XII^e siècle. Bien que les voûtes dont il est question soient ogivales, la nature de la sculpture et les fenêtres à plein-cintre donnent à l'ensemble un caractère tout roman.

EXTÉRIEUR : La tour est carrée et a deux égouts

la partie inférieure et le petit sanctuaire sont romans ; les moulures des fenêtres et des corniches sont bien celles employées au XII^e siècle dans le Soissonnais. Les modillons sont des masques grossièrement sculptés. La partie supérieure de la tour est d'une construction récente, quoique ayant l'aspect de celle du XII^e siècle. Dans le village de Mercin, il existe une vieille ferme qui appartenait à l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons ; la grange, dont la construction remonte au moins au XIII^e siècle, est encore debout ; elle se compose d'une nef principale avec ses deux collatéraux ; de grandes arcades ogivales, portées par des piliers et sans aucune ornementation, font communiquer ensemble la nef et les bas-côtés. Des contreforts contribuent à la solidité de l'édifice. A l'un des pignons extérieurs de cette grange a été pratiqué, le long de la pente du toit, un escalier qui conduit au sommet de ce pignon, où sans doute avait été placée une guête.

Noyant-et-Aconin. *Noiacum Aconium.* — ÉPOQUE GAULOISE : L'opinion de l'abbé Lebœuf, dans la question d'archéologie, ayant un certain poids, il n'était pas possible de la passer sous silence. Le savant chanoine d'Auxerre a donc placé à Noyant le *Noviodunum* de César.

MOYEN-ÂGE : Église de Notre-Dame. Belle nef avec un seul collatéral au nord et se terminant par une abside. Longueur : de la nef, 19 mètres ; de l'abside, 5 mètres. Largeur : de la nef et de l'abside 6 mètres 50 centimètres ; du bas-côté, 4 mètres. Toute l'église est voûtée. Les deux premières travées de la nef sont du XV^e siècle, à l'exception toutefois des murs extérieurs de l'ouest et du midi. Colonnes sans chapiteaux. Les troisième et quatrième travées sont de la fin du XII^e siècle ; gros tores aux arceaux ; faisceaux de colonnes engagées portant des chapiteaux très-simples, avec des feuilles à

crochets Abside du xv^e siècle, à pans coupés ; voûte dont les arceaux reposent sur une colonne qui disparaît presque entièrement dans l'épaisseur du mur. Au chœur et au collatéral, belles fenêtres géminées et trilobées, se terminant par des accolades surmontées d'un cœur. Quelques restes de peinture sur verre à l'abside, consistant seulement en une tête et des fragments de bordures du xv^e ou xvi^e siècle, blanc et jaune. La porte de l'ouest est à plein-cintre (xii^e siècle) ; trois boudins, séparés par des gorges profondes, retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux, très-allongés, sont ornés de forts crochets et de large feuilles par-dessous. Au midi, la corniche de la nef est du temps de la première construction, mais elle ne présente pas d'intérêt ; les fenêtres sont très étroites et cependant ogivales. Du côté du nord on découvre, à l'extérieur, que l'extrémité du collatéral formait originairement transept avant les constructions du xv^e siècle ; les travées de cette dernière époque ont une couverture formant pignon. Ces pignons sont percés dans leur gable de quatre-feuilles qui n'éclairent que les combles. Clocher en bois et ardoise d'un assez triste effet.

Pasly. *Palia, Palye.* (Charte de 1237, *Cartulaire de Saint-Léger.*) — ÉPOQUE GAULOISE : Il est impossible de ne pas regarder comme des habitations appartenant à cette époque les *carrières, boves, creutes* ou *croutes* creusées dans un tuf très-tendre formant les dernières assises des collines qui environnent le village de Pasly. Ces grottes, aujourd'hui écroulées en grande partie, étaient encore, il y a quelques années seulement, très-remarquables par leur distribution presque toujours la même et qui consistait en une grande pièce, flanquée de deux cabinets ou étables, avec une espèce d'alcôve dans le fond.

ÉPOQUE ROMAINE : Le village actuel est traversé par la voie de Reims à Téroouanne, venant de Soissons ; un pont, sur la rivière d'Aisne, paraît avoir existé un peu plus en amont que celui récemment construit. Deux chartes du *Cartulaire de Saint-Léger* contiennent ces mentions, relatives au village de Pasly : ...*Viam ponverti* (XI^e siècle) ...*ante barcum de Ponvert* (XIII^e siècle). Les travaux de terrassement fait pour ce dernier pont ont fait découvrir, sur le bord du chemin, vis-à-vis la petite ferme, une tombe gallo-romaine, qui consistait dans une pierre de 60 centimètres cube environ, creusée, et couverte par une autre pierre plate. Cette espèce de petite auge contenait trois urnes bien conservées. Dans la plus grande, placée au centre, se trouvaient des ossements calcinés, restes d'une incinération, et deux médailles, l'une de Constantin, l'autre de Licinius (307-324). Cette tombe, laissée dans son état primitif, a été déposée au Musée de Soissons. Sur le plateau à l'ouest du village, dans un lieudit *le Viller*, on voit un grand retranchement qui forme, du côté de la plaine, un vaste plateau défendu, des autres côtés, par l'escarpement des collines ; quelques fragments de poterie gallo-romaine, rencontrés sur cet emplacement, ne suffisent pas pour déterminer la date de l'établissement de ce camp.

MOYEN-AGE : Jusqu'à la fin du dernier siècle il n'y avait, à Pasly, qu'une chapelle rurale. C'est à cette époque que fut construite la nef de l'église actuelle ; c'est dire qu'elle est sans caractère. Le sanctuaire présente un carré de quatre mètres environ sur chaque côté ; mais il est voûté comme si son plan était circulaire. Les arceaux de cette voûte se composent d'un seul gros boudin ; ils viennent reposer sur des colonnettes dont les chapiteaux sont unis, c'est-à-dire sans sculptures, ce qui, pour le Soissonnais, est une chose extrêmement rare.

EXTÉRIEUR : Le sanctuaire est éclairé par trois petites fenêtres à plein cintre; un cordon l'entoure et forme archivolte à ces fenêtres romanes. On voit à la corniche quelques modillons qui présentent : 1^o une tête de chien tenant un bâton (?) dans la gueule; 2^o et d'autres objets peu remarquables. Une cloche, d'une faible dimension, est placée dans une petite arcade qui s'élève sur le mur qui sépare la nef du sanctuaire : elle porte une inscription où on lit : « Saint Jehan-Baptiste... Jehan Levesque.... » puis la date 1591.

Ploisy. Ploiziacum. — **MOYEN-AGE** : La paroisse de Ploisy ayant été réunie à celle de Courmelles, l'église dédiée à Saint-Martin a été abandonnée et convertie en maisons d'habitations. Ce qui en reste montre qu'elle était très-petite et qu'elle appartenait à la période romane. Comme tant d'autres églises du canton de Soissons, elle avait une tour carrée, qui a été abattue il y a une trentaine d'années. Quelques pierres tombales, provenant de Ploisy, avaient été placées dans l'église de Courmelles; mais elles ont été depuis coupées en morceaux pour servir au dallage de cette église.

Pompiers. Pommerice — **ÉPOQUE ROMAINE** : Quelques fragments de poteries grossières ont été trouvés sur l'emplacement d'un camp dont il est parlé plus en détail au mot Pasly.

MOYEN-AGE : Eglise. Nef sans collatéraux, ayant perdu tout caractère. Chœur, sous la tour, voûté au xv^e ou xvi^e siècle. Petit sanctuaire carré du xiv^e siècle; voûte à arceaux. Jolis chapiteaux à feuilles bien détachées de la corbeille. La fenêtre du fond du sanctuaire se compose de trois lancettes surmontées d'une grande rose; l'ogive du milieu s'élève moins que les deux autres pour laisser passer la rose. Les deux fenêtres du

nord et du midi sont géminées avec une petite rosace en quatre-feuilles.

Une grande dalle porte l'inscription suivante : « Pas-
» sant, un petit mot. Veux-tu savoir qui je suis? J'ai
» été, je ne suis plus, ou, pour mieux dire, j'ai été
» enfant du vieil et du nouvel Adam, comme chré-
» tien; mais pécheur et mortel comme toi, dans la
» pensée de l'éternité, j'ai couru à elle depuis l'an 1596,
» au mois de mars, jusqu'au 26^e jour du mois de juillet
» de l'année 1667. En un mot, j'ai été François Deshayes,
» prêtre curé de cette paroisse pendant quarante-
» quatre années, et doyen de la chrétienté de Sois-
» sons l'espace de vingt-et-un ans. Maintenant, voici ce
» que je suis et ce que tu seras avec moi demain et
» peut-estre aujourd'huy : quant au corps, pourriture,
» cendre et poussière, attendant la résurrection; quant
» à l'âme, tu le seuras bientôt et plus tost que tu
» ne pense, et pendant que se recommand à tes prières.

» ADIEU.

» Si tu veux *vivre*, pense à mourir.

» Deshayes, ayant servi d'asile à la misère,
» A trouvé sous la croix le repos et le port.
» Pour vivre dans les cieus, il est mort sur la terre.
» Qui ne voudrait mourir d'une pareille mort? »

Au haut de la pierre est une inscription en quatre lignes, dont les trois premières sont illisibles; la dernière que voici : *Quis nollet simili morte aliquando mori*, indique que les vers français en sont la traduction.

Quatre médaillons ou cadres ovales sont ciselés sur la pierre : le premier ne peut s'expliquer; le second porte un flambeau allumé avec l'inscription : En éclairant, je me consume; le troisième, un phénix et ces mots : Je meurs pour revivre; et le quatrième, un petit personnage dirigeant une flèche vers un cercle

dans lequel est inscrit le mot *éternité* et l'inscription :
Ainsi nous y courons sans.....

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE : La porte unique de l'ouest est romane. Cependant, ce n'est pas un plein-cintre, mais plutôt une anse de panier dont les petits côtés sont brisés au lieu d'être arrondis ; l'archivolte est un gros tore tombant sur des colonnettes à chapiteaux très-simples. La tour est à toit à double égout ; ses contreforts sont à peine saillants ; ils portent un cordon en damier. Elle a deux fenêtres sur chacune de ses faces sud et nord, et une seule à l'ouest. Les chapiteaux qui accompagnent les colonnettes de ces fenêtres sont peu fouillés ; l'un d'eux est un motif qu'on trouve souvent dans les manuscrits du x^e siècle. Il règne, à la hauteur des chapiteaux, une petite corniche à dent de scie qui ne forme pas archivolte, mais entre dans les baies.

Septmonts. *Septimons, Septem-Montes.* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-André, du xv^e siècle, avec un seul bas-côté au nord. Longueur : de la nef, 18 mètres ; de l'abside, 5 mètres ; largeur, 7 mètres. Le bas-côté a 4 mètres de large. Trois grandes travées voûtées en pierre et dont les arceaux viennent retomber sur des piliers sans chapiteaux. Abside à trois pans. Les fenêtres qui, la plupart, ont conservé leurs meneaux, sont bien profilées et portent bien le cachet du xv^e siècle. L'une d'elles a conservé un écusson en verre de couleur ; il a la forme d'un losange ; il est d'azur aux trois d'or, avec la légende *inquire et persequere*. L'église de Septmonts n'a pas d'ouverture à l'ouest ; on y pénètre par une porte en accolade percée au nord dans le collatéral. Une tour carrée a été élevée en avant du pignon de l'ouest ; dans l'intention de l'architecte, son rez-de-chaussée devait servir d

porche, ce qui n'a pas eu lieu ; on y voit une rosace d'un bon style, qui semble plus ancienne que la construction dans laquelle elle est engagée. La tour est basse, mais elle porte une très-belle flèche en pierre à huit pans. On a conservé, dans l'église de Septmonts, une poutre ou trabe sculptée, portant, sur une de ses faces, Jésus-Christ et les douze apôtres. De l'entrée du chœur, place qu'elle a dû occuper pendant longtemps, elle a été reléguée au fond de l'église, au dessus de la tribune.

CHATEAU : XIII^e, XIV^e et XVI^e siècles. La terre de Septmonts, suivant la tradition, a été donnée à l'évêché de Soissons par saint Prince, frère de saint Remy, et elle n'est passée dans des mains étrangères qu'au moment de la Révolution. La superficie de l'enceinte du château forme un quadrilatère irrégulier, d'une médiocre étendue. Les murs d'enceinte et de fortification sont en grande partie conservés ; ils étaient surmontés d'une galerie couverte, portée par une belle corniche dans laquelle s'ouvraient des machicoulis. Ils ont 1 mètre 20 centimètres d'épaisseur et ils présentent, dans différents endroits, des renforcements en forme d'arcades tantôt ogivales, tantôt plein-cintre. Ce qu'il y a de vraiment remarquable dans le château de Septmonts, c'est la tour de l'angle nord-est, flanquée de deux autres tours dont l'une est en encorbellement. Cette grande tour, dont le diamètre est de 10 mètres 30 centimètres, a cinq étages ; elle avait de plus un étage en mansarde. Au troisième étage, il existe une corniche très-saillante, portant une galerie de 1 mètre 50 centimètres de large. Au-dessus du couronnement, la tourelle de l'escalier s'élance encore à une grande hauteur, accompagnée de trois élégants corps de cheminées. La hauteur totale est alors de 45 mètres environ. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont voûtés ; les arceaux retombent sur

des chapiteaux ornés de feuillages, d'animaux divers et de masques humains; une clef de voûte porte l'agneau avec sa croix et son étendard. Cette tour paraît être du XIV^e siècle. Un peu à droite on trouve une belle salle dont la voûte ogivale se partage en plusieurs travées reposant sur des colonnes et culs de lampe; la sculpture est d'un bon style et tout annonce le XIII^e siècle. Le corps-de-logis servant actuellement d'habitation est une construction du XVI^e siècle. Sur un fronton, dans le style de la Renaissance, on lit cette inscription :

Quisquis hanc spectes domum, cogita ad alias æternitatis ædes tibi migrandum. In solido qui solide struit is demum sapit.

FERME : La ferme de la Carrière-l'Évêque dépendait autrefois du château; on y voit encore une grange du XII^e ou du XIII^e siècle, se composant d'une nef, qui communique avec ses bas-côtés par cinq grandes arcades ogivales.

Soissons. *Noviodunum, Augusta Suessionum.* — ÉPOQUE GAULOISE : Malgré tout ce qui a été dit sur le *Noviodunum* de César, que l'on a voulu placer à Noyon, à Noyant, à Novion-le-Vineux, au Mont de Soissons et au Mont de Noyon, toutes les probabilités n'en sont pas moins pour qu'il ait été assis sur la partie la plus élevée du Soissons actuel, formant une petite éminence que les Romains ont eux-mêmes fortifiée plus tard.

ÉPOQUE ROMAINE : L'enceinte romaine formait un rectangle régulier dont les grands côtés avaient 400 mètres, et les petits, 300 mètres environ; la chapelle actuelle de l'évêché est construite sur l'angle sud-ouest de la muraille gallo-romaine; ce mur existe encore sur une certaine longueur; il est en petit appareil, avec cordons de grandes briques. L'angle nord-ouest était sur l'emplacement actuel de la salle de spectacle, l'angle nord-

est sur celui de l'aile du nord de l'hôtel de la Mairie, et l'angle sud-est devait se trouver dans la cour de la grande caserne, à 80 mètres environ de la grille d'entrée. Deux rues principales, tout le fait supposer, la coupaient à angle droit et aboutissaient à quatre portes donnant sur des faubourgs. Dans l'intérieur de cette enceinte, il n'a été trouvé qu'un seul objet très-intéressant : c'est un cippe dédié à Isis, *Isidi et Serapi*. La population romaine était plus au dehors qu'en dedans des murailles. Un grand nombre de voies venaient aboutir à l'*Augusta Suessionum* ; elles rayonnaient vers Reims, Château-Thierry (voie de la Marne), Meaux, Paris, Amiens et Saint-Quentin, sans compter d'autres chemins secondaires. A trois cents mètres de l'angle sud-ouest du mur romain, au pied de la butte de Saint-Jean, avait été élevé un théâtre dont les ruines existent encore, enfouies sous terre, dans le jardin du Grand-Séminaire ; ses dimensions étaient énormes, puisque la corde de l'hémicycle avait 145 mètres et qu'il pouvait contenir 22,000 spectateurs. A une assez faible distance plus à l'ouest, à l'endroit où l'on voit maintenant une fortification avancée, on a rencontré un cimetière gallo-romain qui contenait une grande quantité de vases et d'autres objets ; mais pas de pierres sépulcrales avec inscriptions ou sculptures. Près de la porte actuelle de Saint-Christophe, on a trouvé une petite pierre dédiée à la déesse *Camiorice*. Tout à fait au nord de la ville, les travaux du génie militaire ont mis à découvert les substructions d'une immense habitation romaine (le Château d'albâtre). Des mosaïques, des marbres de toute espèce, des fragments de poterie, des monnaies ont été trouvées en très-grand nombre ; mais le morceau le plus remarquable a été le groupe en marbre du Niobide, que l'on voit maintenant au Musée des Antiques au Louvre. La plus grande partie des objets

gallo-romains qui ont été trouvés à Soissons sont déposés au Musée de la ville; quelques autres existent dans des collections particulières. (Voir, pour l'époque gauloise et l'époque romaine, *Histoires de Soissons* : de Berlette et Michel Berton, M. S. T., à la bibliothèque de la ville; de Melchior Regnault (1 vol. in-12°); de Dormay (2 vol. in-4°); de Lemoine (1 vol. in-12); de H. Martin et le bibliophile Jacob (2 vol. in-8°); de Leroux (2 vol. in-8°); le *Bulletin de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*; pour les voies romaines, la notice de M. Clouet (1^{er} volume), et les articles de M. Piette, volumes de la *Société académique de Laon*; pour le théâtre, la notice de M. de Laprairie (vol. 2); pour les fortifications et les enceintes, l'article de M. de Laprairie (vol. 7); pour le Palais d'albâtre, la notice de M. de Laprairie (vol. 8); la notice de MM. Watelet et Leroux, sur le Musée de Soissons.

MOYEN-AGE : Eglise cathédrale de saint Gervais et de saint Protais (il serait plus exact de dire : placée sous le vocable de la Sainte Vierge, et de saint Gervais et de saint Protais). Elle a 100 mètres de long, 30 mètres 50 de haut, sous voûte, à la première travée de la nef, et 30 mètres 15 à l'entrée du chœur. La largeur est de 25 mètres 60, dont 14 mètres 20 pour la nef principale et 11 mètres 40 pour les deux bas-côtés. Beau style ogival, chœur de la fin du XII^e siècle ou des premières années du XIII^e siècle, inauguré en 1212, ainsi que cela est constaté par l'inscription dont il sera parlé plus loin. La nef, de quelques années postérieure, et le transept du nord du milieu ou de la fin du même XIII^e siècle; cinq chapelles en hémicycle sont placées au chevet; elles sont précédées de huit fausses chapelles carrées. L'abside est formée par cinq travées; le chœur en compte cinq de chaque côté et la nef sept, sans compter celle de l'orgue, entre les deux tours.

Un triforium aveugle règne dans toutes les parties de l'édifice dont les voûtes sont supportées, du côté intérieur du monument, par des colonnes cylindriques cantonnées d'une seule colonnette très-élancée, et du côté des murs extérieurs par des faisceaux de colonnes engagées. Quatre chapelles ont été ajoutées postérieurement aux bas-côtés de la nef. Toute la sculpture de la cathédrale de Soissons est très-simple, mais porte bien le cachet du XIII^e siècle. Le transept du midi, antérieur d'une trentaine d'années au chœur de la cathédrale est d'un autre style, celui de la dernière moitié du XII^e siècle, se termine en hémicycle, comme à Noyon et à Tournay; il a une galerie et, au-dessus, un triforium, par conséquent trois rangs de fenêtres; collatéral très-étroit, colonnes monolithes très-légères, grande chapelle, aujourd'hui sacristie, à l'est de ce transept et du même temps; au-dessus, ancienne salle des archives; toute cette partie de la cathédrale très-remarquable. Des vitraux en très-mauvais état garnissent les cinq fenêtres de l'abside; on y reconnaît avec peine la légende des saints Crépin et Crépinien, un Jugement dernier, la Création d'Adam et Eve, etc.; de bien faibles débris restent encore à la grande rosace de l'ouest. La rosace du nord est mieux conservée; elle contient douze médaillons qui se rapportent à la vie de la Sainte Vierge. Toutes les hautes fenêtres de la nef et du transept nord étaient garnies de grisailles d'un beau style (XIII^e siècle); il en reste assez de portions pour qu'on puisse les restaurer et compléter, opération qui est déjà commencée. Dans l'une des chapelles du déambulatoire méridional, une inscription en lettres du XIII^e siècle, constate l'entrée des chanoines dans le chœur en 1212; en avant du chœur et le masquant, deux immenses autels, ou chapelles en marbre, ont été élevés au siècle dernier. Deux autres autels en pierre et marbre, style

Louis XIII, ont été maladroitement placés dans les transepts. Le grand orgue paraît être à peu près de la même époque. Un tableau de Rubens, *l'Adoration des Bergers*, est placé au-dessus du maître-autel. On voit, à droite et à gauche de la porte principale de l'ouest, deux statues (en marbre) d'abbesses de Notre-Dame de Soissons, et, dans le transept nord, une statue élevée à M^{sr} de Simony. Le portail occidental est inachevé; jusqu'à la corniche du couronnement, il peut dater de 1220 à 1230. Deux tours carrées devaient s'élever en avant des bas-côtés; celle du midi, ayant environ 66 mètres d'élévation et ornée à ses angles de statues et de dais finement découpés, a été seule construite; elle peut dater de 1250 à 1260. Si elle était destinée à porter un clocher, ce clocher n'a jamais été élevé. La tour du nord s'est arrêtée avant la galerie qui couronne le portail, à la hauteur du pignon des combles de la nef. Si le chœur, la nef et le transept du nord accusent bien le style ogival de la belle époque, le transept du midi au contraire rappelle les derniers temps du style roman par ses corniches et le profil de ses moulures. On croit qu'il a été élevé vers 1175. (Voir la notice publiée en 1848 par M. l'abbé Poquet, sur la cathédrale de Soissons, et quelques notes sur les vitraux, par M. de Laprairie, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1^{er}, 4^e et 12^e volumes).

ABBAYE ROYALE DE NOTRE-DAME DE SOISSONS (maintenant la Grande-Caserne). On a quelques raisons de croire que la grande église de ce monastère, aujourd'hui détruite, avait été construite de 1128 à 1162. Elle était d'un style roman très-orné, avait trois nefs, des transepts et une abside; deux tours carrées, surmontées de clochers de forme octogonale, étaient placés en avant du portail de l'ouest. Une autre tour, surnommée *la Lanterne*, à deux étages de fenêtres et terminée par quatre

pignons percés eux-mêmes de plusieurs jours, s'élevait au-dessus de la croisée. Longueur de l'édifice, 90 mètres ; largeur, 24 mètres. Il ne reste plus de ce remarquable monument qu'une portion de la muraille extérieure du bas-côté nord du chœur ; mais les deux fenêtres à plein-cintre, maintenant bouchées et cachées dans une maison particulière, sont un brillant échantillon de ce qu'était, sous le rapport de l'ornementation, l'architecture religieuse au XII^e siècle. On voit, dans l'arrière-cour de la caserne, les chapiteaux qui recevaient l'archivolte de ces mêmes fenêtres à l'intérieur de l'église. Malgré le plein-cintre de ces fenêtres, les arcades intérieures de l'édifice avaient la forme ogivale. L'église Notre - Dame couvrait l'espace occupé par la partie plantée d'arbres de la place Saint-Pierre, plus la cour de la Caserne dont il vient d'être question. Plusieurs tombeaux remarquables avaient été élevés dans l'église Notre-Dame ; tout a disparu, à l'exception des trois statues d'abbesses qui se trouvent dans la cathédrale de Soissons, d'une quatrième statue transportée dans l'église de Saint-Denis, et du sarcophage de saint Drausin, transporté au Musée des Antiques de Paris, et qui pourrait bien être antérieur à la mort du saint arrivée au VII^e siècle. De cette abbaye royale, il ne reste plus, en fait de constructions remontant au XII^e siècle, que l'ancienne entrée composée d'une grande porte ogivale à retraite et d'une autre petite porte de même forme, toutes deux percées dans un mur surmonté d'échauguettes. De nombreux bâtiments, d'une époque assez récente, ont au contraire été conservés (*Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, in-4^o, 1675. Notice sur la même abbaye, par M. l'abbé Poquet. *Bulletin de la Société archéologique*, 8^e volume).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-AU-PARVIS : Du commencement ou du milieu du XII^e siècle. Une nef prin-

cipale, deux collatéraux, un transept et une abside ; la croisée surmontée d'une tour à un seul étage ; pas de voûtes. Longueur, 35 mètres ; largeur, 13 mètres, dont 8 mètres pour les deux bas-côtés ; hauteur, 14 mètres. L'abside, le transept et plusieurs travées de la nef ont été abattues, ce qui réduit le monument à sa façade de l'ouest et aux deux premières travées de la nef. Les arcades ogivales portent sur des colonnes élancées dont les chapiteaux sont ornés de feuilles très-larges et de volutes aux angles. Une tribune étroite, pour l'orgue, est pratiquée dans l'épaisseur des murs du portail ; et, au moyen de trois colonnes qui supportent une voûte supérieure et des arcades plein-cintre, elle forme décoration. A l'extérieur, les corniches de la nef et des bas-côtés sont soutenues par des masques et autres objets d'ornementation habituellement employés dans le cours du XII^e siècle. Malgré la physionomie toute romane de l'église Saint-Pierre-au-Parvis, la porte principale est ogivale, avec trois colonnettes sur chacun de ses côtés ; quelques traces restées sur le tympan suffisent pour faire reconnaître qu'il était orné d'un Christ entouré d'anges et bénissant. La fenêtre qui est au-dessus, ainsi que celles percées dans les bas-côtés, sont à plein-cintre et couronnées par deux archivolttes : l'une composée de palmettes, l'autre à pointe de diamant. (Notice de M. l'abbé Poquet, 8^e volume de la *Société archéologique de Soissons* ; *Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret*, à la bibliothèque de la ville.)

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-LÉGER : L'abbaye fut fondée, en 1139, par Renaud, comte de Soissons, qui céda, aux religieux qu'il instituait, l'église paroissiale du même nom sur laquelle il avait des droits. Ce qui a été dit sur le transfert de cette église, du faubourg à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, n'est pas exact ;

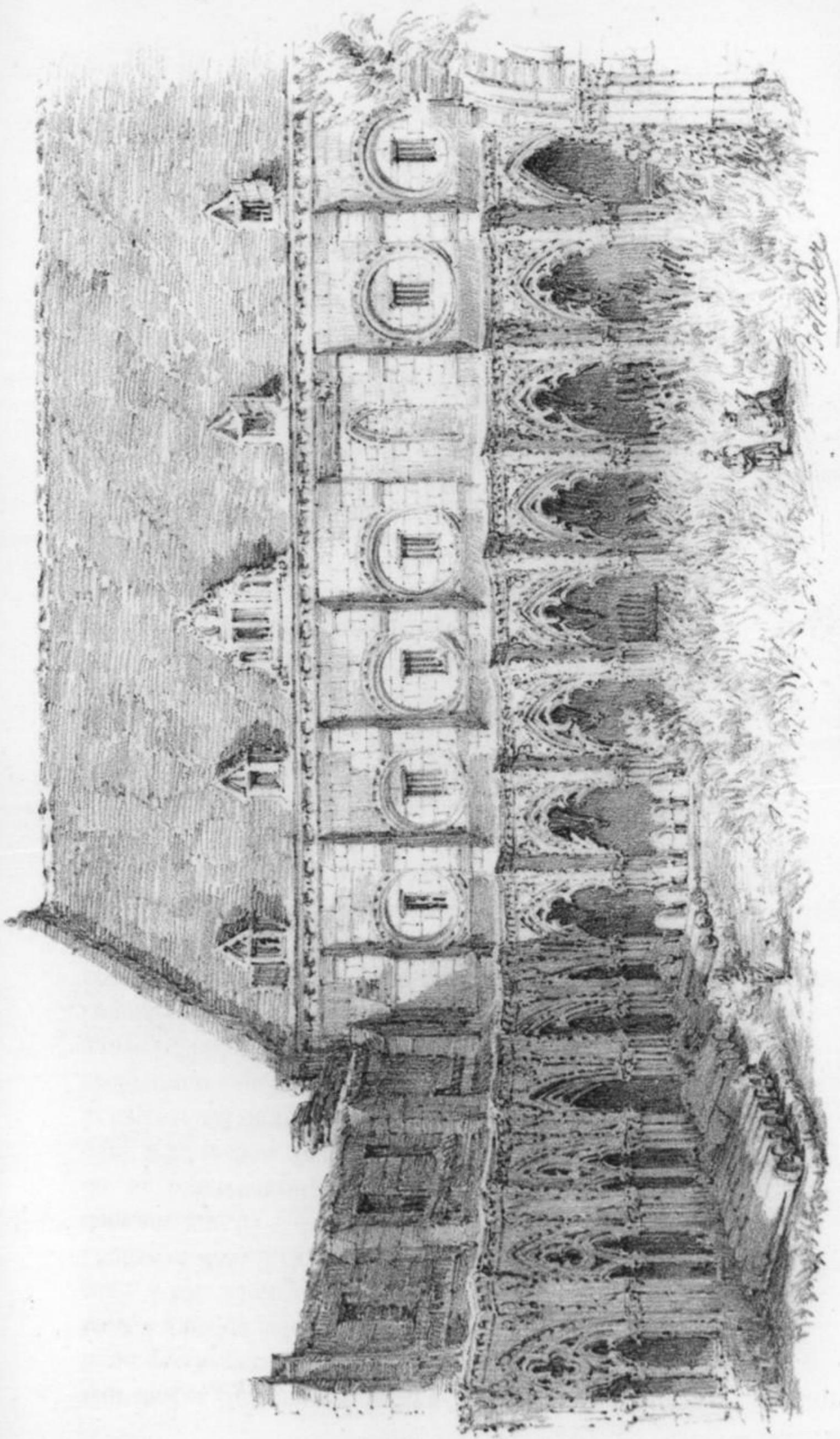
elle n'a jamais changé de place. (Voir le travail de M. de Laprairie, sur les fortifications de Soissons, volume 7^e du *Bulletin de la Société*.) L'église de Saint-Léger a deux cryptes; l'une, du x^e ou du xi^e siècle, à plein-cintre, avec des colonnes engagées et des chapiteaux ornés de grandes feuilles sans relief; l'autre, du xiii^e siècle, du même style que l'église supérieure. La longueur des deux cryptes est de 23 mètres 40, dont 11 mètres 20 pour la plus nouvelle, et 12 mètres 20 pour la plus ancienne. Le plan de l'église Saint-Léger est une croix latine. Les collatéraux s'arrêtent aux transepts. Longueur de l'église, 54 mètres, dont 14 mètres pour le chœur et l'abside. Largeur: de la nef et du chœur, 8 mètres; des bas-côtés 4 mètres. Longueur du transept, 32 mètres; hauteur des voûtes, du chœur et du transept, 17 mètres. La nef ayant été mutilée au temps des guerres de religion (1567), la voûte en a été reconstruite à une moins grande hauteur, et elle a perdu le triforium qui règne au chœur et au transept; la plupart de ses travées, au nombre de six, ont été refaites en plein-cintre et dans le plus mauvais style; elles sont toutes de largeur différentes; celles du milieu ont le plus d'écartement. Les murs extérieurs ayant résisté à la destruction, les bas-côtés ont conservé leur caractère du xiii^e siècle, sauf les fenêtres qui ont été refaites au xvi^e siècle. L'abside et le transept, d'un bel effet, sont éclairés par des fenêtres à lancettes surmontées d'une rosace lorsqu'elles sont geminées. L'absence de collatéraux aux transepts et autour du chœur et de l'abside, a permis d'établir deux rangées de fenêtres au-dessous et au-dessus du triforium; celles du pignon sud du transept sont surmontées d'une belle rose. Les voûtes à arceaux retombent sur des faisceaux de colonnettes dont les chapiteaux sont du style simple qui appartient à la première

période ogivale. Des autels en pierre ont été placés récemment dans plusieurs chapelles, ainsi que des vitraux de couleur. La verrière de la chapelle de Sainte-Geneviève est en rapport avec l'architecture de l'église. La façade de l'ouest paraît avoir été refaite seulement à la fin du xvii^e siècle ; elle se compose d'une tour carrée à deux étages ; les angles du premier sont ornés de pilastres avec chapiteaux composites ; ceux du second étage ont des colonnes cannelées. La porte principale s'ouvre dans une grande arcade supportée par deux colonnes. L'abside, le chœur et le transept ont leurs voûtes soutenues par des contreforts ayant peu de saillie et donnant ainsi quelque chose de léger et de hardi à la construction.

CLOÎTRE : De la fin du xiii^e siècle ou du commencement du xiv^e. Une partie du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Léger existe encore ; il est placé au nord et adossé contre le transept et le collatéral ; il forme un parallélogramme ayant sur un sens 23 mètres et sur l'autre 18 mètres ; les deux côtés nord et est ne subsistent plus. Les voûtes des deux galeries encore debout sont à arceaux, supportés par des culs-de-lampe et des faisceaux de colonnettes, au nombre de quatorze. Les arcades sont divisées en deux ogives principales surmontées d'une rosace, et elles étaient-elles-mêmes subdivisées de la même manière. Les chapiteaux des colonnes et les culs-de-lampe sont garnis de feuilles diverses finement sculptées. Ce cloître communique avec une grande salle construite dans le même système ou style ; deux colonnes centrales supportent, avec des culs-de-lampe placés dans les murs, les six divisions de la voûte à nervures ; elle a 8 mètres de long sur 9 mètres de large et est éclairée par trois fenêtres, dont deux géminées et l'autre simple, à cause de la moins grande largeur de la travée dans laquelle elle est ou-

verte. (Notice de M. Decamp, dans le 2^e volume du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*. Notice historique et description sur l'abbaye de Saint-Léger, par MM. de Laprairie et l'abbé Poquet.)

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES : Commencée dans la première moitié du XIII^e siècle, consacrée seulement le 5 juillet 1478, et dont il ne reste plus que les clochers et quelques contreforts. Croix latine ; une grande nef et ses collatéraux, transepts et chœur se terminant par une ligne droite, disposition assez rare à cette époque. Longueur, 60 mètres ; hauteur, 26 mètres ; largeur, 22 mètres. 11 mètres 50 pour la nef et 5 mètres 25 pour chacun des bas-côtés. La longueur de l'église se partage en dix parties égales de six mètres : une sous la tribune de l'orgue et sous les tours, cinq pour les cinq travées de la nef, deux pour la largeur du transept (s'il y en avait un, ce qui paraît douteux, malgré ce qui a été dit plus haut et malgré les anciennes *vues* de l'abbaye de Saint-Jean), et deux pour le chœur. Voûtes en pierre à arceaux. Triforium formé de petites arcades ogivales portées par les colonnettes. Fenêtres géminées surmontées d'une rosace et divisées par une colonnette, chapiteaux d'un bon style, mais simple. Deux belles tours surmontées de clochers en pierre, en avant des bas-côtés ; trois portes avec de nombreuses voussures et terminées par des pignons ; belle ornementation ; statues sur les contreforts. Le clocher du nord, plus élevé et plus gros que celui du midi, n'a été terminé qu'au XVI^e siècle ; toute la période ogivale est donc là. On remarque à cette même tour du nord-ouest un Christ en pierre qui forme les meneaux de la fenêtre du dernier étage ; sur les contreforts de droite et de gauche, et à la même hauteur, sont des statues qui portent les insignes de la Passion ; c'est donc une véritable scène du Crucifiement. La hau-





P. Butcher

teur de ces clochers est de 70 à 75 mètres. Sur la même ligne que le portail et adossé au clocher du midi, on trouve l'ancien réfectoire, servant aujourd'hui de magasin à blé. Cloître magnifique au flanc méridional de l'église et dont il reste deux côtés qui, quoique mutilés, donnent une idée de ce qu'était l'ensemble au moment de sa construction, vers la fin du XIII^e siècle. Chaque côté a 27 mètres de long et est divisé en huit travées ; la largeur est de trois mètres. Les différents arceaux et archivoltés reposent du côté des murs sur des culs-de-lampe et du côté extérieur sur des faisceaux de onze colonnettes. Chaque arcade se divise en deux ogives principales surmontées d'une rosace et portant sur un faisceau de quatre colonnettes, et ces ogives elles-mêmes se divisent de la même manière. Les trois roses et les petits triangles de remplissage avaient reçu des vitraux de couleur. Les piles forment à l'extérieur des pyramides chargées de crochets et d'animaux fantastiques. Il y a là une très-grande richesse d'ornementation. Près du grand cloître, on voit les restes d'un cloître beaucoup plus petit, datant de la Renaissance ; bustes, consoles renversées, écussons de fantaisie, pots de fleurs, etc. Enfin, une porte percée dans le côté nord du cloître principal donne accès dans une cour où l'on aperçoit les vestiges d'une grande salle dont les voûtes, divisées en quatre compartiments, retombaient sur des culs-de-lampe et sur une colonne centrale. L'abbaye de Saint-Jean qui, jusqu'en 1552, était en dehors de la ville, avait été fortifiée ; des murs, des tours de cette enceinte subsistent encore. (*Histoires de Saint-Jean-des-Vignes de Legris (en latin), et de Louen (en français). Notice de M. Fossé Darcosse. Plan de 1673.*)

NOTRE-DAME-DES-VIGNES : Eglise collégiale et paroissiale, originairement située à l'extrémité nord-ouest de la ville de Soissons, abattue en 1552 parce qu'elle gênait

la nouvelle enceinte des fortifications. (Il en reste, dit-on, des voûtes basses sous le terre-plain du bastion n° 7.) Rebâtie au coin de la place et de la rue des Cordeliers, mais transformée sous le premier Empire en salle de spectacle. Longueur, 40 mètres environ; largeur, 16 mètres; nef avec bas-côtés; transept, chœur, voûtes soutenues par des arcs-boutants; le plein-cintre partout; porte de l'ouest très-élevée, s'ouvrant entre deux contreforts et ornée de deux colonnes de chaque côté; consoles renversées. Ancienne gravure.

ABBAYE DE SAINT-MÉDARD : Des nombreuses églises qui ont existé dans l'enceinte même de l'abbaye de Saint-Médard et dont la dernière et plus importante devait avoir été élevée dans le xvii^e siècle, il ne reste plus qu'une crypte dont la date et la destination première sont fort incertaines. Elle se compose d'une espèce de nef centrale ayant 4 mètres de haut et 24 mètres de long, sur 2 mètres 60 seulement de large et coupée à angle droit par sept autres nefs de même largeur et hauteur. Du côté de l'est, les sept allées ont une longueur de sept mètres; du côté de l'ouest, les trois du milieu ont un peu plus, c'est-à-dire 9 mètres, et les quatre autres ne dépassent pas en quelque sorte la nef centrale. Cette allée principale a reçu une voûte d'arête (selon la méthode des Romains), à cause de la pénétration des autres nefs; celles-ci sont voûtées en berceau. Les premières assises des murailles sont formées de pierres énormes; au-dessus règne le grand appareil ordinaire. On voit dans différentes parties de la crypte, du côté de l'est, d'abord deux fenêtres du xi^e ou du xii^e siècle, ensuite deux niches trilobées et ornées de roses, du xiii^e siècle; le tout évidemment postérieur à la construction principale. S'il n'est pas douteux que ce monument ait servi d'église souterraine dans les derniers siècles, ce qui semble rendu évident par les nombreux

renforcements creusés dans les murs pour tenir lieu de stalles, on ne peut néanmoins négliger de remarquer qu'au moment où il a été élevé, il s'enfonçait bien peu dans le sol, si toutefois il s'y enfonçait, puisque le niveau de son plancher était à peu près le même que celui de la chapelle actuelle et que celui d'un édifice (ancienne église du XIII^e siècle sans doute) dont il subsiste des restes à quelques pas. Au moment de la Révolution, les deux niches dont il vient d'être parlé contenaient des statues de rois, et, sous la même voûte, existaient aussi deux tombes également de rois de France : c'étaient celles de Clotaire et de Sigebert ; mais étaient-elles à cette place depuis le VII^e siècle ? A quelques mètres de la crypte, il existe un petit caveau à voûte ogivale qui, selon la tradition, aurait servi de prison à Louis-le-Débonnaire, et où on lit, écrit sur les murs :

Hélas je suis bien prins de douleurs que j'endure ;
Morrir me conviendrait, la peine me tient dure.

Mais le genre de construction de ce souterrain et ces deux vers postérieurs de quelques centaines d'années à Louis-le-Débonnaire, semblent donner un démenti à la tradition. La chapelle de l'Institut de Sourds-Muets établie dans l'ancienne abbaye de Saint-Médard, se compose de quatre grandes travées, ayant six mètres carrés, du beau style ogival du commencement du XIII^e siècle, dont les voûtes à nervures reposent sur des colonnes et des culs-de-lampe ; la disposition des lieux fait supposer que la chapelle n'est qu'une partie demeurée debout d'une salle beaucoup plus grande et telle qu'il en existait dans un grand nombre d'abbayes. Plusieurs tours, quelques portions de murs et peut-être la porte de l'abbaye sont des restes des fortifications qui défendaient autrefois le vieux monastère, situé à un kilomètre des murs de Soissons. Rétablir l'ancienne abbaye

de Saint-Médard avec ses fortifications et toutes ses églises, ce serait un travail d'une étendue que ne comporte pas un dictionnaire archéologique.

SAINT-WAAST : Le faubourg de ce nom avait, avant la Révolution, une église collégiale et paroissiale placée à son extrémité septentrionale ; il n'en reste plus trace. La nef et les bas-côtés de cette église étaient dans le style roman avec colonnes surmontées de chapiteaux ; ils n'avaient pas de voûtes, mais des planchers avec poutres saillantes. Le chœur, beaucoup plus élevé, appartenait à la belle époque ogivale ; il avait son déambulatoire et ses arcs-boutants pour résister à la poussée des voûtes. A la croisée s'élevait une tour à deux étages portant un clocher (ancienne gravure). Ce monument, complètement détruit, a été remplacé, il y a quelques années, par une nouvelle église construite dans le style sévère des dernières années du XII^e siècle. Une nef, deux collatéraux et une abside, pas de colonnes pour porter les arcades ogivales de la nef ; de simples piliers sans chapiteaux ; pas de voûtes, mais des planchers peints ; les archivoltés remplacés par une peinture unicolore composée de simples rinceaux. En avant de la façade, une tour sur laquelle s'élève un joli petit clocher en pierre.

SAINT-PIERRE A LA CHAUX : Cette église était déjà supprimée avant la Révolution. Il y a une trentaine d'années, on en voyait encore une partie près des remparts de la ville, là où existe maintenant un magasin à poudre. C'était une abside en cul-de-four paraissant fort ancienne. Le Musée de Soissons possède un modèle en liège qui rend assez bien l'effet de ces ruines.

ÉGLISE OU CHAPELLE DE SAINT-CHRISTOPHE, supprimée et en grande partie détruite au XV^e siècle. Lorsqu'on ouvrit la rue basse de ce nom, il y a quelques années, on découvrit, là où est le bureau de l'octroi, des restes

de piliers cantonnés de colonnettes qui indiquaient une construction de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-REMY : Il ne reste plus rien des deux églises de ce nom. La première, qui était placée au pied du bastion actuel, à l'extrémité de la rue Saint-Remy, fut détruite en 1414. La seconde, qui était plus éloignée du rempart et placée presque vis-à-vis la rue Saint-Gaudin, subit le même sort en 1793.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-QUENTIN, dans la rue de ce nom. Elle fut également renversée au moment de la Révolution. Un tableau représentant une Ascension, aujourd'hui à la cathédrale, provient de l'église Saint-Quentin.

SAINTE-VICTOR, près de la Place, sur l'emplacement de la prison : supprimée en 1414.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN, détruite en 1793.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JACQUES : Cette église de Saint-Jacques n'était, en quelque sorte, qu'une chapelle placée dans l'avant-cour de Saint-Jean-dès-Vignes, à côté de l'église de l'abbaye, à gauche lorsque l'on regarde le portail. Il n'en reste plus rien.

SAINTE-ANDRÉ : Ancienne église paroissiale qui a complètement disparu. Elle était située dans l'angle formé par la rue Saint-Martin et la rue des Minimes, et avait donné son nom à une porte de la ville qui a été appelée plus tard la Fausse-Porte.

COUVENT DES CORDELIERS : Il était situé rue de ce nom, en face de Notre-Dame-des-Vignes. Des cloîtres d'une époque assez récente et présentant peu d'intérêt, seuls restes de ce couvent, ont été abattus, il y a deux ou trois ans. La porte (ancienne gravure) était remarquable, mais de style moderne. Le tableau représentant l'*Adoration des Bergers*, de Rubens, maintenant à la cathédrale, provient des Cordeliers

ABBAYE SAINT-CRÉPIN-LE-GRAND : Il ne reste , de cette abbaye , que des bâtiments ne remontant pas à une époque fort reculée. L'église était ogivale , l'abside d'un bel effet ; ses arcades étaient portées par des colonnes cantonnées d'une seule colonnette ; entre la pointe des ogives et les voûtes qui étaient en pierre , il n'existait pas de triforium. Si on s'en rapportait à la gravure de Tavernier , ces voûtes auraient été dans le système de celles de l'Anjou et du Poitou.

ABBAYE DE SAINT-CRÉPIN-EN-CHAYE : Les bâtiments qui existent aujourd'hui datent du dernier siècle , et à peine si on aperçoit un reste d'ogive qui rappelle son antique origine. On ne connaît même plus l'emplacement de la tour où , suivant la tradition , saint Crépin et saint Crépinien auraient été enfermés avant leur martyre.

ABBAYE DE SAINT-PAUL : Elle n'a conservé que quelques portions de bâtiment sans intérêt.

PONT-SUR-L' AISNE : Il est composé de six arches ogivales , sauf une seule refaite en 1815. D'après Berlette, *Histoire de Soissons*, un pont aurait été construit en 825, et le chanoine Cabaret dit, dans ses *Mémoires manuscrits*, que « le grand pont fut bâti ou plutôt relevé » sur ses arches en 1265. »

On peut encore classer, comme appartenant au Moyen-Age, le bâtiment dit *des Vieilles Boucheries* et quelques parties des fortifications, notamment les tours Lardier et Massé.

ÉPOQUE MODERNE. — PAVILLON DE L'ARQUEBUSE : Construit dans le xvii^e siècle, moitié en pierre, moitié en briques, et orné de trophées d'armes. Il devait son ancienne célébrité aux vitraux curieux qui garnissaient ses fenêtres ; le peintre y avait représenté les *Métamorphoses* d'Ovide.

HÔTEL DE LA MAIRIE : Construit à la fin du dernier siècle pour les intendants de Soissons, sur l'emplacement

de a Tour des Comtes, édifice qui, vers le milieu du XI^e siècle, avait déjà été remplacé par un fort nommé le château Gaillard qui, lui-même, dut être renversé pour faire place à la nouvelle construction. Une partie de l'hôtel de la Mairie a été consacrée à un Musée.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-WAAST, construite il y a quelques années sur les plans de l'architecte Bœswilwald. Elle a été décrite plus haut.

MUSÉE DE LA VILLE DE SOISSONS. On y remarque, parmi les objets antiques : des mosaïques ; un Jupiter, statue (de petite grandeur) en pierre du pays ; un bas-relief en marbre blanc ; un buste d'empereur ; une petite tombe du IV^e siècle, un cippe dédié à Isis, un autre à la déesse Camiorice ; plusieurs bornes milliaires ; une inscription fort intéressante, provenant de Nizy-le-Comte ; un plat d'argent avec dorure ; un autre en cuivre, sur le fond duquel est gravée *l'Histoire de Pyrame et Thisbée*, etc. Parmi les objets du moyen-âge : un enfer provenant du portail de Saint-Yved de Braine, des chapiteaux des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles ; une plaque de cuivre du XIV^e siècle, provenant des Célestins de Villeneuve et placée sur la tombe du dernier des Coucy.

Vauxbuin. *Vallis Bodini, Vallis Benigna.* ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir est traversé par une voie romaine dont un fragment, bien conservé, part de la gorge des Chaudières.

MOYEN-ÂGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin, a trois nefs. Longueur, y comprenant trois mètres pour un petit sanctuaire carré, 21 mètres. Largeur de la nef : 6 mètres ; des bas-côtés : 2 mètres 50 centimètres. Quatre travées dont les cintres romans reposent, au midi, sur des faisceaux de douze colonnettes assez peu engagées, disposées de telle sorte que les trois placées du côté de la nef, ainsi que les trois du côté du colla-

téral, règnent sur la même ligne. Cette disposition, qui n'est pas gracieuse, a pour avantage de ménager l'espace ; les colonnes de l'intérieur des travées forment, au contraire, presque un triangle. Chapiteaux bas, de style roman et grossièrement sculptés, portant de larges feuilles pointues ; un seul porte deux oiseaux affrontés. Le sanctuaire et la dernière travée de la nef, c'est-à-dire le chœur, ont des voûtes qui paraissent être du xvi^e siècle. Les premières travées de la nef, ainsi que les deux collatéraux, ont des plafonds nouvellement faits. Maître-autel et tabernacle en marbre, du dernier siècle. Autel de la Sainte-Vierge et son rétable en bois, daté de 1842. Pierre tombale, portant l'inscription suivante :
« *Cy gist* dame Marie Har..., dame de Vauxbuin et
» Chaudun, veuve de Mess^{rs} Jean-Paul de Lafitte, vivant
» seigneur de Beuveron, lieutenant des gardes du Roy,
» maréchal des camps et armées de Sa Majesté et gou-
» verneur des ville et château de Guise, décédée le
» 6 décembre 1716, âgée de 84 ans. *Requiescat in*
» *pace.* » Dans l'origine, un clocher devait s'élever sur le chœur. Il a probablement été remplacé, à une époque assez récente, par une grande tour sans caractère qui a été mise en avant de la nef sans doute pour servir de porche ; mais comme on entre dans l'église par le collatéral nord, elle ne remplit pas ce but.

CHATEAU : L'existence d'un château à Vauxbuin doit remonter très-loin. Le 18 novembre 1597, la terre et seigneurie de Vauxbuin sont vendues au duc de Mayenne par Antoine d'Estrées, grand-maître de l'artillerie. Le château actuel est presque moderne ; il n'a, du moins, rien conservé de l'architecture du xvi^e siècle. On y montre un lit immense dans lequel, selon la tradition locale, Henri IV aurait couché, avec le duc de Mayenne, au moment de leur réconciliation. La tradition paraît très-vraisemblable quant au fait lui-même ; mais

la date de cette visite du roi, au château de Vauxbuin, semble devoir être reportée à l'année 1603. (*Notice sur le château de Vauxbuin*, par M. Suin, sixième volume du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, page 122.)

Vauxrezis. *Volrezis, Vallis Rasa.* (Etat du diocèse, 1783). — ÉPOQUE GAULOISE : Près de la voie romaine, sur le terroir du hameau de Villers-la-Fosse, il existe un dolmen ou tombeau gaulois qui porte, dans le pays, le nom de *Pierre-Laye*. Ce monument se compose d'une table ayant trois mètres de long sur deux de large, portée par sept autres pierres posées de champ et formant ainsi une espèce de chambre sépulchrable dans laquelle, à la suite de fouilles faites par la Société archéologique de Soissons, on trouva les ossements de dix-huit à vingt squelettes humains.

ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir de Vauxrezis est traversé par la voie de Boulogne.

MOYEN-ÂGE : Charmante église romane. Nef de quatre travées, plein-cintre avec deux collatéraux, ayant 17 mètres de long et 6 mètres de large ; les bas-côtés ont 3 mètres de largeur. Ces nefs n'ont jamais été voûtées ; elles ont des plafonds en plâtre. Les piles sont barlongues et ont un simple tailloir. Le chœur, sous la tour, a 5 mètres carrés ; la voûte est plein-cintre et à arceaux qui viennent tomber sur cinq colonnettes ; à droite, les chapiteaux de ces colonnettes sont ornés de feuilles et de branchages ; à gauche (nord), il y a un mélange curieux et remarquable de feuillages, de rameaux et de têtes humaines. L'abside est voûtée à arceaux et à cul-de-four ; les colonnettes de la retombée sont cachées par des boiseries qui ont sans doute amené la destruction des chapiteaux. Malgré le caractère tout roman de cette abside, l'ogive s'y montre à l'arcade principale.

Les deux transepts (l'un non voûté, l'autre voûté au xv^e ou au xvi^e siècle), ont leurs arcades à plein-cintre ; ils ont 5 mètres de long sur 5 mètres de large. Belle chaire en chêne, avec sculptures bien exécutées, mais de peu de relief ; elle paraît être de la fin du dernier siècle. Trois autels en marbre ont été placés, au commencement de ce siècle, dans l'abside et dans les deux chapelles du transept ; toute l'abside est également dallée en marbre. Cette ornementation est riche, mais pas en rapport avec le style du monument. A l'extérieur, porte romane peu élevée, surmontée de plusieurs archivoltés dont la dernière est formée d'étoiles ou de pointes de diamants ; une seule petite fenêtre plein-cintre est percée dans le galbe qui se termine par un antéfixe à découpures compliquées. Une belle tour à deux pignons et à deux étages de fenêtres s'élève sur la croisée. Ces fenêtres sont à plein-cintre, ornées de colonnettes portant des chapiteaux feuillagés. D'autres colonnettes ont été placées aux quatre angles. Au-dessous du toit, une corniche de feuilles entablées porte, de distance à distance, des modillons à têtes d'hommes et d'animaux. L'abside est soutenue par des contreforts de très-peu de saillie ; ce sont des demi-colonnes engagées montant jusqu'à la corniche ; elle est percée de trois fenêtres avec colonnettes très-courtes ; l'ornementation de cette abside est toute romane ; on y voit des têtes d'hommes et de femmes, une grosse figure avec moustache, une tête de chien ayant un pain ou une boule dans la gueule, des feuilles de divers genre, etc.

Il existe, dans la tour, une cloche qui porte l'inscription suivante : *Beatissimæ Virgini Mariæ me refectam et a magistro Ludovico Blant ecclesiæ parochialis santi Mauricii de Vauxrezis rectore benedictam devoverunt predictus rector ac hujus loci incolæ anno Dinini millesimo*

septingentesimo trigesimo septimo mense junio. J.-B. Roblot et F. Caulari m'ont fait.

Venizel. *Venisella.* — MOYEN-AGE. L'église de Venizel se compose : 1° d'une nef accompagnée d'un seul bas-côté ; 2° d'un chœur ; 3° et d'un sanctuaire. La nef a 14 mètres de long et 5 mètres 50 centimètres de large ; le bas-côté, récemment construit, a 3 mètres de large ; cette partie du monument ne présente pas d'intérêt.

Le chœur, placé sous la tour, est roman ; on voit sur un de ses murs des restes de sculptures très-grossières ; ce sont des têtes offrant très-peu de saillie. Cependant, l'arcade qui s'ouvre sur le sanctuaire est ogivale et elle repose sur des pilastres chanfreinés. L'abside, du xv^e siècle et à pans coupés, est voûtée à arceaux avec colonnettes sans chapiteaux descendant jusqu'au sol. Sa largeur est de 4 mètres 50 centimètres. Les fenêtres ont conservé quelques fragments de verres de couleurs portant la date de 1546. La tour qui surmonte le chœur est romane, à quatre faces et à toit à double égout. Malgré les colonnettes qui ornent ses baies et ses angles, elle est lourde et sans élégance. Elle ne contient plus qu'une cloche dont voici l'inscription : « Nous avons été »
• bénites toutes les trois par M. Jacques Delestre ,
• p^{re} curé de Venizel , nommée (sic) Marie Geneviève
• Crépine par M. Laurent Grévin, ancien juge consul
• et receveur des deniers patrimoniaux et octrois de
• Soissons et par damoiselle Marie-Geneviève Godard,
• son épouse.

• 1742.

• Charles Martin Sagot, vigneron, syndic. »

On voit encore, dans le village de Venizel, plusieurs grandes arcades ogivales qui sont les restes d'une grange monumentale ayant appartenu autrefois à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand ; elle se composait, comme tous

les édifices de ce genre, d'une nef et de ses deux bas-côtés.

Villeneuve-Saint-Germain ou **Saint-Germain-de-Villeneuve**. *Sanctus Germanus, prope Suessionem*. — ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir était traversé par la voie romaine de Reims à Soissons.

MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Germain, composée d'une nef et de ses deux collatéraux. Longueur : 16 mètres, dont 5 mètres pour le sanctuaire; largeur : 6 mètres; aux bas-côtés, la largeur n'est que de 2 mètres 50 centimètres. Deux travées seulement à la nef; ogive très-ouverte et sans grâce avec une grande retraite pour tenir lieu d'archivolte; les arcs portent sur des piliers sans chapiteau, mais ornés d'une simple moulure; pas de voûtes; des plafonds assez récents. Le sanctuaire petit, peu élevé et carré, qui devait être surmonté d'une tour en pierre, mais qui ne porte qu'un triste clocher en ardoises, est voûté à arceaux; chaque arceau est formé d'un gros tore et de deux petits. Les colonnettes sur lesquelles ils viennent tomber ont des chapiteaux garnis de crochets. Une seule fenêtre plein-cintre, de moyenne grandeur, s'ouvre au couchant; extérieurement, elle porte une archivolte de pointes de diamant. Deux chapelles sans caractère existent à l'extrémité des collatéraux, à droite et à gauche du sanctuaire. L'église de Saint-Germain est évidemment du second tiers du XII^e siècle.

COUVENT DES CÉLESTINS DE VILLENEUVE, fondé en 1590 par Enguerrand VII de Coucy, supprimé en 1779. Il ne reste plus qu'un bâtiment sans caractère converti en château. Mais une plaque de cuivre qui avait été posée sur la tombe du fondateur, peu de temps après sa mort, est conservée au Musée de Soissons.

M. Choron donne lecture du travail suivant sur un membre d'une des plus anciennes et plus célèbres familles de Soissons :

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE LOUIS DE HÉRICOURT.

Alphonse Paillet, l'éloquent avocat qui a été, de notre temps, l'une des lumières du barreau de Paris, déjà si plein d'illustrations, et dont la statue va bientôt s'élever dans nos murs, n'est pas le seul jurisconsulte de renom à qui notre ville ait donné le jour. Dans le siècle dernier un autre Soissonnais, Louis de Héricourt, sut aussi se créer, dans ce même barreau de Paris, une place éminente.

Louis de Héricourt n'a pas, comme Paillet, conquis sa célébrité à la barre et par l'éclat de la parole; c'est par ses consultations et ses écrits qu'il est devenu illustre. Nos deux compatriotes, tout en ayant suivi la même carrière, sont ainsi parvenus à la renommée par des voies différentes. Paillet a eu une vie plus extérieure, plus brillante. Il a eu les émotions et les succès de l'orateur. Et ses plaidoyers, comme ses discours, recueillis par la sténographie, attestent encore toute la vigueur de sa dialectique, bien qu'ils perdent à la lecture ce que l'accent de l'avocat, sa physionomie pleine de finesse et sa parole pleine de tact y ajoutaient de persuasif et de séduisant. Louis de Héricourt, avec une existence non moins active, a plus vécu dans le silence et la méditation du cabinet. Et s'il n'a pas eu les triomphes de l'audience, il a l'avantage de revivre plus entier dans ses œuvres.

Notre Société, qui s'est donné la mission de sauver de leurs ruines ou du moins de l'oubli les monuments du passé, a aussi pour devoir de raviver le souvenir des hommes illustres de notre pays. Parmi ces hommes est certainement Louis de Héricourt. Sans doute, la vieille législation qu'il a commentée et mise en ordre, dont il a appelé et préparé sur quelques points la réforme, a disparu, et, avec elle, l'utilité actuelle et pratique de ses écrits. Il m'a semblé néanmoins intéressant de remettre en lumière cette figure historique, l'une de nos gloires locales; et je me suis décidé à faire le travail que je vous présente sur la vie et les ouvrages de notre grand canoniste du XVII^e siècle.

Louis de Héricourt est né à Soissons le 20 août 1687, de Charles-Julien de Héricourt et de Marie Levesque.

S'il tenait par cette dernière à la roture, il appartenait par son père à la noblesse et à une noblesse aussi ancienne qu'incontestable. *L'armorial* et tous les *nobiliaires* de France mentionnent la famille de Héricourt (1). Ils en suivent la généalogie jusqu'au delà du XIV^e siècle. Ils en font connaître les armes (2). Ce qui vaut mieux, ils montrent les De Héricourt, se distinguant presque à chaque génération, soit dans l'église, soit dans la robe et plus souvent dans l'épée. Plusieurs ont péri bravement sur les champs de bataille (3). Deux autres, devenus chevaliers de Malte, ne se firent pas seulement remarquer par leur courage; ils montrèrent pour leur croyance une fermeté qui alla jusqu'au martyre. Faits

(1) Elle est originaire de l'Artois, a séjourné pendant quelque temps en Franche-Comté; puis elle s'est fixée en Picardie et dans le Soissonnais.

(2) Elles étaient d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

(3) Jean, à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557; César, à la bataille de Lens, en 1648; Louis, au siège de Pavie, en 1655.

prisonniers au siège de la Goulette, en 1552, et mis à la bouche d'un canon, par les Turcs, qui menaçaient de les foudroyer s'ils n'embrassaient l'Islamisme, ils acceptèrent la mort plutôt que de renoncer à leur foi (1). L'aïcul et un oncle de notre jurisconsulte se rendirent à leur tour célèbres dans les lettres. Le premier, Julien de Héricourt, conseiller du Roi au baillage et siège présidial de Soissons, et choisi à raison de sa science pour la réformation (2) des eaux et forêts du Languedoc, a écrit en latin une histoire justement vantée de l'Académie de Soissons (3), dont il avait été l'un des fondateurs. Le second, entré dans les ordres et devenu doyen de l'église cathédrale de la même ville, a mérité d'être mis au rang des écrivains célèbres de son époque (4). Enfin, le père de Louis de Héricourt, qui fut aussi conseiller au siège présidial de Soissons, était lui-même un magistrat distingué. A cette illustration de famille, dont il pouvait à bon droit se montrer fier, Louis de Héricourt allait ajouter la sienne propre, appelé qu'il était, dit un de ses biographes (5), à réunir en lui, à la fois, les avantages de la naissance et ceux d'un grand mérite personnel.

Il faut dire que, riche alors par l'intelligence et la

(1) Le père de Goussencourt, dans son *Martyrologe des Chevaliers de Malte*.

(2) Cette mission le retint longtemps dans le midi, à Montauban.

(3) C'est à Montauban qu'il a composé cette histoire. Elle a été de son temps fort applaudie. M. V. Calland y a puisé, sur l'Académie de Soissons, d'intéressants détails qu'on peut lire dans les *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais*, publiés et imprimés à Soissons, par M. Fossé-Darcosse, en 1844.

(4) Il s'appelait aussi Louis. Son nom figure dans toutes les biographies du temps, et son éloge dans *les Hommes célèbres*, édition de 1753.

(5) L'auteur de la préface des *OEuvres posthumes de Louis de Héricourt*, publiées à Paris en 1759.

considération, la famille de Héricourt ne l'était pas par la fortune, et le maigre patrimoine de magistrat et d'homme de lettres de l'historien de l'Académie de Soissons, partagé entre six enfants (1), était arrivé bien réduit dans les mains du père de Louis de Héricourt.

Celui-ci fit au collège de Soissons, que déjà la direction des Oratoriens (2) avait mis en réputation, de très-rapides études. Il les avait terminées à treize ans.

Quelle carrière allait-il suivre ?

A cet égard a eu lieu une fluctuation qui va paraître singulière et qui a tenu au peu de fortune de la famille. Dans le choix de la carrière d'un enfant, les parents n'ont pas seulement à consulter les naissantes aspirations et les facultés prédominantes de celui-ci, lesquelles d'ailleurs sont difficiles à saisir et ne se manifestent que tard bien souvent. Ils ont aussi à compter avec leurs ressources pécuniaires, et, obligés de préparer et assurer l'avenir de leurs enfants sans compromettre l'existence du reste de la famille, de leur faire prendre pour cela une carrière qui ne nécessite ni de trop longs, ni de trop lourds sacrifices, ils voient souvent leur choix circonscrit dans un cercle de professions limitées, dont plus tard les enfants, même avec une vocation décidée, parviennent rarement à sortir. Ceci, qui est vrai de notre temps, l'était plus encore avant 1789, particulièrement pour la noblesse à laquelle, on le sait, il n'était pas permis de déroger.

Louis de Héricourt avait montré dans ses classes beaucoup de goût et d'aptitude pour les mathématiques.

(1) Sans compter le droit d'aînesse. Et le père de Louis de Héricourt n'était que le troisième.

(2) Elle leur avait été conférée par un traité fait avec la ville le 20 décembre 1674, sous la condition, entre autres, d'établir et entretenir un cours complet d'études.

Il avait dans l'armée des parents, un oncle (1), qui pouvaient devenir ses protecteurs et ses guides. On songea à lui faire embrasser la carrière militaire. Tout enfant qu'il était encore au sortir du collège, il fut nommé de suite sous-ingénieur dans l'armée de Flandre, commandée par le maréchal de Villars. Le service du jeune sous-ingénieur fut-il plus sérieux et plus actif que ne l'était, vers la même époque, celui des colonels et des lieutenants-colonels de onze et douze ans ? (2) Il n'a pas du moins été de longue durée. Louis de Héricourt dut bientôt renoncer à la profession des armes, dans laquelle, d'après le biographe déjà cité, il ne pouvait se soutenir sans fortune. Il quitta l'épée, et sa famille le fit entrer dans l'église.

La congrégation des Bénédictins de Saint-Maur s'était acquis une célébrité. Elle avait eu et continuait à nourrir dans ses cloîtres un essaim d'écrivains de mérite. Les nombreux et laborieux ouvrages que ceux-ci avaient déjà produits et qu'ils étaient en train de publier, avaient appelé sur leur ordre l'attention publique ; ils font encore l'admiration du monde savant. C'est dans cette congrégation que fut placé Louis de Héricourt. Si des nécessités de famille avaient amené à faire de lui un religieux, le choix de l'ordre dans lequel il entrait devait s'allier merveilleusement avec ses goûts naissants d'érudit. La perspective d'une vie consacrée à la science

(1) Jean-Baptiste de Héricourt, capitaine au régiment de Picardie. C'était le fils aîné de Julien.

(2) Qui ne connaît les vices de l'organisation militaire en France avant 1789 ? « Les grades étaient multipliés outre mesure... Ils s'achetaient même dans les armes spéciales et les acquéreurs pouvaient, sans avoir fait aucun service, devenir officiers généraux. Le duc de Bouillon était colonel à onze ans ; le duc de Fronsac, à sept ; son major en avait douze. » *Histoire de Soissons*, fin du règne de Louis XV, par Dormay

tout autant qu'à la religion devait avoir pour lui de l'attrait. Et qui de nous, sous le fardeau de la vie présente, au milieu des détails incessants, des préoccupations sans nombre qu'elle nous impose et qui nous laissent si peu à nous-mêmes et aux livres, ne s'est pas souvent surpris à porter envie à cette existence de calme solitude, de tranquilles et profondes études des Bénédictins !

Louis de Héricourt s'accommoda d'abord de la vie religieuse. Il reçut la tonsure et les quatre ordres mineurs. En même temps, il s'adonnait à l'étude des langues et il fit avec grand succès des conférences sur le texte hébreu de la Bible (1) ; mais bientôt il hésita, puis recula devant l'austérité du cloître, sans penser encore à renoncer à l'église. Il voulut embrasser la vie moins retirée et plus active des Oratoriens. Mais là non plus il ne put tenir. Finalement, il abandonna la carrière ecclésiastique comme il avait abandonné la carrière militaire.

C'est vers la profession d'avocat, à laquelle il est resté fidèle toute sa vie, que Louis de Héricourt tourna alors ses vues, n'écoutant plus que ses seules inspirations et le sentiment d'une vocation enfin décidée, dont rien ne put le détourner. Il fit donc ses cours de droit et prit ses degrés. Et comme il avait achevé ses études lorsqu'il entra à peine dans l'adolescence et qu'il avait ainsi du temps en réserve, il put encore, malgré les longs tâtonnements qu'on vient de voir, prendre place de bonne heure dans les rangs du barreau.

Le 24 mai 1712, à vingt-cinq ans moins quelques mois, il fut reçu au serment d'avocat devant la grand'chambre du Parlement de Paris.

(1) C'est ce que révèle l'auteur déjà cité de la préface des *Oeuvres posthumes de Louis de Héricourt* et ce qui prouve la variété des études et des connaissances de ce dernier.

À cette époque, sous l'influence de Patru (1), mort vingt années auparavant, mais dont le souvenir était encore vivant au palais, le langage du barreau venait de se transformer. Il s'était débarrassé de cette phraséologie stérile, déclamatoire et pleine de hors-d'œuvre, qui a fourni à Racine l'une des principales scènes de ses *Plaideurs*. A la tête d'avocats plaidants d'une diction épurée autant que logique, se plaçait déjà, quoique fort jeune, le brillant improvisateur Cochin. Et derrière eux était toute une phalange d'avocats consultants qui, non contents d'élucider les procès par leurs recherches et leurs savants mémoires, publiaient des livres et vulgarisaient la science du droit, résumant ou coordonnant les féconds travaux des grands jurisconsultes des deux derniers siècles, commentant les coutumes et jusqu'à leurs commentateurs, rapprochant celles-ci les unes des autres, faisant de même pour les arrêts des divers parlements et préparant ainsi les voies vers une unité de législation qui, pressentie ou non, était prochaine.

On sait déjà que c'est parmi les avocats consultants que prit place Louis de Héricourt. Est-ce après s'être essayé à plaider et l'avoir fait sans succès, comme l'éminent jurisconsulte Dumoulin ? (1) Il paraît certain

(1) Patru n'était pas seulement un illustre avocat. Il a été l'un des membres les plus distingués de l'Académie française, et il se rattache par ce dernier titre à notre ville. C'est lui qui a le plus aidé à la fondation de l'Académie de Soissons, et il en a toujours été le protecteur et le guide. Il a eu avec les académiciens de Soissons, dont il était, écrivait-il, le plus fidèle ami, une correspondance suivie dans laquelle il trace, sur l'art d'écrire, des règles pleines de goût et de bon sens qu'il sera toujours utile de consulter. (Voir l'*Histoire de l'Académie de Soissons*, par Julien de Héricourt, et les *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais*.)

(2) L'inaptitude de Dumoulin, pour la plaidoirie, est connue ; il n'a pu, par treize ans d'efforts, en triompher. Ses biographies sont

qu'il fut, sous ce rapport plus heureux que ce dernier ; et il se livra parfois à la plaidoirie (1). Mais il s'y attacha peu, bientôt détourné de la vie active du palais par une autre occupation, occupation rétribuée sans doute, et qui pour cela et à raison du peu de fortune de sa famille dut lui être une précieuse ressource dans ses débuts : sa collaboration au *Journal des Savants*. Je dirai bientôt ce qu'était ce journal et quelle part y a prise Louis de Héricourt. Je me borne à mentionner ici que c'est dès la fin de l'année 1713 que ce dernier fut accepté comme rédacteur. Ses travaux de cabinet, devenus ainsi plus importants en même temps qu'ils étaient plus conformes à ses goûts, lui firent négliger la plaidoirie. Et il semble que ce soit de lui qu'il ait voulu parler lorsque, rendant compte dans le *Journal des Savants* (2) de la vie et des ouvrages de Pierre Pithou, et répondant à une diatribe lancée contre les avocats plaidants, il explique ainsi pourquoi Pierre Pithou a renoncé à plaider : « Non pas qu'il crut, comme » le dit Mercier, (3) qu'on ne peut accorder facilement » la plaidoirie avec la probité, mais parce qu'il avait » peine à vaincre sa timidité naturelle et qu'il se des- » tinait à l'étude du cabinet, qui ne s'accorde que très- » difficilement avec la plaidoirie. »

pleines de détails à ce sujet, et M. Mennesson, avocat à Laon, enlevé si prématurément à sa famille et à la science, en dit quelques mots en tête de son excellent *Essai sur les récompenses sous le régime de la communauté légale*.

(1) On lit dans le *Journal des Savants*, année 1719, page 454, que quelques-uns des arrêts cités ont été rendus sur des affaires dans lesquelles Louis de Héricourt avait *plaidé* ou écrit.

(2) Année 1716, page 167.

(3) Cet écrivain a fait un éloge, en langue latine, de Pierre Pithou ; et c'est cette œuvre qui contient l'attaque que réfute ici Louis de Héricourt.

Du moment où il fut reçu avocat, puis attaché à la rédaction du *Journal des Savants* et que sa carrière fut ainsi fixée, Louis de Héricourt, qui n'était pas marié encore, qui se maria tard, qui vivait solitairement et en dehors du monde et qui n'était ainsi distrait par rien de ses occupations, se consacra tout entier à l'étude, partageant son temps entre l'examen des affaires pour lesquelles il fut appelé à donner des consultations et à écrire des mémoires, entre la rédaction des articles qu'il avait à fournir au *Journal des Savants* et la lecture, l'analyse attentive des juriscultes les plus renommés surtout en droit canon. Ce travail assidu porta ses fruits. Ses consultations et ses mémoires lui acquirent bientôt au palais une certaine réputation ; ses articles dans le *Journal des Savants* furent également remarqués. Des encouragements lui furent donnés et le décidèrent à mettre lui-même au jour le résultat de ses recherches et de ses méditations. Il produisit et publia successivement : un abrégé de *la Discipline de l'Eglise*, du père Thomassin ; *les Lois ecclésiastiques* ; *les Crimes et Délits* et *la Procédure civile et criminelle* ; un *Traité de la vente des Immeubles par décret* ; et un *Commentaire de la coutume du Vermandois*, sans compter des consultations et des mémoires en grand nombre, de partie desquels il a été composé, après sa mort, un assez volumineux recueil.

Nous sommes arrivés à l'époque de la vie de Louis de Héricourt, à laquelle ont paru ces livres, qui ont fait de son vivant sa fortune et sa renommée et qui font encore aujourd'hui sa gloire. C'est le moment de donner un aperçu de chacun d'eux. Et je vais essayer de le faire, en suivant l'ordre de leur production. Je parlerai d'abord de la collaboration de Louis de Héricourt au *Journal des Savants* ; c'est par cette collaboration qu'il a débuté dans la carrière d'écrivain ;

et je finirai par quelques mots sur le recueil de ses consultations et de ses mémoires dont la date, pour plusieurs, se rapproche de celle de sa mort. Je reprendrai ensuite le cours des évènements de la vie de notre jurisconsulte.

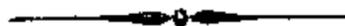
La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.



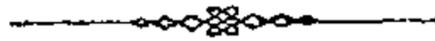
LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.



1861.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✱, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

SUIN, notaire, *Vice-Président.*

PÊCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire.*

DÉCAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste.*

LEBOUX, secrétaire de la Mairie, *Trésorier.*

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collège de Soissons.

BONNAIRE, ancien principal de collège.

BOURSE, l'abbé, supérieur du petit séminaire Saint-Léger.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CALLAND, bibliothécaire à Soissons.

CHORON, avoué à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne au château de Pinon.

DILLY, professeur de physique au collège.

DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.

- MM. FLOBERT, au Thiollet près d'Attichy (Oise).
FOSSÉ-DARCOSSE ✂, imprimeur à Soissons.
GESLIN, docteur en droit à Soissons.
LAURENDEAU, professeur de dessin à Soissons.
LEFÈVRE, curé doyen d'Oulchy-le-Château.
LEGRIS, avocat à Soissons.
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
PERIN, Charles, juge à Soissons.
POQUET, l'abbé, curé-doyen de Berry-au-Bac, membre des comités historiques.
PRIoux, Stanislas, quai des Augustins, 47, à Paris.
RIBEYRE, rédacteur du *Journal de St-Quentin*.
RIGAUX, notaire à Soissons.
SIEYÈS (comte), propriétaire à Fontenoy.
USSON, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
WATELET, professeur au collège.
VUAFLART ✂, rue de la Tour d'Auvergne, n° 36, à Paris.
DE VUILLEFROY ✂, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

- MM. ADAM, médecin à Montcornet.
BARBEY, ancien maire de Braine.
DE BARTHÉLEMY, à Châlons-sur-Marne.
DE BERTRAND, à Dunkerque.
BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
CLERGÉT, maître de dessin à l'école d'État-major à Paris.
CORBLET (abbé), Jules, à Amiens.
COUTANT, Lucien, président de la Société de sphragistique aux Riceys (Aube).
DELBARRE, artiste peintre à Paris.
DEMIMUIDS, imprimeur à Château-Thierry.
DESTREZ, docteur en médecine.
DUCHESNE ✂, propriétaire à Vervins.
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.
FLEURY, Edouard ✂, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*
FOURNAISE, instituteur à Roucy.

- GALLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.
GOMART, Charles, à St-Quentin.
GUYOT, curé de Chery-lès-Pouilly.
LAMBERT, vicaire à Chauny.
LANCE, architecte du Gouvernement pour les monuments historiques, à Paris.
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Wormhoutd (Nord).
LECOMTE, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon.
MATTON, archiviste à Laon.
MAZURE, maire de Braine.
MOUGENOT, à Nancy.
NOURRIT, artiste peintre à Paris.
PARIZOT, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 45.
PERSIN, curé de Bois-lès-Pargny.
PETIT, Victor ✠, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.
PILLOY, à Neully-St-Front.
DE PISTOYE ✠, chef de bureau au ministère des travaux publics à Paris.
SOULIAC, correspondant du Comité historique des arts et monuments à Château-Thierry.
TAUXIER, graveur à Paris.
THÉNOT, artiste peintre à Paris.
TOURNEUX, Joseph, directeur au collège de Vervins.
DE TUGNY, propriétaire à Beaurieux.
DE VERTUS, maire de Brécq.

Membres honoraires.

- Monseigneur CHRISTOPHE ✠, évêque de Soissons.
MM. BOITELLE ✠, préfet de police à Paris.
DIDRON ✠, directeur des Annales archéologiques.
LHERBETTE, ancien représentant du peuple.
QUINETTE ✠, ancien ambassadeur en Belgique.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.



1861.

PREMIÈRE SÉANCE.

	<i>Pages.</i>
Compte-rendu, par M. de Laprairie, président, des travaux de l'année 1860.	6

DEUXIÈME SÉANCE.

Note de M. Prioux et lettre de M. de Saulcy, sur des mé- dailles gauloises.	16
Renseignement sur Saint-Just, fourni par M. Suin.	22

TROISIÈME SÉANCE.

Documents sur la démolition de St-Jean-des-Vignes, fournis par M. Williot.	25
---	----

QUATRIÈME SÉANCE.

Une abjuration en 1686, par M. Pillois.	38
Mesures de détail de Soissons en 1534, et bail de la justice temporelle de l'évêché en 1582, par M. Suin.	39

CINQUIÈME SÉANCE.

Note sur des trouvailles gallo-romaines, par M. l'abbé Pécheur.	45
Notice sur le calvaire de Couvrelles, par M. Vuafart . . .	45

SIXIÈME SÉANCE.

Compte-rendu de l'excursion du 16 juin 1861, par M. l'abbé Pécheur, secrétaire, (Attichy, Berneuil, Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, St-Crépin, Ste-Croix, Offémont) . . .	51
--	----

SEPTIÈME SÉANCE.

Note sur une statue antique, par M. de Laprairie.	64
Rapport sur l'église de Cutry, par le même membre . . .	65

HUITIÈME SÉANCE

Note sur deux anciens plats de cuivre, par M. Decamp. . . .	73
Observations de M. Laurendeau sur des découvertes faites dans la rue Saint-Remy de Soissons.	75
<i>Rolles des monstres ou revues au XVI^e siècle, fournis par M. Prioux.</i>	78
Remarque sur un exemple particulier de végétation, par MM. Leroux et Watelet.	83

NEUVIÈME SÉANCE.

Note sur les armes d'un évêque de Laon, par M. de Laprairie.	87
Notice sur un bas-relief gallo-romain, par M. Calland. . . .	88
Étymologie du mot Jouy, par M. l'abbé Pécheur.	105
Mémoire sur le Bibrax des commentaires de César, par M. Vuafart.	106

DIXIÈME SÉANCE.

Note sur les armes de Languet de Gergy, par M. Decamp. . .	133
Analyse de pièces provenant de la succession de M ^{me} la comtesse Dulaulois, par M. Suin	133

ONZIÈME SÉANCE,

Rapport sur des fouilles faites dans les rues de Soissons, par M. Laurendeau.	138
Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Soissons, par M. de Laprairie.	145
Notice biographique sur Louis de Héricourt, par M. Choron.	187



C

Camp au terroir de Pasly, 160.

Cathédrale de Soissons, notes archéologiques sur la, 187.

***Civitas Suessionum*, 138.**

Célestins de Villeneuve, notes sur les, 186.

Cloches anciennes, 161, 184, 183.

Compte-rendu du Président, 6.

Cordeliers de Soissons, notes sur les, 179.

Courcelles, notice sur le calvaire de, 45.

Crépin (St) en-Bois, note sur, 57.

Crépin (St-) en-Chaye, notes sur, 180.

Crépin (St-) le-Grand, notes archéologiques sur, 180

Crise, observations sur le cours de la, 142.

Christophe, notes archéologiques sur la chapelle St-, 154.

Cryptes, de St-Léger, 172; de St-Médard, 176.

Cuffies, notes archéologiques sur, 154.

Cutry, rapport sur l'église de, 65.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU QUINZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

A

Abjuration d'un protestant en 1686, 38.
Aizy, statue de Jupiter trouvée à, 64, 88.
Albret, fortune du marquis d', 133.
Armoiries, 88, 133, 163.
Arquebuse de Soissons, note sur l', 180.
Attichy, note historique et archéologique sur, 52.

B

Belleu, notes archéologiques sur, 146.
Berneuil, note sur le village de, 55.
Berzy-le-Sec, notes archéologiques sur, 147
Bibrax, mémoire sur, 106.
Borne milliaire, donnée par M^{me} de Bussièrès, 21. Autres, 155.
Bourdon-Vendôme, évêque de Laon, armes de, 88.
Brinvilliers, marquise de, 60.
Bureau de la Société, nomination du, 5.

D

Découvertes à Soissons, 75, 138.
Dictionnaire archéologique du canton de Soissons, 145.
Divitiac, roi des Suessons, médaille de, 19.
Dons, aux archives, 26, au Musée, 12, 16, 21, 23, 33, 40, 48, 68,
73, 129.
Dulaulois, titres et documents concernant la famille Desfossés, 133.

E

Etats de Blois, frais de voyage aux, 39.

G

Gaulois, monuments, 153, 159, 183.

Granges des XII^e et XIII^e siècles, 158, 165, 185.

H

Héricourt, notice biographique sur Louis de, 187.

I

Inscriptions, 98, 147, 150, 155, 161, 162, 163, 165, 177, 182, 184, 185.

J

Jacques, note sur l'ancienne paroisse de St-, 179.

Jean-des-Vignes, documents sur la ruine de l'église de St-, 26,
notes archéologiques sur l'ancienne abbaye de St-, 174.

Jouy, étymologie du mot, 105.

Jupiter, notice sur une statue de, 88.

Justice temporelle de l'évêché, bail en 1582 de la, 39.

Juvigny, notes archéologiques sur, 154.

L

Léger (St-) de Soissons, notes archéologiques sur l'abbaye de, 171.

Lettre, de M. de Saulcy, sur des médailles gauloises, 17; de M. le
Préfet, sur l'exposition, 72.

Leury, notes archéologiques sur, 156.

M

Mairie de Soissons, note sur l'hôtel de la, 181.

Martin (St-), note sur l'ancienne église de, 179.

Médailles, gauloises, 16, 17; de la Société des antiquaires de la
Picardie, 22; du cardinal de Bourbon, 25; de M. de Caumont, 44;
Romaines, 160.

Médard (St-), notes archéologiques sur l'abbaye de, 179.
Mercin, notes archéologiques sur, 157
Mesures de détail à Soissons en 1534, 139.
Musée de Soissons, note sur le, 181.

N

Nicaise (St-), de Reims, note sur, 30.
Nomination de membres correspondants, 43, 83 ; honoraires, 131.
Notre-Dame de Soissons, notes archéologiques, sur l'ancienne abbaye de, 169.
Notre-Dame-des-Vignes, notes archéologiques sur l'ancienne église de, 175.

O

Objets romains découverts à Vic-sur-Aisne, 45, à Aizy, 64.
Offemont, château d', 59.
Orgue ancien de Villers-Cotterêts, renseignement sur l', 22.
Ouvrages offerts à la Société, 5, 15, 25, 37, 43, 63, 71, 85, 131, 135.

P

Pasly, notes archéologique sur, 139.
Paul (St-), note sur l'abbaye de, 180.
Pierres tombales, 67, 132, 150, 157, 162, 182.
Plats anciens, en cuivre, de l'hôtel-Dieu de Soissons, 75.
Ploizy, note sur, 161.
Pommiers, notes archéologiques sur, 161.
Pont de Soissons, XIII^e siècle, 180.
Poutre sculptée, 147, 164.

Q

Quentin (St-), note sur l'ancienne église, 179.

R

Remy (St-) note sur les anciennes églises, 179.
Roules des monstres ou revues de 1537, 1589, etc., 78.

S

- Ste-Croix d'Offémont, note sur l'ancien couvent de, 58.
St-Just, renseignements sur, 22.
Séances de la Société, 5, 15, 26, 37, 43, 51, 63, 71, 83, 131, 137.
Septmonts, notes archéologiques sur, 163.
Soissons, notes archéologiques sur, 165.
Statue de Jupiter trouvée à Aizy, 64, 88.

T

- Tombes, 67, romaines, 160.
Trabe, 147, 164.
Tracy-le-Mont, note sur, 56.
Tracy-le-Val, note sur, 56.

V

- Vauxbuin, notes archéologiques sur, 181.
Vauxrezis, notes archéologiques sur, 183.
Végétation, observation sur la, 83.
Venizel, notes archéologiques sur, 185.
Victor (St-), note sur l'ancienne église, 179.
Villeneuve-St-Germain, notes archéologiques sur, 186.
Voies romaines, 138 et suivantes.

W

- Waast (St-), notes archéologiques sur l'ancienne église, 178 ; sur la nouvelle église, 178, 181.